4e ANNÉE — T. 8 — N° 175. — 2 DÉCEMBRE 1922.

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

MÉDAILLONS

MUSSOLINI

De la *Revue de Paris* (15. 11. 22) :

Un dictateur accepté de tous.

C'est une belle aventure que celle de M. Mussolini. Elle a fière allure ; elle évoque le souvenir des agitations de l'histoire romaine ; et elle a aussi la marque des entreprises les plus modernes de cette époque tourmentée d'après-guerre. Quel temps fut jamais plus fertile en dictatures ! Gabriele d'Annunzio à Fiume, Mustapha Kemal en Asie Mineure, Lénine à Moscou, sans compter ceux qui espèrent et qui n'ont encore rien réussi en Bavière... Voici le tour de M. Mussolini, et son cas ne ressemble à aucun autre. Car ce dictateur s'empare du pouvoir avec le consentement de tout le monde. C'est le roi d'Italie qui le fait appeler pour lui confier le ministère. Le Pape exprime ses vœux. Le chef de la Franc-maçonnerie félicite le nouveau président du Conseil. Les nationalistes se réjouissent. Les syndicalistes approuvent (1). Et M. Mussolini, applaudi de tous, entre à Rome en chemise noire.

Intrépide, vigoureux, prêt à la parole comme à l'action, M. Mussolini a les deux qualités de ceux que la fortune favorise, la jeunesse et l'audace. Ce qui le caractérise, c'est l'ardeur, c'est le bouillonnement d'une nature infatigable et prodigue d'elle-même. Orateur, écrivain, législateur, agitateur, passionné pour l'étude, impatient de commander, il a manifesté les aptitudes les plus diverses. Il se repose de la politique en faisant des armes, et des armes en jouant du violon. Très brave, il a eu la plus belle con-

---

(1) La soudaineté de la victoire du fascisme sur les communistes, en second lieu, l'adhésion en masse des ouvriers au mouvement « réactionnaire » de Mussolini, enfin les liens qui demeurent entre ce dernier et le syndicalisme soulèvent autant de points d'interrogation.

L'Information sociale (23. 11. 22), sous le titre « le mouvement ouvrier fasciste en Italie », tente une réponse qui a le mérite de l'originalité. A nos lecteurs qui l'ignoreraient, signalons que ce recueil hebdomadaire s'occupe principalement de l'action syndicale, l'organisation du travail et l'évolution économique. Sa rédaction fait des efforts évidents pour atteindre une certaine impartialité entre les thèses « patronales » et « ouvrières », mais penche d'une façon non moins manifeste vers le syndicalisme et le socialisme réformiste. Voici comment l'un de ses membres, M. R. R., montre « **le fascisme composé de nationalisme et de syndicalisme réunis par le patriotisme et le goût de l'action directe** » :

« Il n'est pas possible de comprendre le mouvement fasciste si on n'essaye de le décomposer. Tout d'abord, son recrutement provient de deux sources bien distinctes : les nationalistes, représentés par MM. Enrico Corradini et Piero Mariset, de Venise ; et les syndicalistes, dont les représentants les plus connus sont MM. Alceste de Ambris, Leandro Arpinati et Césare Rossi. Ces deux éléments sont réunis par le patriotisme et par le goût de l'action directe.

» La force du mouvement ouvrier fasciste est incontestable. Faut-il se contenter, comme les syndicalistes français, de le qualifier de « jaune », d'assurer qu'il est à la solde du patronat et passer outre ? Il y a dans ce jugement sommaire un aveu singulier d'impuissance. Comment ! 800 000 travailleurs organisés appartiennent au fascisme, des syndicats entiers lui ont donné leur adhésion et les syndicats rouges n'ont pu défendre leurs effectifs ? Cette volte-face des ouvriers italiens est, sans aucun doute, le fait le plus caractéristique du coup d'Etat fasciste.

» Don Sturzo, le leader du Parti Populaire, dont les tendances avancées sont connues, a assuré que « le fascisme » n'est pas économiquement la police ou la garde royale » de la riche bourgeoisie industrielle, il ne prétend pas » davantage maintenir l'industrie parasitique qui vit dans » l'ombre de l'Etat... » Et il remarque la facilité avec laquelle les anciennes idéologies socialistes — internationalisme, antipatriotisme — ont été supplantées par « de » nouveaux mythes d'un caractère national et patriotique ».

» Il faut savoir, en effet, que l'Union des gens de mer, dirigée par le capitaine Giuseppe Giulietti, a conclu depuis longtemps un accord avec le fascisme. Les ouvriers agricoles ont adhéré en masse ; dans le delta adriatique, par exemple, les ligues de paysans à tendances socialistes étaient prospères et dirigeaient avec succès d'importantes colonies coopératives ; mais elles durent, au lendemain de la guerre, admettre une foule de nouveaux adhérents, des réfugiés de guerre, des soldats démobilisés, des milliers de chômeurs. Le nombre des adhérents grossit, mais le résultat fut une diminution sensible des salaires. A ce moment les fascistes firent leur apparition, et alors que dans beaucoup de cas ils étaient d'accord avec les grands propriétaires agricoles, ici ils se présentèrent avec un programme de partage des terres. Aussitôt les organisations naguère socialistes rejoignirent les fascistes.

» En janvier dernier, à Bologne, fut créée la *Confederazione Nazionale delle Corporazioni Sindicali*, qui est l'organisation ouvrière fasciste. Elle se développa rapidement grâce à la propagande intense menée par les amis de M. Mussolini. Cette propagande était double : d'une part, elle travaillait à l'intérieur des anciennes unions et ligues agricoles, et le résultat fut souvent l'adhésion en bloc de ces anciennes ligues à la Confédération ; parfois, il y eut lutte entre les tendances diverses pour garder le contrôle des fonds et du siège social. Plusieurs Bourses du Travail ont passé ainsi aux mains des *corporazioni*. A Novi Ligure, les trois mille membres des syndicats rouges ont donné en bloc, récemment, leur adhésion.

» Quand le travail interne n'était pas possible, des syndicats nouveaux étaient formés que les groupements militaires fascistes protégeaient contre les communistes et les socialistes.

» Il y a déjà près d'un an que le secrétaire du parti national fasciste. M. Umberto Pasella, qui est lui-même un ancien militant syndicaliste, estimait que la moitié des effectifs du fascisme sont formés d'ouvriers agricoles et industriels et de marins du commerce.

» Quels sont les principes du syndicalisme fasciste ? Ils ont été exposés dans un numéro récent de *Polemica*, organe fasciste, par M. Guido Pighetti :

« Qui dit fascisme dit syndicalisme national et qui dit » syndicalisme national dit fascisme. Le syndicalisme » national admet cette formule : donner aux producteurs, » ouvriers manuels comme ouvriers intellectuels, par une » éducation vigoureuse, le sens de la solidarité par catégorie (ce mot de *catégorie* est employé par les fascistes » de préférence à celui de *classe*, car il indique une corrélation entre tous les facteurs de la production) ; de telle » sorte que finalement puisse s'établir une collaboration » pacifique, un équilibre entre les diverses *catégories*, pour » obtenir le maximum de bénéfices possibles de cette association des producteurs par l'élimination de tout parasitisme et de toute tyrannie. »

» A Bologne, M. Michele Bianchi, qui fut le créateur de la nouvelle organisation du travail, définit ainsi les principes du fascisme :

« 1° Le travail doit être loyal envers la patrie ;

» 2° Le travail doit rejeter toute affiliation révolutionnaire et internationale ;

» 3° Pour nous, tout le travail, même l'astronome dans

duite pendant la guerre, et, promu commandant, il n'a quitté l'armée qu'après une grave blessure. Il est de ces hommes qui entraînent les foules, inspirent des dévouements, et, si le sort les aide, symbolisent à leur heure une idée, un mouvement d'opinion, une poussée nationale, au besoin une révolution.

Un homme d'action.

Il a trente-neuf ans. Sa vie a déjà été bien remplie. Né dans un village de la province de Forli, il appartient à une famille où le culte du socialisme est déjà ancien. Il a été mêlé tout jeune aux luttes politiques, il a vu son père, qui était forgeron, se vouer à la propagande après le travail ; il a pris très tôt le goût d'agir sur les masses. Devenu instituteur, il n'a pas gardé longtemps son métier. Il s'est mis à courir le monde, curieux de tout, d'une indépendance juvénile et farouche, faisant un peu tous les métiers, s'instruisant tant qu'il pouvait, vivant au hasard, un jour ouvrier tisseur, un autre manœuvre dans une gare suisse, lisant, suivant des cours, et toujours passionnément révolutionnaire. A cette époque, il a quelque temps séjourné en Suisse, où les révolutionnaires de tout pays se plaisent à trouver l'hospitalité. Mais sa propagande fut si entreprenante qu'il se fit expulser, et c'est tout récemment qu'avec discrétion le gouvernement helvétique a rapporté ce décret d'expulsion.

Le destin, qui a ses voies mystérieuses, a voulu que cette mésaventure de l'agitateur révolutionnaire fût à l'origine de ses idées nationalistes. M. Mussolini, quittant la Suisse, alla dans le Trentin et y connut Battisti, qui luttait contre l'Autriche : n'est-ce pas là, dans la terre de l'irrédentisme, que le futur chef des fascistes comprit le patriotisme italien ? Durant près de dix années, il fit encore de la politique extrémiste en Italie, participa aux congrès socialistes, mena un combat exubérant contre les réformistes, connut les grèves, les bagarres et la prison, poursuivit une vie accidentée, âpre et parfois douloureuse, de militant qui discourt, qui écrit et qui lutte. Tel il était lorsque la guerre a éclaté. Tout de suite il s'est déclaré pour l'intervention ; il a tourné son ardeur contre les neutralistes ; et, dès que l'Italie s'est rangée du côté des Alliés, il a payé de sa personne ; il s'est engagé.

Le chef de parti.

Tant que la guerre a duré, M. Mussolini n'a pas fait parler de lui, si ce n'est comme soldat. Mais la paix venue, il est devenu chef de parti. Le *fascio* a réuni dans une opposition d'abord modeste, puis grandissante, omnipotente enfin, les éléments les plus divers contre la politique des gouvernements. La première réunion a eu lieu en 1919 dans une salle d'école ; elle fut accueillie avec méfiance. Trois ans après, le secrétaire général du *fascio* annonçait près de 400 000 adhérents. Le fascisme s'est d'abord appelé *fasci della vittoria*, puis *fasci della realizzazionaria*, jusqu'au jour où Mussolini lui a donné son nom *fasci di combattimento*. Il a rassemblé tous ceux qui après la paix voulaient une Italie nouvelle, et condamnaient pêle-mêle M. Nitti, M. Giolitti et tous les chefs de gouvernements parlementaires. Il a été nationaliste, mais il s'est efforcé de se concilier les socialistes et les syndicalistes. Il a été surtout anti-communiste, et par l'organisation de ses milices, par sa discipline, par ses interventions au besoin à main armée, il a mené une lutte victorieuse contre le bolchevisme, qui avait pris dans la péninsule une forme insurrectionnelle. Cette campagne ne s'est pas accomplie sans violence ; pendant trois ans les journaux ont été remplis par les récits des bagarres et des incidents, manifestations à Venise, troubles en Toscane, échauffourées en Emilie ; en 1921, à Ancône un préfet assassiné, à Molo di Bari un député tué ; à Rome, il y a un an, 6 morts et 130 blessés ; conflits de caractère politique dans la Ville Eternelle ; conflits d'ordre social à Bologne ; désaccord puis rapprochement avec les troupes de Gabriele d'Annunzio ; agitation de toutes sortes et en tous lieux. L'histoire du fascisme a eu toutes les allures d'un mouvement révolutionnaire.

Un programme nationaliste. De la discipline.

Cependant, M. Mussolini pensait à l'avenir. A mesure que le fascisme prenait de l'extension et recrutait des partisans, une question se posait. Que ferait-il le jour où il serait le maître ? La défaite du communisme obligeait les fascistes à devenir autre chose qu'un parti d'opposants. En novembre 1921, il y a un an, les fascistes étaient réunis en Congrès dans la vaste salle romaine de l'Augusteo. Le secré-

---

» son laboratoire, le juriste, l'archéologue, l'étudiant reli-
» gieux, même l'artiste, tous ceux qui contribuent à notre
» patrimoine spirituel, au même titre que le mineur, le
» pêcheur, le paysan ; [*sic*]

» 4° Le travail doit arriver à ses fins par l'organisation
» et l'éducation, plutôt que par la révolution ;

» 5° Le travail doit collaborer à l'aménagement et au
» fonctionnement de l'industrie ;

» 6° L'Etat doit non seulement stimuler la production,
» mais garder avec conscience les droits des travailleurs
» et veiller que le capital en tout temps perfectionne ses
» fonctions sociales et n'opprime pas le travail. » [...]

» On aurait tort, comme on voit, de juger trop sommairement ce phénomène complexe qu'est le fascisme ; à Trieste, il se présente sous la forme de l'irrédentisme antislave et antigermain ; à Venise, il prend une forme nationaliste et conservatrice ; à Tolesine et Lomellina, il est purement bourgeois ; à Parme, il prend une forme communiste ; dans le Delta Adriatique, il se présente comme une révolte de paysans avec un programme de partage des terres ; ses tendances révolutionnaires sont bien connues dans d'autres centres.

» Que faut-il conclure ? Il est certain que le prolétariat italien a été désillusionné par Moscou, que les formules socialistes ne lui donnent plus satisfaction, qu'il s'est rendu compte de la faiblesse de la solidarité ouvrière internationale ; il a accepté les cadres traditionnels de la patrie, dont on ne s'écarte pas impunément ; il se sent là sur un terrain plus solide.

» Mais la dictature de M. Mussolini ne sera-t-elle pas pour lui une déception ? Le mépris que le chef fasciste a manifesté pour le Parlement ne peut que satisfaire les sentiments des syndicalistes fascistes nourris de doctrines d'action directe, et la lâcheté des partis constitutionnels ne peut que les faire mépriser un peu plus.

» D'autre part, le programme qu'a exposé M. Mussolini n'est pas sans intérêt au point de vue du progrès social. Enlever aux factions parlementaires la discussion des problèmes économiques, qui sont pour elles une plate-forme électorale, et créer un Conseil économique national, n'est point une chose si déplaisante même pour les syndicalistes français ; créer des conseils économiques régionaux et amener ainsi une décentralisation qui peu à peu deviendra politique et administrative, est une excellente réforme.

» Mais il est bien certain, remarque don Sturzo, que le fascisme ne modifiera pas le fait économique de la lutte de classe, ni la loi de fer de la distribution des richesses.

» Nous pouvons ajouter que, du reste, la révolution communiste russe ne les a pas modifiés davantage. » (Note de la *D. C.*)

taire annonçait alors plus de 300 000 adhérents. Les cris de ralliement « Eia, Eia, Alala ! » retentissaient en l'honneur du général Capello, de Gabriele d'Annunzio et de M. Mussolini, mais dans la rue des bandes fascistes, vêtues de la chemise noire, armées de gourdins et de revolvers, portant parfois les emblèmes romantiques des hussards de la mort, arborant des étendards, défilaient en cortège, et traitaient la capitale en ville conquise. Dès cette époque, M. Mussolini prêchait le calme. Faisant la critique la plus âpre des autres partis, il essayait de montrer aux fascistes qu'après avoir été un groupe de combat il fallait devenir un parti politique. Il offrait un idéal : « Prendre position contre toute tentative qui diminue l'idée de la patrie... vouloir l'extension de la nation. » Il se proclamait républicain, mais il n'était pas sûr que la république fût possible en Italie, et déclarait qu'à ce sujet il demeurait dans l'agnosticisme. C'était une position d'attente.

Les événements ont marché vite ; les crises ministérielles se succédaient; les partis politiques étaient en décomposition. Le fascisme, qui avait surtout fait de l'opposition, était amené de plus en plus à se dégager de ses origines, et M. Mussolini, sans arrêter l'élan de ses troupes, s'efforça de leur faire comprendre qu'elles ne pouvaient se conduire comme une horde de factieux. Au mois de septembre, à Udine, il prononçait un discours qui est bien curieux à relire aujourd'hui et qui donne une idée à la fois de son éloquence et de sa politique :

« Nous voulons faire de Rome, disait-il, la cité de notre esprit, c'est-à-dire une cité épurée, désinfectée de tous les germes qui la corrompent et la salissent de boue ; nous voulons faire de Rome le cœur battant, l'esprit entreprenant de l'Italie impériale que nous rêvons.

» ... De la discipline. Je suis pour la plus stricte discipline (1). Nous devons nous l'imposer à nous-mêmes, sinon nous n'avons pas le droit de l'imposer à la nation. Et c'est seulement grâce à la discipline de la nation que l'Italie pourra se faire entendre dans le concert des autres nations. La discipline doit être acceptée. Quand elle n'est pas acceptée, elle doit être imposée. Nous repoussons le dogme démocratique, qui dit qu'il faut procéder éternellement par discours et sermons de nature plus ou moins libérale. A un moment donné, il faut que la discipline s'exprime sous la forme, sous l'aspect d'un geste de force et de domination.

La violence fasciste.
Elle doit avoir, pour ne pas être immorale certains « caractères spécifiques ».

» ... J'en viens à la violence. La violence n'est pas immorale. La violence est quelquefois morale. Nous refusons à tous nos ennemis le droit de se plaindre de notre violence. Notre violence n'est qu'un jeu

---

(1) Cette discipline dans le parti fasciste est rigoureuse. On peut s'en convaincre d'après les quelques dispositions suivantes extraites du « Règlement de discipline pour la milice fasciste » publié par le *Popolo d'Italia* (cité par B. SIENNE, *Croix*, 24. 10. 22) :

« Tous les membres du parti sont tenus d'obéir à ses » lois spéciales d'honneur et à la discipline militaire de » la milice fasciste, rigidement fondée sur la hiérarchie » (art. 17).

» Deux catégories d'ailleurs dans cette milice : « La » milice fasciste est formée de *princes* ou chemises noires, » et de *triaires* ou réserves sur le type de la milice ro- » maine » (art. 18). Reconnaissez dans ces *princes*, les « *principes* » qui furent, à l'origine, dans la légion romaine, les soldats de première ligne et qui plus tard en formèrent la deuxième division, derrière des « *hastati* » (fantassins lanciers). Quant aux *triaires*, ils représenteraient l'élément civil dans le parti fasciste, si le parti fasciste admettait autre chose que des combattants. [...]

» Au surplus, ce parti ne ressemble à aucun autre. Il n'appartient pas à ses adhérents de choisir leur place parmi les « chemises noires » ou les « triaires ». On la leur assigne d'autorité. Ce n'est pas à eux non plus à délibérer sur la tâche du parti. Leur rôle est d'obéir, et cette obéissance doit être *aveugle, absolue, respectueuse*, du bas de la hiérarchie — ou des hiérarchies comme s'exprime le règlement, — jusqu'au sommet, c'est-à-dire jusqu'au chef suprême et à la direction du parti.

» Toutes ces formules impérieuses ne veulent point rester platoniques. Le fascisme, qui a une armée, s'est donné aussi des tribunaux qui jugent les « impurs », les « indignes », les « traîtres ».

« Est *impur* celui qui même en suivant les lois de la » discipline, n'observe pas les commandements du fas- » cisme, les ignore, omet de les exécuter, ou les viole » d'une façon quelconque... ; celui qui n'affronte pas à » visage découvert, par tous les moyens, les ennemis inté- » rieurs de l'Italie, cachés ou avérés ; qui, cédant à un » faux sentiment d'humanité, ne sait pas mettre vie pour » vie contre les ennemis de l'Italie, œil pour œil, dent » pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure » pour brûlure, blessure pour blessure, coup pour coup... » (art. 10).

« Est *indigne* celui qui :

» Se refuse aux lois de la discipline ou à la reconnais- » sance des hiérarchies par action ou par omission... Ne » fait pas preuve de courage en face de n'importe quel » ennemi désigné par les chefs ; ou manque au devoir de » la plus étroite solidarité avec ses compagnons de foi, » en toute conjoncture matérielle ou morale » (art. 11).

« Est *traître* celui qui :

» Ebranle d'une façon quelconque, par n'importe quel » moyen, la cohésion de la milice fasciste... ;

» Accomplit ou excite à accomplir des mouvements fac- » tieux à l'intérieur de son équipe, entre équipe et équipe, » entre les manipules, entre les centuries, entre les » cohortes et les légions ;

» Accomplit ou excite à accomplir œuvre de disjonction » entre la milice fasciste et les organes politiques diri- » geants et responsables... ;

» Démissionne ou se détache de la milice fasciste dans » le but de faire surgir, du dehors, des organismes non » reconnus par le parti... ;

» Viole, d'une façon quelconque, pour n'importe quelle » raison, un secret qui lui a été confié par ses supérieurs » ou ses égaux ;

» Manque au serment fasciste » (art. 12).

» Les « impurs » seront jugés, suivant les cas, par les commandants de légions, les inspecteurs de zone ou le commandement général. Quant aux « indignes » et aux « traîtres », ils le seront par une Commission dans laquelle, outre les organes politiques compétents, sera représenté le commandement général. Les impurs subiront des peines variées, qui iront jusqu'à l'expulsion ; les indignes seront toujours expulsés ; quant aux traîtres, ils subiront, outre l'expulsion, les plus graves sanctions... (art. 13, 14 et 15). » [...]

Du « règlement de discipline pour la milice fasciste », nous détachons ici à part quelques traits qui dessinent la physionomie *religieuse* de ce mouvement (d'après la *Croix* déjà citée) :

« La milice fasciste, dit l'article 2 du règlement, est au » service de Dieu et de la patrie, et prête le serment » suivant : Au nom de Dieu et de l'Italie, au nom de tous » ceux qui sont tombés pour la grandeur de l'Italie, je » jure de me consacrer tout entier et pour toujours au » bien de l'Italie. »

« Le militant fasciste, dit l'article 5, ne connaît que » des devoirs. Son seul droit est d'accomplir son devoir » et d'y trouver sa jouissance. »

« Le militant fasciste, dit l'article 7, a une morale qui » lui est propre. La morale commune, celle qui reçoit sa » physionomie de la famille, de la politique, de la vie » sociale, morale prismatique, à facettes, à larges mailles, » ne sert pas au militant fasciste. L'honneur est pour lui, » comme pour les chevaliers antiques, une loi qui tend, » sans jamais l'atteindre, au sommet de la perfection, » sans limites, même s'il tombe dans l'erreur de l'excès,

d'enfant si on la compare à celles qui se commirent chez nous au cours des funestes années 1919 et 1920, où à la violence des bolchevicks de Russie, qui ont exécuté deux millions d'individus et en tiennent deux autres millions emprisonnés.

» D'autre part, la violence est décisive. Fin juillet et début août nous avons, en quarante-huit heures de violence systématique et guerrière, obtenu ce que nous n'aurions pas obtenu en quarante-huit ans de discours et de propagande. Quand donc notre violence résout une situation gangrenée, elle est hautement morale, sacro-sainte et nécessaire.

» Mais, ô amis fascistes, et je parle à tous les fascistes d'Italie, il faut que notre violence ait des caractères spécifiques. La violence de dix contre un est à répudier et à condamner... Il faut que les fascistes évitent avec soin de gaspiller en gestes sporadiques de violence individuelle injustifiée les brillantes et splendides victoires d'août. C'est là ce que nos ennemis attendent. Certains épisodes et, disons-le franchement, certains déplorables épisodes, comme celui de Tarente, les poussent à croire, ou à espérer, ou à se flatter que, la violence étant devenue pour nous une seconde nature, quand nous n'avons plus de but sur lequel l'exercer, nous l'exercerons entre nous, contre nous ou contre les nationalistes (1). Les nationalistes ne sont pas d'accord avec nous sur certains points, mais il faut dire la vérité, qui est celle-ci : dans toutes les batailles que nous avons livrées, nous les avons eus à nos côtés. »

» impérieux, sévère, de justice absolue, même en dehors, » toujours au-dessus de la loi écrite et formelle. »

La *Croix* ajoute :

« Nous avons traduit littéralement ces formules, où de beaux sentiments se mêlent à une conception très particulière de la morale. On a vu qu'elle implique pour le fasciste, dans sa lutte contre les ennemis intérieurs de l'Italie, le devoir de mettre *vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent*, etc. » (Note de la *Documentation Catholique.*)

(1) M. René Johannet voit dans **la violence du fascisme** (*Revue Universelle*, 15. 11. 22, pp. 471-472) le salut de l'Etat italien :

« Quand les libéraux, quand les conservateurs se figurent qu'un de leurs désavantages, vis-à-vis des « classes laborieuses », est de ne pouvoir leur tenir des discours démagogiques, ils prouvent leur insuffisance intellectuelle. Le peuple est comme Martine, il ne déteste pas qu'on le rudoie. Seulement, il exige de ses maîtres qu'ils aient du prestige, qu'ils assurent l'ordre et qu'ils ne reculent pas devant la casse. Autrement dit, le peuple veut être gouverné.

» Or, il est de l'essence du socialisme de détruire toute possibilité de gouvernement. Où qu'il croie aller, quel qu'il soit, le socialisme n'a de sens que par la réaction qu'il prépare. Dans l'opposition il fait merveille. Au pouvoir, il s'aplatit. Maître, somme toute, des destinées italiennes depuis les élections du 16 nov. 1919, il avait étalé à loisir, sous Giolitti, sa royale incapacité. Pouvait-on attendre de lui autre chose ? Certaines bonnes âmes en furent pourtant désillusionnées.

» Tandis que Giolitti, dont l'incapacité, depuis 1914, éclate et fulgure, dépose un projet de *contrôle des usines*, les fascistes cognent sur les socialistes pour les faire travailler. Qu'en résulte-t-il ? Giolitti tombe, et, peu à peu, à mesure que la correction s'accentue, à mesure que flambent, dans le beau ciel italien, les clairs incendies des *Chambres de travail*, les ouvriers conscients et disciplinés émigrent du socialisme au fascisme. On dira ce qu'on voudra : pour nous, qui avons contemplé les ignominies moscovites et l'effondrement d'un peuple, le régime fasciste fait plaisir à voir. Les élections d'avril 1921 n'accordèrent pourtant au *fascio* qu'une quarantaine de sièges. Mais son action n'est pas parlementaire, elle est nationale. Toujours ballotté de la gauche catholique à l'extrême gauche communiste, le Parlement continue d'ailleurs de se discréditer.

» Pareto a dernièrement regardé de près cette décadence du parlementarisme italien. Il montre que l'impuissance législative, dans la péninsule, a provoqué la floraison des décrets-lois. Les représentants du peuple n'interviennent plus guère que pour contrôler, retoucher, et certes non toujours avec bonheur, cette législation bureaucratique.

» De leur côté, les fascistes ne restaient pas inactifs. La période électorale avait été pour eux l'occasion d'une propagande intense. Hissés sur leurs camions, ils allaient, créant des *fasci* locaux, obligeant les municipalités contaminées à hisser le drapeau tricolore, forçant la Bête à crier : *vive l'Italie !* Parfois la Bête se défendait. La tournée se changeait alors en *expédition punitive*, mais il fut vite démontré que les ouvriers, qui avaient passé la guerre dans les usines, n'étaient pas bons au feu. Notons-le encore : *c'est avec des étudiants, des intellectuels armés, que Mussolini a surtout jeté par terre le travaillisme italien.* Les bourgeois qui ont peur du socialisme — y en a-t-il encore ? — ne savent pas qu'ils n'ont qu'à se réunir quatre ou cinq, à tirer les armes et à être, tout simplement, les plus forts.

» Le système fasciste fit merveille. De citadelle communiste, Milan fut la première, il y a quelques mois, à devenir une citadelle fasciste. Toutes les grandes villes, les unes après les autres, suivirent le mouvement. Aujourd'hui, Mussolini est au pouvoir. Voilà ce qu'il a fait avec du courage physique, l'amour du risque, une organisation disciplinée et une quarantaine de députés ! Il a sauvé l'Etat italien. Ses commanditaires n'ont pas mal placé leur argent. »

La violence n'a qu'un temps. Elle doit prendre fin maintenant que « fascisme et gouvernement ne sont plus qu'une seule et même chose ».

Ainsi s'exprime M. Attilio Terruzzi dans un **Appel du parti fasciste pour la pacification** publié par le *Popolo d'Italia* du 14. 11. 22 (cité par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 2 205, 16. 11. 22) :

« Malgré l'indéniable amélioration qu'on constate dans la situation intérieure du pays et malgré la discipline avec laquelle ont eu lieu les opérations de démobilisation de la part des fascistes, il continue à se produire çà et là des actes de violence accomplis par nos amis fascistes contre des organismes ou des individus représentatifs des partis adverses. Il est nécessaire que ces violences prennent fin, et les fascistes doivent se rendre exactement compte de cette nécessité, car ce qui, avant l'arrivée du fascisme au gouvernement, constituait une arme efficace au détriment des partis internationaux, en particulier par suite de la déplorable faiblesse des gouvernements précédents, toujours prêts à s'incliner devant les partis politiques, ne peut plus, dans l'état présent des choses, être employé de la même façon pour les raisons que voici :

» 1° Parce que du moment que fascisme et gouvernement ne sont plus qu'une seule et même chose, il n'est pas admissible que nos membres continuent à se livrer à des actes qui pourraient provoquer une répression directe de la part du gouvernement, que nous avons tout intérêt, quant à nous, à voir se montrer fort et impartial, au-dessus de tous les partis, le nôtre compris ;

» 2° Parce que le gouvernement présidé par Benito Mussolini nous est une garantie certaine que non seulement des faiblesses envers les subversifs ne seront plus tolérées, mais encore que, au contraire, les subversifs seront, conformément aux lois, mis dans l'impossibilité de nuire soit au sentiment national, soit aux intérêts matériels de la nation. Toute superposition du fascisme à l'action du gouvernement qui émane de nous et dans lequel nous devons avoir une aveugle confiance, tant comme Italiens que comme fascistes, est inutile ;

» 3° Parce que, la grande bataille nationale qui a rejeté dans la situation la plus pitoyable les chefs du subversivisme ayant été glorieusement remportée par nous, ce serait gaspiller inutilement nos forces que de nous acharner contre tel ou tel des ennemis déjà battus en bloc, alors qu'il est plus que jamais nécessaire de rassembler toutes nos forces en vue de la tâche de reconstruction que le pays attend de nous et dont notre victoire sortira consolidée et accrue.

» ... Que les directeurs et secrétaires des fédérations s'emploient par tous les moyens à faire comprendre cela aux fascistes, qui sauront en vertu de leur discipline se plier aux exigences nouvelles... » (Note de la *D. C.*)

Un révolutionnaire, chef légal de Gouvernement.

Ainsi le chef s'efforçait de tenir ses troupes en mains, comme s'il avait prévu que, l'heure du succès venu, le plus difficile serait de contenter ses amis. Quelques jours plus tard, à Crémone, M. Mussolini prenait de nouveau la parole. Il était visible qu'il se demandait alors si le fascisme serait un parti légalitaire ou révolutionnaire, il répandait peu à peu cette idée que le fascisme deviendrait un Gouvernement. Il saluait le souvenir de M. Bissolati, qu'il avait vivement attaqué à Milan trois ans plus tôt. Il mêlait curieusement l'impérialisme et le syndicalisme. Il rassemblait les bonnes volontés et, sans indiquer un programme bien clair, il y avait du moins une chose qu'il affirmait, c'est que le fascisme devait être bientôt maître de l'Etat. Et, dès ce moment, le chef songeait sans doute à ce qu'il ferait le jour où il serait appelé à gouverner.

Ce jour est venu soudain. Le 24 octobre, M. Mussolini était à Naples, où il passait la revue de 40 000 fascistes au terrain des sports de l'Arenaccia, et il prononçait au théâtre San Carlo un grand discours-programme. Il repoussait hardiment les demi-mesures ; il refusait les combinaisons ministérielles où le fascisme n'avait place que dans les sous-secrétariats ; il proclamait fièrement que le fascisme « ne vendait pas son droit d'aînesse contre un plat de lentilles ministérielles ». C'était le pouvoir, tout le pouvoir, que réclamait le chef des fascistes. Après avoir tant critiqué, tant démoli, et tant combattu, il ne se dérobait pas à l'heure des responsabilités. Il était prêt. Quand on relit la suite des discours de M. Mussolini, on est tenté de croire qu'il n'a pas été surpris, et que, durant trois années, ce révolutionnaire a médité sur ce que deviendrait la révolution quand elle serait accomplie, et sur ce que deviendrait l'Etat quand l'Etat ce serait lui ou à peu près. En proclamant, à Naples, que le fascisme voulait tout ou rien, M. Mussolini risquait d'être rejeté pour un temps encore à la tête de l'opposition, mais il risquait aussi d'être pris au mot et invité par le roi à faire la preuve de ses qualités de chef de Gouvernement.

Il y a dans l'aventure de M. Mussolini ce double caractère que, selon l'aspect où on le considère, elle est violente ou elle est légale. On peut dire que M. Mussolini a fait un coup d'Etat. Mais on peut dire aussi que M. Mussolini a été simplement appelé à constituer un ministère. Il s'est présenté au roi en chemise noire, montrant ainsi que le président du Conseil n'était pas le député milanais, mais le généralissime des fascistes. Ses partisans ont voulu pénétrer à Rome par la Porta Pia, afin de proclamer par un acte public que Rome était conquise une seconde fois. La veille encore de son élévation au pouvoir, M. Mussolini prononçait des paroles exaltées, il présentait l'impérialisme italien sous sa forme excessive et inquiétante, il se laissait aller à des propos inadmissibles sur la Tunisie, il déclarait qu'il serait obéi de gré ou de force, et indiquait que, s'il fallait des mitrailleurs, il en trouverait... Cependant tout s'est passé dans un calme relatif, avec un minimum de désordre. Point de résistance. Les socialistes n'ont pas manifesté, les partis battus se sont repliés ou ont fait accueil au nouveau venu. Les vétérans de la politique ont paru d'accord pour laisser le pouvoir à M. Mussolini, et M. Giolitti lui-même a donné une sorte de consentement. A-t-il eu une arrière-pensée ? et ce vieux et subtil chef parlementaire a-t-il voulu donner à son jeune rival l'occasion de montrer ce qu'il savait faire ? On songe à un mot spirituel de Thiers, qui, à propos de Cavour et de la politique italienne, en particulier à propos des facilités laissées à Garibaldi par le pouvoir, disait : « Le roi d'Italie chasse au faucon. »

Mais M. Mussolini est peut-être un sage, et il sait qu'un révolutionnaire au pouvoir n'est pas nécessairement chef d'un pouvoir révolutionnaire. Partisan des élites, admirateur des surhommes, conscient de l'inégalité, il a l'air, à en juger par ses premiers actes, de se douter que le Gouvernement a d'autres devoirs que l'opposition. Bonaparte, maître du Gouvernement, a occupé son pays tout en le gouvernant, en lui offrant quinze ans de gloire, en lui imposant quinze ans de guerre. M. Mussolini a un autre genre de problème à résoudre : il lui faut tout de suite gouverner, refaire l'administration, les finances, l'esprit public. Tâche ardue.

Aussi M. Mussolini prend ses précautions, agit avec prudence, fait appel à ceux qui peuvent l'aider. Lui, l'ennemi des parlementaires, il prend des ministres qui tous, sauf un, appartiennent au Parlement. Lui, qui voulait tout le ministère pour le fascisme, il admet le concours de M. Cavazzoni (1),

---

(1) Sur les **relations du Parti populaire italien et du fascisme**, M. Maurice Vaussard donne les précisions suivantes (*Revue catholique des Idées et des Faits*, 10. 11. 22) :

« A la politique extérieure nationaliste que va pratiquer le gouvernement de Rome, on peut s'étonner quelque peu de voir collaborer les populaires, qui, hier encore, se montraient fauteurs du désarmement et fondaient de grands espoirs de pacification sur la Société des Nations. [...]

» On a répété, il est vrai, dans les journaux « populaires », que les députés du parti qui collaborent au nouveau régime le font sous leur propre responsabilité, que la soudaineté des événements avait, d'ailleurs, empêché la consultation régulière des organes responsables du parti, et qu'il avait fallu se contenter de réunir chez le secrétaire politique ceux d'entre leurs membres qui se trouvaient alors présents à Rome. On sait aussi que dans cette réunion plusieurs courants d'opinions se dessinèrent, et il semble que Don Sturzo, notamment, se soit montré défavorable à la participation immédiate des populaires au ministère fasciste, pour attendre que le pays, aux prochaines élections, se soit prononcé sur son orientation.

» La décision prise survenant après la fameuse lettre des sénateurs populaires au secrétaire politique, où ils marquèrent leur hostilité très nette à tout projet d'accord avec les socialistes, et après la circulaire du cardinal Gasparri aux évêques italiens pour interdire aux prêtres de se mêler aux luttes politiques [Cf. *D. C.*, t. 8, col. 707-708], est une preuve de plus que l'autorité de Don Sturzo, ostensiblement méconnue par les fascistes, n'est plus aussi incontestée dans son propre parti et inquiète quelque peu le Vatican.

» Mais le fait de la participation populaire au ministère Mussolini n'en existe pas moins, et le nom de M. Cavazzoni lui donne une signification qu'elle aurait eue à un degré moindre si elle s'était bornée au concours de techniciens réputés, comme le professeur Tangorra, ministre du Trésor. La seule notoriété de M. Cavazzoni lui vient, au contraire, de son action politique, qui paraît bien obéir surtout à des raisons de sentiment et d'intérêt électoral, et de la propagande quelque peu brouillonne qu'il fit naguère à travers l'Europe en faveur de l'Internationale démocratique et populaire. Sa brusque volte-face n'est pas de nature à servir le prestige de son parti, quelles que soient les raisons d'opportunité dont on cherche à la justifier. [...]

» Un avenir prochain permettra d'observer si l'on peut faire aussi l'application de cette maxime, déjà exprimée en d'autres termes par Ovide (*Donec eris felix, multos numerabis amicos*, etc.), à la destinée de Don Sturzo, le directeur d'hier dont la popularité pâlit devant celle du dictateur d'aujourd'hui. Il y a quelques semaines, Don Sturzo devait parler à Alba. Les fascistes l'en ont empêché, et à la place du leader populaire on a entendu M. Massimo Rocca déclarer entre autres choses que, comme l'officier doit déposer son uniforme s'il entend faire de la politique, de même le prêtre doit déposer la soutane s'il veut faire de la propagande pour un parti.

» Si le fascisme arrive au pouvoir, il interdira donc

qui fut l'envoyé de don Sturzo en Allemagne, qui fut l'organisateur de l'Internationale catholique, et qui n'est pas précisément fasciste ; il fait son collaborateur de M. di Stefani, qui, au congrès de Naples, s'est montré modéré. Lui qui proclamait la nécessité d'hommes nouveaux, il fait entrer dans son ministère M. Rossi, M. di Cesaro, M. Tangorra, qui ont un passé politique. Ami des syndicalistes et décidé à s'appuyer sur les syndicats nationaux (1), il est obligé, en raison de la composition de son ministère, de tenir compte des lignes catholiques, des organisations « blanches », qui sont les adversaires de la corporation fasciste. Enfin, tout en annonçant une politique ouvrière, il a l'appui de la Confédération générale de l'Industrie, qui est une puissante association patronale.

M. Mussolini a eu, dès les premières heures de son gouvernement, bien des intérêts contraires à concilier. Il a eu de la souplesse et de la décision en formant un ministère de coalition. Toute l'Italie lui laisse, par une sorte de consentement universel, le champ libre et lui donne l'occasion de se montrer. A lui de manifester, pour le plus grand bien de son pays et de la politique internationale, qu'il n'est pas seulement un agitateur heureux et qu'il a en lui la capacité d'un homme d'Etat. Personne en tous cas ne refusera à ses débuts de reconnaître le courage avec lequel il accepte, encore jeune, de faire ses preuves et de transformer en une réalité cette entreprise de la grandeur nationale qui était le mythe animateur du fascisme.

IGNOTUS.

à Don Sturzo, a précisé l'orateur fasciste, de demeurer secrétaire du Parti populaire à moins qu'il n'abandonne son habit, et de même les secrétaires de sections ne pourront plus être des prêtres (*Popolo d'Italia*, 17 oct. 22). Ces menaces se réaliseront-elles ? Il est probable qu'il n'en sera pas besoin si les instructions précises de la Secrétairerie d'Etat aux évêques italiens sont appliquées à la lettre. Mais le cas de Don Sturzo est très spécial, et il est évident qu'on ne le remplacerait pas facilement comme secrétaire politique du Parti populaire. Une note du correspondant romain du *Corriere della Sera* indiquait voici peu de jours qu'après le prochain Congrès national du parti son fondateur prendrait quelque repos et en profiterait pour se rendre en Amérique afin que, en son absence, on vît s'il pouvait vraiment être substitué sans trop de dommage pour la cohésion et la discipline du mouvement.

» L'information est évidemment tendancieuse, mais une solution de cet ordre est dans la logique des choses. Si elle se produit, nous croyons que les plus virulents critiques de Don Sturzo ne tarderont pas à lui rendre hommage. Il serait puéril de dissimuler ses fautes, qui ont été réelles, notamment l'illusion, qu'il a partagée avec presque tous les hommes politiques d'Italie, et l'on pourrait dire d'Europe, de croire que la bourgeoisie avait épuisé sa vitalité et que l'heure d'associer largement le prolétariat au pouvoir avait sonné, — illusion particulièrement dangereuse dans un pays comme l'Italie, où ce prolétariat était fort peu préparé au rôle qu'on voulait lui faire jouer. Mais en revanche il a fait un effort souvent heureux pour remplacer au Parlement les questions de personnes et de clientèle par les accords d'idées ; il a donné une impulsion vigoureuse à l'essor du Parti populaire et maintenu fortement son unité ; il l'a orienté vers des buts précis, dont quelques-uns étaient d'importance primordiale, et s'est efforcé d'y former, d'y grouper des compétences pour toutes les questions. Si l'on tient compte des difficultés qui s'opposaient à la réalisation d'un tel programme, on ne peut lui refuser un sincère tribut d'admiration. » (Note de la *D. C.*)

(1) Au « Conseil national fasciste » réuni à Naples les 25 et 26 oct. dernier, le **programme du fascisme sur la question syndicale et les groupes de compétence** a été précisé par MM. ROCCA et ROSSONI.

M. Massimo Rocca définit le rôle des groupes de compétence destinés à étudier concrètement et techniquement les diverses questions et à élaborer des solutions à longue portée, fût-ce à l'encontre de certains intérêts immédiats :

« Les groupes de compétence ont aussi pour fonction de résoudre les conflits entre capital et travail.

» Supérieurs à tous les partis et composés de personnes intelligentes et éclairées, ils se constitueront en comités d'arbitrage qui ne favoriseront les intérêts ni des uns ni des autres, mais chercheront à les harmoniser.

» Par malheur, le mouvement fasciste est menacé par un danger : les exigences des masses entrées dans le parti risquent de le régionaliser et de lui faire perdre de vue les exigences nationales. Aujourd'hui, la démocratie prétend que la masse doit gouverner le gouvernement, au lieu que c'est le gouvernement qui doit gouverner les masses.

» Les masses n'ont qu'une vision particulariste et immédiate. Seuls, les groupes de compétence pourront s'opposer aux exigences des masses qui se révéleront moins pressantes que les exigences d'autres régions. Le groupe de compétence a beaucoup plus d'affinité avec le petit groupe qui conquiert un pays qu'avec les syndicats. Nous aspirons à gouverner le pays, mais nous ne voulons pas substituer aux arbres de la liberté les arbres de la cocagne électorale. Nous voulons accomplir dans l'Etat la révolution nationale qui est déjà accomplie dans le pays. Nous voulons organiser les capacités et créer, grâce aux groupes de compétence, la nouvelle classe dirigeante. »

M. Rossoni traite des syndicats nationaux :

« Nous avons aujourd'hui 800 000 travailleurs des champs, des usines, du commerce, merveilleusement organisés, sans compter les groupes de travailleurs inscrits dans les Fasci et qui ne sont pas encore encadrés dans les corporations. Massimo Rocca a fort bien dit que le syndicalisme est sélection, perfection, accroissement de la valeur et des initiatives individuelles. Le socialisme dit : A chacun selon ses besoins. Nous disons, nous : A chacun selon ses mérites. Nous avons recueilli les masses dans un état spirituel déplorable ; le socialisme avait uniquement cultivé en elles leur désir instinctif de gagner plus et de travailler moins. Mais nous les avons éduquées et nous les éduquerons toujours mieux. Nous sommes antidémocrates parce que tout ce que la démocratie a fait est bas et inconscient. Nous cultivons l'individu dans la masse et c'est là ce qui nous distingue du socialisme. Il faut que nous soyons capables de reconstruire. Où nous avons trouvé un mur de pierre et de boue, il faut que nous sachions élever un temple d'or. » (*Popolo d'Italia*, 26-27. 10. 22, cité par le *Bulletin périodique de la presse italienne*, 16. 11. 22, p. 3.) (Note de la *D. C.*)

L'Église et le moyen âge vengés par un professeur laïque de l'Université

LE MOYEN AGE MÉRITE LA PREMIÈRE PLACE DANS L'HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

sur le terrain politique, intellectuel et économique

De l'*Ami du Clergé* (19. 10. 22), à propos du récent ouvrage de M. P. BOISSONNADE, professeur à l'Université de Poitiers, sur *Le Travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge* (v[e]-xv[e] *siècle*) (1) :

Livre où l'on goûte le fruit de recherches immenses. Immenses comme le sujet même. C'est la

(1) Un vol. in-8° de 431 pages, 15 gravures. 18 francs. Paris, Alcan.

première synthèse complète, ordonnée et précise, de l'évolution du travail dans l'Europe chrétienne médiévale. L'auteur y expose non pas seulement les variations de la condition juridique des personnes et des terres (sujet où la plupart des historiens se sont en général bornés) ; mais surtout il replace les classes laborieuses au milieu des cadres historiques où elles ont vécu ; il dégage l'action réciproque des institutions politiques et sociales, l'action des échanges, de la production industrielle et agricole, de la colonisation du sol, de la répartition de la fortune foncière et mobilière, sur les transformations économiques qui ont amené l'avènement de nouvelles formes du travail et assuré aux masses dans la société une place qu'elles n'avaient jamais occupée jusque-là.

Et toute cette science nous est présentée dans une lumière admirable, avec une clarté que l'on eût à peine crue possible en un sujet si complexe, si touffu, traversé de tant d'actions et réactions réciproques. L'auteur écrit la langue de l'histoire ; mais on sent, à certaines fins de chapitres, à ses conclusions, l'émoi dont tressaille son âme au spectacle de l'œuvre du moyen âge.

« Le moyen âge, dit-il dès son Introduction, apparaîtra dans cette étude sous son vrai jour, non plus comme un abîme vide et ténébreux entre deux époques pleines de vie et de lumière, l'antiquité et les temps modernes, mais comme l'une des périodes les plus brillantes et les plus fécondes du passé historique, pendant laquelle le travail a franchi l'une des étapes les plus décisives vers le bien-être, la justice et la liberté. »

Et dans sa conclusion (p. 417) :

« Pendant ce millénaire (v^e^-xve siècle), les deux tiers de l'Europe ont été conquis par la colonisation ; la population a doublé ; la production agricole s'est accrue dans de vastes proportions ; la propriété individuelle, sous ses diverses formes, a remplacé le système primitif de la propriété de tribu, de village ou de famille. Les classes bourgeoises et rurales elles-mêmes ont accédé à la possession du capital foncier. La richesse mobilière, par suite de l'essor du commerce et de la production industrielle, a pris un développement nouveau et s'est disséminée en une foule de mains. Mais *le fait capital* qui s'est produit et qui donne à cette ère une importance inoubliable est *l'avènement des classes urbaines et rurales à la liberté.*

» Pour la première fois, les multitudes, cessant d'être des troupeaux sans droits et sans pensee, sont devenues des associations d'hommes libres, fiers de leur indépendance, conscients de la valeur et de la dignité de leur travail, aptes à collaborer par leur activité intelligente dans tous les domaines, politique, économique et social, aux tâches que les aristocraties se croyaient seules capables de remplir. Non seulement par elles la puissance du travail a été centuplée, mais encore la société a été régénérée par l'afflux incessant d'un sang jeune et vigoureux. La sélection sociale a été désormais mieux assurée. Les nations ont pris, grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice de ces foules médiévales, conscience d'elles-mêmes. Ces foules ont fait triompher la cause des grandes patries après celle des petites ; c'est le martyre d'une paysanne des marches de Lorraine qui a sauvé la première de toutes, la patrie française, devenue, au moyen âge, le plus brillant foyer de la civilisation...

» Elles ont préparé l'avènement des démocraties et légué aux masses laborieuses les instruments de leur puissance, les principes de liberté et d'association. Le travail, jadis méprisé et déprécié, est devenu dans le monde une force incomparable, dont la valeur sociale s'est imposée de plus en plus. C'est du moyen âge que date cette évolution capitale, qui suffit à assurer à cette période si méconnue, où régna une activité confuse, mais singulièrement puissante, la première place dans l'histoire universelle du travail, avant la grande transformation dont le xviiie et le xixe siècles ont été les témoins. »

De tout cela, M. Boissonnade fait remonter le mérite principal à l'Eglise. Notez qu'il n'est nullement question pour lui d'apologétique. Il fait œuvre d'historien laïque, professeur d'Université laïque. Il envisage l'Eglise dans son action extérieure ; il salue en elle l' « héritière de la tradition romaine d'autorité, détentrice de la civilisation antique transformée par le christianisme » ; il n'a pas à se demander ici si ce corps magnifique n'est pas mû par une vertu divine ; il voit les faits, tels qu'ils doivent se présenter à tout observateur sincère ; et l'hommage qu'il rend à l'Eglise est d'autant plus éloquent que ce sont les faits seuls qui parlent. Il rappelle, dans son livre I (*Le haut moyen âge*, v^e^-xe siècle), les efforts méritoires des chefs d'Etat, simples ébauches cependant au regard de l'action de l'Eglise, tout autrement profonde parce que « plus méthodique et plus continue » :

Action sur le terrain politique :

« L'Eglise offre à l'Occident le modèle du seul gouvernement ordonné et stable, où l'autorité se combine avec la liberté, la seule unité vraiment vivante, fondée sur la communauté des croyances et des principes de la société chrétienne... »

Action en faveur de la paix sociale :

« Multiplication des affranchissements, stabilisation de la condition des serfs, relèvement de la femme par la prohibition de la polygamie païenne, réorganisation des écoles, bienfait du droit d'asile, répression des guerres de famille, multiplication des œuvres de charité... »

Action surtout dans l'ordre économique :

« Elle n'a cessé depuis l'origine de proclamer l'obligation du travail comme une loi divine. Les Instituts monastiques l'inscrivent dans leurs règles, comme un article fondamental, et l'imposent à tous leurs membres. D'ailleurs, les nécessités de l'existence et de l'exploitation des grands domaines qui lui ont été attribués forcent l'Eglise à prendre en mains la direction de la colonisation agricole, à laquelle elle a eu une part essentielle. L'idéal mystique et le réalisme pratique ont amené ses chefs à entreprendre les défrichemeents, la mise en valeur du sol, à assumer l'initiative des améliorations culturales. Pour les mêmes raisons d'intérêt général et d'intérêt de classe, évêques et moines secondèrent la renaissance des centres industriels, réorganisèrent la production dans les ateliers monastiques, s'efforcèrent de faciliter et de ranimer les échanges, prirent même une part directe à leur réorganisation. L'exemple de l'Eglise et celui des chefs d'Etat stimulant l'ardeur de l'aristocratie laïque et des hommes libres, un mouvement général entraîna l'Occident dans les voies nouvelles et l'orienta vers le rétablissement de l'activité économique détruite par les invasions barbares... » (pp. 81-3).

Puis, après ces terribles siècles inaugurés par les invasions du ve siècle et clôturés par la conversion et l'établissement définitif des Normands et des Hongrois au xe, c'est, dans le livre II, « la restauration, l'émancipation, l'œuvre et l'apogée du travail dans l'Europe chrétienne du milieu du xe siècle au milieu du xive » (p. 147). Et ici, toujours et plus que jamais, c'est l'Eglise qui apparaît au premier plan. M. B.

nous dit son action sur le terrain de la charité, son action intellectuelle, la fondation par elle du haut enseignement, et comment « dans les chaires où professèrent ses docteurs, naissait l'économie politique et étaient agités les problèmes qui intéressent l'organisation du travail, origine et limites de la propriété, jouissance individuelle ou jouissance communiste, salaire et juste prix, rôle du commerce et de l'argent. Toutes ces hautes questions y étaient étudiées avec une extrême hardiesse. L'audace de la pensée spéculative sur ce point n'a guère connu de bornes parmi les théologiens et les canonistes, mais la raison pratique y tempérait les audaces de la raison théorique... » (p. 192)...

Son action économique enfin :

« Dans le domaine économique, unissant à l'esprit d'organisation qui la caractérisait la largeur et la hauteur d'esprit d'un corps où le talent se manifestait plus qu'ailleurs, elle joue alors un rôle de premier ordre. De ses domaines, elle fait autant de centres d'attraction, par la supériorité des méthodes culturales et par les ménagements qu'elle y observe à l'égard des paysans... Classe traditionaliste et conservatrice de l'ordre féodal, le clergé se montrait peu favorable à l'émancipation politique et sociale des paysans, mais il donnait l'exemple de l'amélioration de leur sort dans l'ordre économique. Il poussait avec une activité prodigieuse à la colonisation agricole de l'Occident, dont les grands Instituts monastiques français ont été les promoteurs, dignes de l'éternel hommage de l'histoire. Les domaines ecclésiastiques furent les centres où se forma l'agronomie, où s'améliorèrent la sylviculture, la zootechnie, où se créèrent les fermes modèles, où s'expérimentèrent les nouvelles cultures, où la production agricole fut régénérée et stimulée. C'est dans les terres d'Eglise et dans les villes où dominait l'autorité épiscopale, qu'apparaissent la division professionnelle du travail, la première technique industrielle perfectionnée, les premières écoles d'arts et métiers, et que s'organisent les classes ouvrières. Les monastères, en particulier, ont formé les générations de cette période de trois siècles aux diverses formes supérieures de l'activité industrielle, travail des tissus de luxe, tapisserie, broderie, émaillerie, orfèvrerie, céramique, verrerie, architecture, sculpture, peinture...

» Enfin, l'Eglise a de bonne heure aidé à l'avènement d'une nouvelle forme de la richesse, l'économie mobilière. Elle a favorisé, autour de ses centres de domination, urbains ou ruraux, le développement des agglomérations marchandes, essayé d'assurer la sécurité et les facilités de la circulation, organisé sous son égide les premières associations pour la réfection des routes et des ponts, créé les premiers services de transports terrestres et fluviaux à grande distance, stimulé la création des marchés et des foires, tenté la répression ou l'abolition des coutumes barbares qui entravaient le commerce maritime, telles que la piraterie et le droit de bris. Bien qu'elle ait tendance à considérer comme stérile l'activité des marchands et comme usuraire le commerce de l'argent, elle n'en a pas moins la première créé des réserves de numéraire, inauguré le système des dépôts, le crédit et la banque, proclamé la sage doctrine de la stabilité monétaire et participé aux grandes entreprises commerciales. En établissant enfin, entre les Etats de la Chrétienté d'Occident, les liens d'une véritable solidarité internationale, en organisant les pèlerinages et les Croisades, elle a préparé le réveil et l'essor de l'économie mobilière qui allait donner au travail une force d'expansion et de libération jusque-là inconnue. »

La mauvaise presse et les catholiques

Mésaventure cruelle; salutaire leçon.

De la *Semaine religieuse de Meaux* (25. 11. 22):

« Toute œuvre de presse chrétienne, si modeste qu'elle soit, contribue au développement du règne de Jésus-Christ. Il vaut la peine de la soutenir. »

Cette phrase de Mgr Besson, l'éminent évêque de Lausanne et Genève, devrait être méditée par nombre de catholiques dont l'attitude à l'égard de la bonne presse de leurs diocèses respectifs, particulièrement de la *Semaine religieuse* — ou du *Bulletin Religieux*, ou des *Annales Religieuses*, qui, sous des titres différents, poursuivent le même but — est faite de pratique indifférence, sinon de profond mépris.

En effet, mieux instruits de leurs devoirs et convaincus de l'obligation qui leur incombe de les remplir, ces catholiques éviteraient de donner à des journaux qui bafouent leurs croyances, s'acharnent à saper leur foi, et précipitent ainsi la décadence de notre société en provoquant la ruine matérielle et morale de notre pays, des communications qu'ils ne daignent pas condescendre à adresser aux organes catholiques de leur ville ou de leur diocèse.

On ne verrait plus alors les avis de messes voisiner, dans certaines feuilles, avec les invitations à une fête maçonnique, ni les journaux qui luttent pour la bonne cause condamnés à disparaître, faute de ressources, alors que les catholiques donnent leur argent, leur publicité et leurs préférences à leurs adversaires déclarés.

En s'abstenant de scandaliser les autres par des pratiques aussi condamnables, on s'épargnerait souvent à soi-même telle humiliante déconvenue éprouvée récemment par les membres d'un groupement catholique. Oublieux ou dédaigneux du *Bulletin Religieux* de leur diocèse, qui pourtant ne leur a pas ménagé sa sympathie, ils communiquèrent à d'autres feuilles locales le programme d'une fête comportant la célébration d'une messe spécialement dite aux intentions des membres de l'Association. Or, dans l'une de ces feuilles, areligieuse sinon antireligieuse déclarée, le metteur en pages, par calcul malicieux, par nécessité ou par pure coïncidence, dispersa les choses de telle sorte que, en retournant le communiqué après l'avoir découpé dans le journal, on pouvait lire, au dos de l'invitation à la messe, des réflexions sacrilèges et cyniques sur le Saint Sacrifice de nos autels.

Mésaventure qui doit être bien cruelle pour des cœurs vraiment chrétiens, et qui constituera sans doute une leçon assez dure pour qu'elle porte ses fruits. Mais aussi, « qu'allaient-ils faire dans cette galère ? »

N'appuyons pas sur la plaie. Terminons bien vite par ces lignes qu'écrivit le vaillant évêque de Chalons, Mgr Tissier, et mettons-nous tous à l'œuvre pour cette conquête urgente qu'il recommande si instamment à notre ardeur et à notre dévouement.

« ... Il y a une presse respectacle et courageuse devant laquelle je m'incline, parce qu'elle fait œuvre de justice sociale. De cette presse-là, nous, catholiques, *nous ne savons pas assez nous servir, ni soutenir du moins les volontaires.* Nous n'avons pas saisi à temps ce moyen nouveau et sûr de propagation des doctrines. On a dit, avec raison, que saint Paul, vivant de nos jours, au lieu de tisser des tentes se fût fait journaliste. Parmi les choses à reprendre en ce moment, *la presse est la plus urgente conquête, peut-être aussi la plus difficile.* »

RUSTICUS.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES ÉPISCOPAUX

Institution d'une Commission diocésaine d'Architecture religieuse, de Liturgie et de Chant sacré

Ordonnance de Mgr F. DE LA VILLERABEL, évêque d'Annecy.

Considérant que la vie chrétienne, que Nous désirons voir s'épanouir de plus en plus dans Notre Diocèse, a son centre dans l'église même de la paroisse, où tous les fidèles doivent se réunir pour y puiser — selon le mot de Pie X — comme à sa source première et indispensable, le véritable esprit chrétien dans la participation active aux Saints Mystères et à la prière liturgique de l'Eglise;

Que c'est un des principaux devoirs de Notre charge d'assurer, non seulement dans Notre Eglise cathédrale, mais dans tous les sanctuaires du Diocèse, l'observance exacte des lois de l'Eglise, spécialement de celles qui intéressent directement le culte de Dieu;

Conformément aux canons 1296, 1302, 1279, 1261 et 1264, et en exécution des ordres formels du *Motu proprio* de S. S. Pie X, du 22 novembre 1903, rappelé par le Code de Droit canonique;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — Une Commission diocésaine est instituée qui a pour but de pourvoir à la dignité et à la sainteté du Culte, par l'exécution des règles liturgiques et artistiques concernant l'architecture des édifices sacrés, les cérémonies du culte et le chant.

ART. 2. — Cette Commission, dont Nous Nous réservons la présidence effective, comprend deux sections : l'une d'Architecture religieuse, l'autre de Liturgie proprement dite et de Chant sacré.

ART. 3. — La section d'Architecture religieuse s'occupe des édifices du culte : construction, réparations, ameublement, décoration, conformément aux prescriptions liturgiques, aux traditions ecclésiastiques et aux règles de l'art chrétien.

Aucun travail de quelque importance ne peut être entrepris dans ces édifices, avant que la Commission n'en ait examiné et approuvé le plan.

ART. 4. — La section de Liturgie et de Chant sacré a pour tâche non seulement de veiller à l'application exacte des règles concernant les cérémonies et le chant sacré, mais encore de promouvoir dans les paroisses, collèges et communautés la participation la plus effective possible à la vie liturgique et au chant d'Eglise.

ART. 5. — La Commission diocésaine formulera officiellement dans Notre *Revue* ses avis et ses instructions, selon les règlements particuliers que Nous lui donnons d'autre part.

ART. 6. — MM. les Archiprêtres, Curés, Supérieurs, Aumôniers, Professeurs ou chargés d'Œuvres s'adresseront au Secrétaire de la Commission pour obtenir les éclaircissements utiles.

Fait à Annecy, le 1er novembre 1922.

† FLORENT-MICHEL-MARIE,
évêque d'Annecy.

Création de la Fédération des Agriculteurs catholiques de l'Ile-de-France (1)

Communiqué de Mgr GIBIER, évêque de Versailles.

Le 11 janvier 1911, à Paris, 8, rue d'Athènes, en une des salles des Agriculteurs de France, sur la convocation de MM. Thomassin, Robert Guesnier et Marié, et sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Versailles, cinquante cultivateurs se réunissaient pour fonder l'*Union des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise,* et Monseigneur l'Evêque, s'adressant à ces Messieurs, leur disait : « Votre Union rendra d'incomparables services moraux et matériels, religieux et sociaux. Vous aurez été les ouvriers de la première heure. Cette Journée d'organisation aura un lendemain de réalisation. »

Et en effet, depuis douze ans qu'elle existe, l'Union des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise a utilement et grandement travaillé.

Elle a tenu de magnifiques *Congrès agricoles* à Versailles le 29 mars 1912, le 14 mars 1913, le 3 avril 1914.

Au lendemain même de la guerre, le 12 mars 1919, *elle s'est reconstituée* dans une Assemblée qui a eu lieu à Paris, dans la salle de la rue d'Athènes, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Versailles.

En 1920, le 16 avril, à Versailles, elle a fait célébrer un service pour les agriculteurs tués à la guerre, elle a tenu une séance d'études dans laquelle a été lancée la première idée d'une caisse de compensation ou de sursalaire familial pour le monde ouvrier agricole, et enfin, pour jouir de tous les droits que la loi civile accorde aux syndicats, elle a pris le titre d'*Union syndicale des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise.*

En 1921, elle a organisé à *Gargenville* la *Journée régionale agricole* du 3 juillet.

Et en cette année même 1922, elle a tenu à *Mantes* et à *Etampes* deux grandes *Journées agricoles d'arrondissement,* qui ont groupé l'une 400 et l'autre 300 agriculteurs venus de divers cantons de Mantes et d'Etampes.

Pendant ces douze premières années d'existence, l'Union syndicale des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise n'est donc pas restée inopérante. A plusieurs reprises elle a mobilisé ses adhérents, pour leur donner une direction et une impulsion, pour leur donner surtout le triple sentiment de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs possibilités d'action.

Elle a créé nos *Cercles de Fermières,* qui, contrariés et partiellement interrompus par la guerre, reprennent peu à peu leur activité et attendent une nouvelle diffusion. On pourrait tant en obtenir!

Déjà en deux arrondissements, elle possède des *Délégués agricoles cantonaux* et bientôt elle aura ses représentants dans tous nos cantons ruraux, c'est-à-dire dans la presque totalité d'un département où la puissance agricole est sans contredit la première puissance.

A Versailles, au siège de l'Action Sociale de Seine-et-Oise, existe un *Office agricole* qui se tient constamment au service de notre Union syndicale des

(1) Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

Agriculteurs catholiques, et M. l'abbé Lebaut, vicaire général, pourrait nous dire ce qui a été fait déjà pour le recrutement de la main-d'œuvre agricole, pour la documentation du monde agricole, par la fondation en ce diocèse de différentes œuvres agricoles : caisses rurales, syndicats, placement des pupilles à la campagne, etc.

Bientôt, nous l'espérons, avec le concours du R. P. de Ganay et de M. le vicaire général Lebaut, l'Union syndicale des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise suscitera de nombreuses *Journées agricoles* en diverses régions du département et, là où ce sera possible, une ou deux *Semaines agricoles*, sans compter les *retraites fermées* qui reçoivent à Mours les représentants les plus fervents et les plus influents de la profession agricole.

Le geste le plus récent de notre Union syndicale des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise mérite d'être signalé. Elle vient de faire circuler des bulletins de souscription adressés à tous ses adhérents pour en obtenir *l'approvisionnement en légumes de nos trois Séminaires diocésains*, et ces bulletins de souscription sont généreusement accueillis par nos Agriculteurs catholiques syndiqués.

L'institution créée le 11 janvier 1911 dans la salle des Agriculteurs de France n'a pas été stérile. Elle a fait son chemin non seulement dans le diocèse de Versailles, mais encore dans la France entière, et voici qu'existe en bon nombre de diocèses l'*Union catholique de la France agricole*.

Il n'y a plus qu'à universaliser et à régulariser ce mouvement, en le rendant, autant que possible, *régional*.

Par son sol et par son histoire, la France est un pays essentiellement agricole ; par son âme et par ses traditions, la France est un pays essentiellement catholique. La France sera catholique et agricole, ou elle ne sera pas. Ne séparons pas ce que Dieu et les siècles ont uni. France, Agriculture, Religion : tout cela va ensemble, ne fait qu'un. C'est notre centre et nos deux ailes. La France au milieu, et de chaque côté, pour la soutenir, pour la faire vivante et grande, la charrue et la croix, *cruce et aratro*.

Or, la vraie France, la France normale, se compose non pas de départements, mais de régions, de provinces, et l'Union catholique de la France agricole ne sera réalisée que par des *Fédérations* composées d'un certain nombre de départements appartenant à la même province, à la même région.

Dès que l'Union syndicale des Agriculteurs catholiques existera dans tous les diocèses, les Fédérations apparaîtront d'elles-mêmes, spontanément, et de toutes ces Fédérations émergera aussitôt *l'Agriculture catholique nationale*, c'est-à-dire la grande Force conservatrice et religieuse qui refera une France solide, prospère, cohérente au dedans et pacifiquement victorieuse des offensives du dehors. Pour la nécessaire et prochaine organisation de l'Eglise de France, ce serait déjà beaucoup que l'Agriculture nationale fût d'abord organisée sur le terrain neutre et sacré du catholicisme.

Nous sommes en marche vers ce rayonnant avenir. Voici que vient de naître la *Fédération des Agriculteurs catholiques de l'Ile-de-France* (Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise). Versailles a commencé en 1911, et Meaux, Beauvais et Soissons ont continué. L'Union existe en chaque diocèse. La Fédération existe entre les quatre diocèses. C'est un grand résultat. C'est peut-être le point de départ des plus étonnantes réalisations.

La Fédération des Agriculteurs catholiques de l'Ile-de-France ne demande qu'à grandir et elle grandira.

Elle possède un précieux instrument de travail et de progrès. Elle a son *Bulletin*, qui s'imprime, 19, rue d'Amiens, à Clermont (Oise). Le premier numéro de ce Bulletin vient de paraître en octobre 1922. Tous doivent s'y abonner : et les membres de notre Union syndicale et nos Délégués agricoles cantonaux, et nos Cercles de fermières, et nos Syndicats agricoles, et nos Caisses rurales.

L'Action Sociale de Seine-et-Oise est chez nous la cheville ouvrière de toutes les Œuvres catholiques et sociales, et par son Office agricole elle se tient en rapports permanents avec le monde agricole. Nous la chargeons donc de correspondre avec le *Bulletin de la Fédération*, d'assurer le service des abonnements, de transmettre au Bulletin les avis et les communications utiles, d'être, en un mot, l'agent de liaison entre Versailles et les trois diocèses de Beauvais, de Meaux et de Soissons. L'Union fait la force et la Fédération centuple la force.

[12. 11. 22.]

CHEZ LES ADVERSAIRES

Organisation de l'éducation socialiste en Belgique

M. H. de Man, secrétaire général de la Centrale d'éducation ouvrière, écrit dans la *Revue internationale du Travail* (oct. 1922) :

Parallèlement au mouvement ouvrier général, et surtout au mouvement syndical, s'est développé, au cours des dernières années, un ensemble d'institutions éducatives qui occupent une place tout à fait particulière à l'égard de l'enseignement en général. Elles se proposent de donner aux ouvriers adultes certaines connaissances qui leur sont nécessaires pour participer à la conduite de leur mouvement organisé. Il est intéressant de rechercher par quelles méthodes nouvelles les mouvements ouvriers des divers pays essayent de faire face à ce besoin nouveau, comme le font notamment en Angleterre le *Ruskin College* d'Oxford, les *Labour Colleges* de Londres, Glascow et Edimbourg, le nouveau *Comité éducatif* du Trades Union Congress, la *Workers' Educational Association*, etc. ; en Amérique, les œuvres affiliées au *Workers' Education Bureau ;* en Allemagne, les *Bildungsausschuesse* des partis socialistes et les *Betriebsraeteschulen* de la Commission générale des syndicats, etc. Je me permettrai de décrire d'une façon détaillée l'organisation correspondante du mouvement ouvrier socialiste en Belgique : la Centrale d'éducation ouvrière. Celle-ci est peut-être plus « représentative » qu'aucune autre institution du même genre, parce que le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique est plus centralisé et coordonné que dans n'importe quel autre pays. Cela est dû surtout à l'union étroite qui existe entre les trois branches de l'activité ouvrière socialiste : politique, syndicale et coopérative. Le parti ouvrier belge n'a pas eu à souffrir de la scission communiste et est uni par les liens organiques les plus étroits à la Commission syndicale et à l'Office coopératif. Ces trois organismes ont formé un Comité commun qui est la Centrale d'éducation ouvrière.

Pourquoi la Centrale d'éducation ouvrière fut créée.

La Centrale d'éducation ouvrière existe depuis 1911. Jusqu'à cette époque, la plus grande diversité et quelquefois la confusion régnaient parmi les

œuvres d'éducation créées par la classe ouvrière ou à son intention. Le type le plus fréquent était le cercle d'études, qui devait généralement alimenter ses discussions par des conférences pour lesquelles il ne disposait que d'un petit nombre d'orateurs locaux ; ces cercles, agissant sans méthode et sans coordination, ne connaissaient généralement qu'un succès éphémère.

D'autre part, un certain nombre de militants ouvriers cherchaient à s'instruire dans des œuvres créées à l'initiative d'intellectuels bourgeois et plus ou moins calquées sur le modèle des « extensions universitaires » ou « universités populaires ». On leur y donnait généralement une instruction qui s'inspirait d'un idéal social et de procédés pédagogiques foncièrement étrangers aux besoins et à la mentalité de la classe ouvrière. Leur effloraison ne fut cependant que de courte durée. En 1911 elles étaient déjà en plein déclin, et aujourd'hui il n'en reste plus, en Belgique, que des vestiges.

C'est surtout l'accroissement des organisations syndicales pendant la première décade du XXe siècle qui fit sentir, d'une façon de plus en plus pressante, la nécessité d'un effort spécial pour la formation de militants et, d'une façon générale, pour donner à la classe ouvrière une éducation la mettant mieux en état de mener sa propre action organisée. Le parti ouvrier et les coopératives, de leur côté, se rendaient également compte de la nécessité d'exercer leur action non seulement en étendue, mais encore en profondeur.

Le manque de cohésion entre les institutions d'éducation ouvrière existant à cette époque explique pourquoi ce n'est pas d'elles qu'est sortie l'initiative de la création de la Centrale d'éducation ouvrière. Celle-ci, au contraire, vient de la direction même du parti, des syndicats et des coopératives. C'est le Conseil général du parti ouvrier belge, dans lequel sont d'ailleurs représentés la Commission syndicale et l'Office coopératif, qui décida de créer la Centrale d'éducation ouvrière. Celle-ci devait en même temps coordonner l'activité des œuvres déjà existantes et en créer de nouvelles.

Les statuts de cet organisme, qui n'ont pas été modifiés depuis lors, instituent un Comité de direction comprenant, outre un secrétaire général du parti ouvrier belge, deux membres élus par l'Office coopératif, deux membres élus par la Commission syndicale et un membre élu par la Fédération des jeunes gardes socialistes. Ils définissent son but de la façon suivante : « Organiser et coordonner l'activité de toutes les œuvres d'éducation ouvrière qui dépendent des organismes précités, et qui procurent aux travailleurs les connaissances et les qualités qui les mettent le mieux en état de mener la lutte pour leur émancipation comme classe dans tous les domaines. »

La nouvelle organisation se distingue donc par deux points essentiels des œuvres d'éducation populaire issues du mouvement d'extension universitaire qui avait dominé pendant la première décade du XXe siècle.

D'abord, elle entend que le mouvement éducatif de la classe ouvrière soit soumis au contrôle direct des organisations elles-mêmes. Ensuite, elle proclame qu'elle doit servir non pas à mieux équiper les ouvriers pour la lutte individuelle pour l'existence, mais à les rendre plus aptes à mener la lutte collective pour l'émancipation. Son idéal est donc tout différent de celui de l'enseignement public ou neutre, puisqu'elle a surtout en vue la formation de militants pour les organisations politiques, syndicales et coopératives.

Les moyens financiers.

La Centrale d'éducation ouvrière eut, dès le début, le souci d'intéresser le plus possible les organisations ouvrières elles-mêmes à la sécurité financière de l'œuvre qui dépendait d'elles. Mais les fonds dont disposaient ces organisations étaient, au moment de la création de la Centrale, encore très limités. Il était difficile, au surplus, de leur demander des sacrifices financiers considérables pour une institution nouvelle avant qu'on ait pu leur montrer des résultats. Pour mettre l'œuvre en train, on fit donc appel surtout à des donations particulières. Celles-ci s'élevèrent, au début, à une somme de 120 000 francs, dont 100 000 francs furent donnés par feu M. Ernest Solvay. Celui-ci, un an plus tard, dota l'institution d'un nouveau capital d'un million de francs à répartir en annuités s'étendant sur une période d'une trentaine d'années.

En même temps, les subsides annuels accordés à la Centrale par des organisations ouvrières augmentèrent d'année en année et atteignent maintenant plus du double du revenu qui lui vient du fonds Solvay.

Pour l'année courante, le budget administratif de la Centrale d'éducation ouvrière compte, en plus des 30 000 francs du fonds Solvay, des subsides annuels de 25 000 francs de la Commission syndicale, 20 000 francs de l'Office coopératif, 15 000 francs du Conseil général du parti ouvrier, et 2 000 francs de la Fédération nationale des mutualités socialistes, soit au total 62 000 francs des organisations ouvrières. Ce budget ne comprend pas celui, bien plus considérable encore, de l'Ecole ouvrière supérieure, qui dépend de la Centrale d'éducation ouvrière, mais dont les ressources sont assurées par une méthode dont il sera question plus loin.

Avant la guerre, par suite des circonstances politiques, la question des subventions officielles aux œuvres d'éducation ouvrière ne se posait pas. Mais après l'armistice la situation se modifia. L'entrée des socialistes au gouvernement, où ils restèrent jusqu'à l'automne de 1921, en même temps que l'augmentation de leur influence dans les administrations provinciales et communales, permirent au mouvement d'éducation ouvrière de compter, jusqu'à un certain point, sur l'appui des pouvoirs publics. Toutefois, dans l'ensemble, l'importance des subventions accordées, par rapport aux ressources propres des œuvres d'éducation ouvrière, est bien petite, et en aucun cas ces subventions n'ont eu d'influence sur le caractère et la tendance des œuvres qui en profitent.

A l'heure actuelle, la Centrale d'éducation ouvrière et l'Ecole ouvrière supérieure qu'elle mit sur pied en 1921 occupent, au total, un personnel de dix-sept secrétaires et employés, et leurs budgets réunis dépassent en recettes et dépenses administratives 250 000 francs par an.

Ce chiffre ne concerne d'ailleurs que le Comité national de la Centrale d'éducation ouvrière. Celui-ci n'est, au fond, qu'un organisme d'initiative et de coordination. La plus grosse partie de l'activité éducative proprement dite est conduite dans le pays par des Comités locaux et régionaux d'éducation ouvrière.

Les comités locaux et régionaux.

Le réseau des Comités locaux et régionaux d'éducation ouvrière qui couvre actuellement la Belgique ne s'est formé que petit à petit. Avant la guerre, dans presque toutes les localités, diverses institutions d'éducation créées le plus souvent à l'initiative de la Centrale d'éducation ouvrière (telles que l'école so-

cialiste, l'extension socialiste organisant des conférences isolées, la bibliothèque, le cercle d'études, etc.) existaient l'une à côté de l'autre sans lien organique entre elles. C'est seulement à Bruxelles que, avant la guerre déjà, la Centrale avait réussi à créer un Comité local d'éducation ouvrière, centralisant l'activité d'une douzaine d'institutions auparavant autonomes. Après 1918, le mouvement pour la formation de Comités locaux se généralisa. En 1920, les nouveaux statuts du parti ouvrier belge, adoptés au Congrès de Pâques, les rendirent obligatoires en vertu des articles suivants :

ART. 48. — Les organisations d'arrondissement veillent à ce qu'il soit créé, dans toutes les localités importantes de leur ressort, des Comités locaux d'éducation ouvrière.

ART. 50. — Ces Comités comprennent des délégués des organisations politiques, syndicales et coopératives, de la localité. L'organisation de la jeunesse et les groupes divers y sont représentés.

ART. 52. — Des Comités régionaux d'éducation ouvrière peuvent être créés sur une base analogue à celle des Comités locaux. Ils ont notamment pour mission d'assurer le fonctionnement des écoles socialistes du second degré.

ART. 55. — Les frais de fonctionnement des Comités locaux d'éducation ouvrière sont à la charge de tous les organismes locaux du Parti.

ART. 56. — Les frais de fonctionnement des Comités régionaux d'éducation ouvrière sont à la charge des grandes organisations centrales de la région ou de la province.

Il fallut un temps assez considérable pour obtenir la mise à exécution de ce plan, et surtout pour insuffler une vie réelle à beaucoup de Comités locaux qui ne furent d'abord créés que sur le papier. Ceci ne réussit sur une grande échelle qu'après la formation d'un réseau complet de Comités régionaux, qui fut réalisée au cours de l'année 1921. A la fin de cette année, il y avait 161 Comités locaux fonctionnant régulièrement. Quant aux Comités régionaux, ils sont actuellement au nombre de 14, dont la plupart déploient une activité extrêmement utile comme organes de liaison entre la Centrale d'éducation ouvrière et ses Comités locaux.

On remarquera que la structure organique des Comités locaux et régionaux repose sur le même principe que celle de la Centrale nationale. Ils ne sont pas l'émanation d'institutions éducatives ou d'organisations spéciales à effectifs limités, mais bien de l'ensemble des organisations ouvrières (syndicats, coopératives, groupements politiques, mutualités, etc.) de leur localité ou de leur région. Rien n'exprime mieux l'idée que le mouvement d'éducation ouvrière est subordonné aux fins mêmes du mouvement ouvrier dans son ensemble. Ce sont les organisations politiques et économiques qui chargent un certain nombre de leurs membres de cette fonction spéciale. Bien entendu, ces mêmes organisations assument la charge financière du fonctionnement des Comités d'éducation ouvrière. En aucun cas les ressources de ces Comités (locaux et régionaux) ne proviennent de cotisations de membres d'institutions éducatives, puisque celles-ci s'adressent au public ouvrier en général et ont pour principe de ne jamais exiger de sacrifice financier individuel, même pour des institutions telles que les écoles socialistes, dont le fonctionnement coûte très cher. De même, la Centrale d'éducation ouvrière s'est toujours interdit de subventionner, sous une forme quelconque, les œuvres locales ou régionales, en vertu du principe que celles-ci doivent assurer leurs ressources auprès des organisations ouvrières dont elles servent les fins et qui ont assumé leur direction. Ce n'est que dans de très rares cas que la Centrale nationale a prêté de l'argent à des Comités régionaux nouvellement constitués pour faciliter leur mise en train en attendant qu'ils aient pu s'assurer sur place des ressources suffisantes.

De même que la structure administrative des Comités locaux, leur genre d'activité varie assez considérablement.

Un assez grand nombre d'entre eux, plus d'une centaine assurément, n'administrent, en général, qu'une petite bibliothèque locale. Ceux-ci ne sont pas compris dans les 161 que nous avons mentionnés comme existant à la fin de 1921. Nous ne comptons comme Comités locaux « fonctionnant régulièrement » que ceux qui organisent au moins soit des conférences d'extension socialiste, soit des cours d'école socialiste.

D'ailleurs, la plupart de ceux-ci possèdent en outre des bibliothèques. Le type le plus fréquent est celui qui combine les trois formes d'activité : cours, conférences et bibliothèque. Mais ce n'est là qu'un minimum, et il n'est pas de limite à la variété et au nombre des œuvres dont un Comité local bien organisé peut assumer la direction. Nous citerons, au hasard de la plume, et à titre d'exemples empruntés à l'activité des Comités locaux existant surtout dans les grandes agglomérations, urbaines ou industrielles, les œuvres suivantes : salles de lecture, écoles spéciales pour conseillers communaux, pour comptables de coopératives, pour propagandistes électoraux, des sections d'art et de concerts, des cercles d'études, des sections de voyages, d'excursions et de visites éducatives, des œuvres temporaires pour grévistes ou chômeurs, etc. En outre, on tend de plus en plus à incorporer dans le domaine d'activité des Comités locaux les organisations autonomes poursuivant un but éducatif, telles que les cercles d'éducation physique (gymnastique et sports), les cercles dramatiques, les Sociétés de musique instrumentale et chorale, les organisations de la jeunesse et les groupes d'enfants. Dans ces cas, les organisations en question sont généralement représentées officiellement dans le Comité local d'éducation ouvrière, à côté des grandes organisations politiques et économiques qui les subsidient.

Il est évident que l'activité des Comités locaux et régionaux d'éducation dépend, en dernier ressort, bien moins des détails de leur structure administrative que du dévouement et de la compétence des personnalités qui les dirigent. En général, les anciens militants sont trop sollicités par les tâches et mandats dont leur organisation les a chargés pour pouvoir jouer dans les Comités d'éducation un rôle autre que celui, d'ailleurs fort utile, de conseil ou de contrôle. La cheville ouvrière du Comité est généralement un militant de la jeune génération, qui a déjà reçu une certaine formation préalable dans les œuvres mêmes de la Centrale d'éducation ouvrière et qui se consacre particulièrement aux œuvres d'éducation. Il s'est créé ainsi, petit à petit, un type de militants spécialisés dans l'action éducative comme il y en avait déjà dans l'action politique, syndicale et coopérative. Au type ancien du jeune garde socialiste, plus agitateur que méthodique, plus porté vers l'éloquence bruyante que vers l'étude ou l'activité administrative soutenue, a succédé un type nouveau, et indubitablement supérieur, réalisé par une pléiade de jeunes gens qui sont des hommes d'œuvre et qui travaillent à leur propre éducation en aidant à faire celle des autres.

Les écoles socialistes.

La partie essentielle de l'activité de la Centrale d'éducation ouvrière fut, dès le début, l'organisation des écoles socialistes. Tel est le nom qui fut donné à

une série de cours réguliers par lesquels on essaya de remplacer l'activité un peu chaotique des anciens cercles d'études. Dans les écoles socialistes, il s'agit, en somme, d'amener un petit nombre de militants choisis — une trentaine en moyenne — à étudier pendant un certain nombre de semaines, et d'une façon quelque peu approfondie, un sujet de science sociale. Souvent, il ne s'agit que de cours hebdomadaires de deux heures chacun pendant six ou sept semaines seulement. L'appellation d' « école socialiste » peut donc sembler assez présomptueuse, mais elle a été choisie à dessein pour bien marquer la différence qu'il devait y avoir entre cette institution, d'une part, et l'ancien cercle d'études ou la série de conférences, d'autre part. Voici, en effet, ce qui caractérise l'organisation des écoles socialistes. A la différence du cercle d'études ou de conférences, les écoles n'admettent qu'un nombre limité de participants, généralement choisis par les organisations ouvrières de l'endroit. On leur demande un effort soutenu et une collaboration active à l'enseignement, par la participation à des discussions et des exercices pratiques, par la lecture, voire par des travaux écrits à domicile. Bref, les cours sont organisés de façon que les élèves sortent le plus possible du rôle d'auditeurs passifs. On essaye d'y appliquer le principe des « classes » des ouvriers anglais dont on a dit que, dans une salle de 30 élèves avec un professeur, il doit y avoir 31 élèves et 31 professeurs.

Les écoles socialistes se distinguent, en outre, des anciens cercles d'études ou des conférences en ce que les cours sont faits par des professeurs choisis, envoyés et indemnisés par la Centrale nationale, et se servant de manuels ou de syllabus édités par celle-ci. De cette façon, on est parvenu à mettre fin aux inconvénients qui résultaient auparavant de la façon peu systématique dont se succédaient les conférenciers et les sujets traités par eux.

L'école socialiste nécessitant certains frais d'installation, et surtout des dépenses assez considérables pour les indemnités et frais de déplacement des professeurs, dont la plupart viennent de Bruxelles ou d'autres centres, coûte évidemment plus cher que le cercle d'études, qui trouve ses conférenciers sur place, voire dans son propre sein. Malgré cela, la supériorité de cette forme d'enseignement parut tellement évidente que le nombre des écoles augmenta rapidement. Le nombre d'écoles socialistes locales dans l'ensemble du pays fut, pour les différentes sessions :

1911-1912	21
1912-1913	41
1913-1914	62
1914-1915	—
1915-1916	31
1916-1917	53
1917-1918	28
1918-1919	6
1919-1920	67
1920-1921	72
1921-1922	87

Pour composer leur programme, les écoles socialistes locales peuvent choisir un grand nombre de cours sur des sujets différents, classés d'après leur difficulté en deux degrés.

Le cours du premier degré, avec le syllabus et le manuel uniques et rédigés par la Centrale d'éducation ouvrière elle-même, comporte sept leçons réunies sous le titre d'ensemble : « Les principes du socialisme ». Les sept leçons sont consacrées consécutivement à : 1. l'économie urbaine ; 2. débuts de l'économie capitaliste ; 3. la machine, la fabrique ; 4. concentration ; 5. artisanat et petit commerce ; 6. le prolétariat ; 7. la part du capital et la part du travail.

Quant aux cours du second degré, ils portent sur les sujets suivants, parmi lesquels les écoles socialistes peuvent choisir en les assemblant des façons les plus diverses d'après les professeurs disponibles et les préférences locales : l'action syndicale ; l'action coopérative ; l'action politique ; la socialisation ; la législation ouvrière ; les assurances sociales ; l'histoire du mouvement ouvrier en Belgique ; la lutte des classes ; le contrôle ouvrier de l'industrie ; éléments du Marxisme ; ce que nous devons lire, et comment, pour bien écrire ; hygiène sociale ; hygiène individuelle, etc. La plupart de ces cours sont en six leçons.

Pour tous ces cours, des syllabus imprimés par la Centrale d'éducation ouvrière sont envoyés aux écoles locales et remis gratuitement aux élèves.

Le fonctionnement de toutes ces écoles, devant être assuré de Bruxelles par la Centrale d'éducation ouvrière, nécessite évidemment un appareil administratif assez considérable, d'autant plus que la Centrale d'éducation ouvrière tient à cœur de suivre par le menu la marche des écoles. Elle le fait notamment à l'aide d'un matériel de statistiques basé sur les fiches d'inscription que les élèves remplissent dans les écoles socialistes et qui sont collationnées à la Centrale d'éducation ouvrière. Ceci permet de faire notamment des statistiques d'ensemble sur le nombre des élèves, leur âge, leur sexe, leur profession, les organisations dont ils sont membres, l'âge auquel ils ont cessé de fréquenter l'école primaire, les autres études préalables qu'ils ont faites, la bibliothèque qu'ils fréquentent, les écoles socialistes dont ils ont suivi les cours précédemment, les fonctions qu'ils remplissent dans les organisations ouvrières, etc. La Centrale d'éducation ouvrière se fait renseigner par des rapports réguliers sur le nombre des présences, etc. C'est la Centrale d'éducation ouvrière également qui indemnise les professeurs, qui, en plus de leurs frais de voyage, reçoivent une indemnité de quinze francs par leçon. Ces frais sont remboursés ultérieurement par les Comités locaux.

La Centrale d'éducation ouvrière envoie aux secrétaires des écoles des instructions extrêmement détaillées quant à l'aménagement du local nécessaire et autres mesures techniques à prendre pour assurer un fonctionnement aussi régulier que possible. Ces instructions, de même que celles pour l'organisation des conférences, ont été réunies, pour la session 1921-1922, en une brochure de 117 pages, en ce qui concerne la partie française du pays. Quant à la partie flamande, le nombre des écoles y est moins considérable, par suite du degré moindre de développement industriel de cette partie du pays, et leur fonctionnement nécessite par conséquent une organisation administrative moins vaste.

Les écoles spéciales et les écoles de sectionnaires.

En dehors des écoles socialistes, qui servent surtout à la formation de militants ouvriers, la Centrale d'éducation ouvrière organise des formes diverses d'écoles poursuivant des fins spéciales et qui ne sont pas comprises dans le nombre précité. Ainsi, elle a déjà fait fonctionner, d'accord avec la Fédération nationale des conseillers provinciaux et communaux, avant les élections communales, des cours pour propagandistes de politique communale et, après les élections, des cours pour conseillers communaux. Ceux-ci ont eu lieu en 1921 dans douze localités. On pourra se rendre compte de l'importance du besoin auquel il y avait à faire face, quand on songe qu'aux élections locales et provinciales d'avril 1921 le parti

ouvrier belge a porté le nombre de ses conseillers communaux et provinciaux de 1 172 à 3 379. Un syllabus spécial a été publié pour ce cours.

Parmi les autres cours spéciaux que la Centrale d'éducation ouvrière organise à des intervalles plus ou moins périodiques, il faut citer des cours de documentation financière pour militants syndicaux, où l'on enseigne surtout ce qui est nécessaire à l'analyse des bilans de sociétés capitalistes et des cours pour comptables de coopératives. Ces derniers comprennent un enseignement assez approfondi s'étendant sur une trentaine de semaines et comportant, chaque semaine, un jour d'enseignement complet.

Mais l'enseignement spécial organisé à l'intention des sectionnaires et délégués, dans deux des industries principales de la Belgique, constitue l'ensemble le plus remarquable et le plus important d'enseignement spécial entrepris par la Centrale d'éducation ouvrière.

Ces écoles sont de création récente, parce que ce n'est que depuis l'armistice que le besoin s'en est fait sentir. En effet, ce n'est qu'au cours de la période de reconstruction économique, et grâce surtout à l'impulsion donnée par le ministère de l'Industrie et du Travail en 1920 et 1921, que le système de la représentation directe des ouvriers syndiqués dans des conseils d'entreprise et dans des Comités locaux, régionaux et nationaux de conciliation et de fixation des conditions de travail, a pris une grande extension. Bien qu'en Belgique il n'y ait pas, comme par exemple en Allemagne, des Conseils d'entreprise prévus par la loi, les principales industries belges voient leurs conditions de travail fixées par des Commissions paritaires reconnues par le gouvernement et où les organisations patronales et ouvrières sont représentées en nombre égal. Dans des industries importantes comme la sidérurgie, la métallurgie, les charbonnages, les verreries, etc., ce système de représentation paritaire a été rendu jusque dans les entreprises isolées. Ainsi, dans la majeure partie de l'industrie sidérurgique et métallurgique, les « sectionnaires » chargés par le syndicat de la défense des intérêts de leurs camarades d'atelier, se sont transformés en « délégués » reconnus par le patron et par les organisations patronales comme les négociateurs permanents pour toutes les questions se rattachant à la vie intérieure des entreprises.

Dans l'industrie charbonnière, la Commission nationale mixte, patronnée par le ministère de l'Industrie et du Travail, a institué tout un réseau de délégations ouvrières dans les charbonnages, et des Comités locaux et régionaux où les ouvriers syndiqués élisent directement leurs représentants. Des systèmes analogues, consacrés sinon par la loi, tout au moins par l'administration et surtout par la puissance syndicale elle-même, existent dans la plupart des autres industries à des degrés divers de développement, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le rapport présenté à la Semaine syndicale tenue à Morlanwelz en septembre 1921, et où fut discutée la question du contrôle ouvrier des entreprises.

Il ne fallut pas longtemps aux syndicats pour comprendre que ce système de représentation ouvrière dans les entreprises ne pouvait donner de résultats que pour autant que les sectionnaires ou délégués possédaient les connaissances indispensables à l'exercice de leur mandat. Une tâche immense était à accomplir, étant donné surtout que le mouvement syndical belge, ayant rallié ses effectifs au cours des trois années qui suivirent l'armistice, s'était accru beaucoup plus en étendue qu'en profondeur et souffrait plus que jamais du manque de cadres expérimentés.

Ce furent les métallurgistes, chez qui le système des délégués d'entreprise a atteint le plus haut degré de développement, qui répondirent les premiers à l'appel de la Centrale d'éducation ouvrière en faveur de la création d'un enseignement spécial pour la formation de ces sectionnaires et délégués. Après une expérience locale, la Centrale d'éducation ouvrière et la Centrale des métallurgistes décidèrent d'un commun accord de mettre sur pied tout un réseau d'écoles pour sectionnaires et délégués et de baser le programme sur un manuel qui servirait de *vade-mecum* aux professeurs et aux élèves. Ce manuel fut imprimé en flamand et en français, pendant l'été de 1921, par les soins de la Centrale d'éducation ouvrière et constitue un volume de 216 pages (1) auquel ont collaboré neuf rédacteurs. Son plan est basé sur trois groupes de quatre leçons.

Le premier groupe donne une idée générale de la structure de l'industrie, dans des leçons intitulées : 1. De la matière première au produit fini. — 2. L'entreprise métallurgique. — 3. Les modes de salaires. — 4. L'industrie dans le passé.

Le deuxième groupe, dont les leçons se rapportent à l'organisation syndicale, aux services syndicaux, aux débuts du syndicat et à la centralisation syndicale, comporte un enseignement approfondi sur l'action ouvrière dans l'industrie.

Dans le troisième groupe, on étudie surtout les lois protectrices des travailleurs, les assurances sociales, le contrat de travail et sa défense, et le contrôle ouvrier.

Pendant la session 1921-22, la Centrale d'éducation ouvrière a organisé 33 écoles pour sectionnaires et délégués métallurgistes, dont 25 dans la partie wallonne du pays et 8 dans la partie flamande.

En règle générale, les diverses parties du cours furent faites par des professeurs différents, les uns, des ingénieurs et des techniciens, se spécialisant dans la partie technique, les autres, militants syndicaux plus spécialisés dans le droit ouvrier, dans la partie qui se rapporte à l'action ouvrière et aux institutions sociales.

La Centrale nationale des mineurs imita peu après l'initiative prise par les métallurgistes en élaborant également, en collaboration avec la Centrale d'éducation ouvrière et à l'initiative de celle-ci, un manuel pour délégués de puits, dont l'ordonnance générale est analogue à celle du manuel des métallurgistes, tout en tenant compte du régime spécial des conditions de travail des mineurs.

Des cours pour délégués de puits furent organisés par des professeurs choisis par la Centrale des mineurs elle-même pour chacun des cinq bassins houillers de la Belgique.

Actuellement, des négociations sont engagées avec des unions syndicales d'autres industries pour créer, à l'intention de leurs sectionnaires et délégués, des écoles analogues.

On remarquera que, contrairement à l'enseignement donné aux délégués d'entreprise en Allemagne, les institutions créées dans ce but en Belgique ne sont pas communes aux ouvriers des diverses industries. En créant des écoles spéciales pour chaque industrie, nous avons voulu tenir compte du fait que ce qu'il importe avant tout de donner aux délégués ouvriers, ce sont les connaissances immédiates dont ils ont besoin pour l'exercice de leur mandat et qui sont régies par les conditions particulières à chaque industrie, trop différentes pour qu'un enseignement général soit suffisamment fructueux.

---

(1) *Manuel du sectionnaire métallurgiste.* — Édition de la Centrale d'éducation ouvrière, n° 9, Bruxelles, 1921.

La réalisation extrêmement rapide de cette forme d'enseignement et le succès qu'elle a trouvé auprès des militants syndicaux nous font croire qu'elle est appelée à un développement très considérable. Sa valeur consiste surtout en ce que, à la différence des écoles socialistes, elle s'adresse à une élite ouvrière qui est l'émanation directe des masses au lieu même de leur travail. De cette façon, l'activité de la Centrale d'éducation ouvrière s'exerce sur un terrain de recrutement qui permettra beaucoup plus facilement d'atteindre les couches profondes du prolétariat.

Le fait qu'en outre cet enseignement spécial fait face à des besoins d'instruction qui résultent des conditions mêmes de la vie industrielle nous met en présence de possibilités insoupçonnées au point de vue de l'élaboration d'une méthode pédagogique qui rattache l'éducation des ouvriers adultes à leur activité comme producteurs.

L'Extension socialiste.

L'Extension socialiste est un service spécial de la Centrale d'éducation ouvrière pour l'organisation, dans tout le pays, de conférences éducatives. Celles-ci se distinguent des cours de l'école socialiste en ce qu'elles s'adressent au public en général et portent sur des sujets isolés; mais l'Extension socialiste ressemble à l'administration des écoles en ce que les conférenciers sont envoyés sur place par la Centrale d'Education ouvrière, qui guide le choix des organisations en mettant à leur disposition des listes de conférenciers et de sujets avec des analyses du sujet traité, du matériel pour projections lumineuses quand il y a lieu, etc. Comme les professeurs des écoles, les conférenciers de l'Extension socialiste sont indemnisés par la Centrale d'éducation ouvrière, qui récupère les frais auprès des Comités organisateurs.

Pendant la session 1921-22, l'Extension socialiste a envoyé aux Comités locaux plus de 200 conférenciers; elle a organisé 576 conférences, réunissant au total 118 838 auditeurs. Les sujets traités sont d'une très grande variété. Ils comptent, à côté des problèmes se rattachant au mouvement ouvrier et à sa doctrine, des questions d'ordre général concernant notamment l'éducation morale, physique, artistique et littéraire, la vulgarisation technique, les sciences naturelles, l'hygiène et l'eugénique, l'éducation, l'urbanisme, les habitations ouvrières, etc.

Il importe de noter que l'Extension socialiste s'interdit les conférences de propagande. Elle entend se confiner à une tâche purement éducative et laisser aux organisations politiques et économiques les préoccupations de propagande et de recrutement dont l'indice est un souci d'actualité qui est étranger à la conférence éducative.

Au début de son activité, la Centrale d'éducation ouvrière n'accordait à l'Extension socialiste qu'une importance tout à fait subordonnée. Elle voulait alors porter l'effort maximum sur l'organisation des écoles et réagissait contre les errements d'un passé trop influencé par le déplorable exemple des extensions universitaires.

Après la guerre, cette restriction, en grande partie volontaire, cessa d'être nécessaire. L'accroissement continu du nombre d'écoles socialistes démontra que cette méthode — la seule véritable et efficace — de formation intellectuelle, avait suffisamment prouvé sa nécessité pour nous garantir contre tout danger d'un retour aux erreurs du passé.

D'autre part, la conquête de la journée de huit heures et l'éveil de masses nouvelles aux préoccupations de l'action syndicale et socialiste nous obligeaient à faire quelque chose d'immédiat pour satisfaire la curiosité intellectuelle de masses plus considérables que celles qu'on avait pu amener dans les écoles socialistes.

Dans ces conditions, il fallut donner un développement nouveau aux conférences d'extension. Mais il ne s'agissait pas de permettre à cette forme, forcément superficielle et irrégulière, d'enseignement de se substituer à la forme supérieure qu'avait réalisée entre temps l'école socialiste. C'est pour cela que nous considérons l'Extension socialiste comme un moyen accessoire, ayant pour but d'éveiller la curiosité intellectuelle des masses, de leur donner le goût des récréations intellectuelles, de les amorcer en quelque sorte pour qu'il en sorte une élite qui apprendra le chemin des bibliothèques et des écoles socialistes.

Les Semaines syndicales.

L'importance particulière de la formation des militants pour le mouvement syndical amena la Centrale d'éducation ouvrière à faire, dès sa création, un effort spécial dans ce sens. En 1911, elle organisa deux voyages d'études collectifs de militants syndicaux belges à Berlin. Ces voyages eurent une répercussion immédiate et favorable sur l'évolution du mouvement syndical belge dans le sens d'une plus grande centralisation, de la modernisation de ses méthodes et de l'accroissement des préoccupations éducatives dans les syndicats. En 1911-1912, la Centrale d'éducation ouvrière organisa deux « écoles syndicales nationales », l'une française, à Bruxelles, l'autre flamande, à Gand. Ces écoles étaient à l'usage spécial des fonctionnaires permanents des syndicats. Elles comportaient quatre heures de cours par semaine pendant trente semaines.

En 1914, on substitua à ces écoles, qui obligeaient les militants de province à des voyages hebdomadaires, une forme nouvelle d'enseignement que l'on appela « semaine syndicale ». Il s'agissait, cette fois, de réunir, en une localité donnée, des militants syndicaux, permanents et autres, pour une semaine d'enseignement intensif.

La première semaine syndicale eut lieu en juillet 1914, à Cuesmes, dans le bassin houiller du Borinage. Elle réunit 45 participants, qui étudièrent des questions diverses se rapportant à l'histoire et à la doctrine du mouvement syndical et à l'organisation des entreprises, et qui visitèrent un certain nombre d'établissements industriels.

Cette initiative fut répétée en 1921, quand une nouvelle semaine syndicale fut tenue, du 4 au 10 septembre, dans une autre localité industrielle du Hainaut, Morlanwelz. Cette fois, la semaine syndicale réunit plus de 300 participants, dont 284 envoyés par les organisations syndicales belges. Contrairement à ce qui s'était fait à Cuesmes en 1914, où la matière étudiée avait été trop diverse pour permettre un traitement approfondi, la discussion de la semaine syndicale de Morlanwelz porta entièrement sur un seul sujet: le contrôle ouvrier de l'industrie. Elle comporta trois conférences sur l'aspect doctrinal du problème, neuf conférences par des délégués syndicaux sur les réalisations obtenues dans les principales industries belges, et six conférences, dont trois faites par des délégués étrangers, sur le contrôle ouvrier dans les autres pays. Une grande partie du temps fut consacrée, en outre, à des visites d'établissements industriels et à des soirées de récréation musicale. Le compte rendu sténographique de cette semaine fut publié en volume par la Commission

syndicale de Belgique (1), qui a décidé, depuis lors, d'organiser une semaine de ce genre tous les deux ans.

L'Office des bibliothèques.

L'Office central des bibliothèques socialistes et syndicales fut constitué en mai 1912 comme section de la Centrale d'éducation ouvrière. Il reçut pour mission essentielle d'organiser, pour toutes les bibliothèques affiliées, l'achat en commun des ouvrages et la répartition des dons de livres, et de faciliter aux organisations socialistes et syndicales la constitution de bibliothèques en leur fournissant, aux conditions les plus favorables, les livres et autres matériaux nécessaires. Alors qu'en 1913 l'Office n'affiliait encore que 42 bibliothèques, ce chiffre atteint actuellement 197 bibliothèques affiliées, dont 147 wallonnes et 50 flamandes. L'influence de l'Office central sur ces bibliothèques a pu se réaliser surtout par l'organisation de l'achat en commun des ouvrages. Ce service d'achat de livres atteignit en peu de temps un développement considérable. Le chiffre d'affaires fut :

En 1912 ....de Frs.	682,00
En 1913	2 554,70
En 1914-18 (période de guerre)........	8 742,92
En 1919	8 763,80
En 1920	48 540,13
En 1921	64 988,63

Au cours de l'année présente, ce service d'achat en commun des livres va être supprimé en tant que fonction de l'Office des bibliothèques et confié directement aux librairies du parti ouvrier. Les fonctions de l'Office central seront de ce fait limitées à la direction intellectuelle des bibliothèques socialistes et syndicales (en continuant à aider à la constitution de bibliothèques nouvelles et au développement de celles qui existent), à guider le choix des bibliothécaires dans l'achat des volumes, à publier des indications bibliographiques et des catalogues-types dans la presse ouvrière et dans les organes de la Centrale d'éducation ouvrière, à organiser des conférences de bibliothécaires, etc.

Les publications de la Centrale d'éducation ouvrière.

En dehors de la liste des ouvrages publiés par elle et qui comprend actuellement neuf titres, la plupart des manuels pour les écoles socialistes et de sectionnaires, la Centrale d'éducation ouvrière publie deux organes mensuels : *Education-récréation* en français, et *Ontwikkeling* en flamand. Avant la guerre, elle s'était bornée à publier un *Bulletin* bilingue qui était envoyé gratuitement à tous les groupements éducatifs et dont la matière se rapportait exclusivement aux œuvres d'éducation. Les deux revues actuelles, par contre, se proposent un but plus ambitieux : celui de combiner le rôle d'un bulletin des œuvres d'éducation avec celui d'un magazine de la famille ouvrière. Ces deux journaux sont fournis à un prix extrêmement modique, mais parviennent cependant à couvrir leurs frais grâce à un tirage élevé, qui dépasse 10 000 exemplaires pour *Education-récréation* et 5 800 pour *Ontwikkeling*.

L'École ouvrière supérieure.

Les dirigeants de la Centrale d'éducation ouvrière se sont rendu compte, dès sa création, qu'il fallait un couronnement à l'édifice des écoles locales et spéciales, c'est-à-dire une institution d'enseignement plus intensif et plus permanent, qui recruterait ses élèves parmi les meilleurs éléments des écoles locales. Une première ébauche de cette œuvre existait déjà avant la guerre dans les deux Ecoles nationales socialistes, l'une française, l'autre flamande, qui avaient remplacé en octobre 1911 l' « Ecole du dimanche », créée en 1910 par le Conseil général du parti ouvrier belge. Mais ces institutions avaient souffert d'une grosse difficulté, à savoir que la plupart de leurs élèves venaient de l'agglomération bruxelloise, tandis que les rares élèves de province devaient s'imposer des fatigues extraordinaires pour pouvoir suivre les cours régulièrement ; aussi étudiait-on déjà à ce moment la possibilité de les remplacer par des institutions à enseignement permanent qui n'auraient pas obligé les élèves de province à des voyages continuels.

Après l'armistice, le Comité de la Centrale d'éducation ouvrière décida d'entrer résolument dans cette voie et de créer une école supérieure permanente avec enseignement de jour et internat s'étendant sur une période d'au moins six mois. La mise au point de l'œuvre, pour laquelle il fallait trouver des ressources très considérables, acheter et équiper un immeuble, etc., prit naturellement quelque temps. Elle se réalisa en 1921. Le 3 octobre de cette année, l'Ecole ouvrière supérieure commença les cours de sa première session semestrielle. Celle-ci fut de langue française, la deuxième session, allant du 3 avril au 30 septembre 1922, étant réservée pour l'enseignement en flamand.

L'Ecole ouvrière supérieure, dont la session flamande s'appelle « Arbeidershoogeschool », est administrée directement par le Comité de la Centrale d'éducation ouvrière mais est constituée en société coopérative pour pouvoir acquérir propriété en se conformant aux exigences de la loi belge. Son budget est, de ce fait, distinct de celui de la Centrale d'éducation ouvrière. Il dépasse d'ailleurs celui-ci en importance. Pour l'achat et l'aménagement de son local, il fallut dépenser plus de 800 000 francs ; il fallut, en outre, assurer à l'école un budget de ressources annuelles d'environ 150 000 francs, sans compter les sommes que coûte aux organisations le remboursement des frais d'entretien des élèves qu'elles y envoient.

Les organisations ouvrières étaient cependant tellement convaincues de la nécessité de l'œuvre nouvelle que l'on n'eut aucune peine à obtenir d'elles les ressources nécessaires. Les frais d'achat et d'installation de l'immeuble furent couverts en partie par des dons, et, pour le reste, par des prêts consentis par le Comptoir de dépôts et de prêts des coopératives socialistes et par l'Union centrale des métallurgistes. Quant au budget annuel de l'école, il fut basé sur une cotisation spéciale de dix centimes par membre et par an, à payer par tous les affiliés au parti ouvrier belge, à la Commission syndicale et à l'Office coopératif. Le versement de cette cotisation, qui fut baptisée « sou de l'école », fut admis sans opposition successivement par les Congrès du parti ouvrier belge, des syndicats et des coopératives. Pour l'année 1921, le sou de l'école fut versé pour les effectifs suivants : Commission syndicale : 668 047 membres ; Office coopératif : 150 000 membres ; parti ouvrier : 560 000 membres, soit au total une somme de 137 804 fr. 70.

Une nouvelle intervention financière dut être fournie dès la première session par les organisations qui déléguèrent les élèves. En effet, celles-ci

(1) *Semaine syndicale de Morlanwelz*. Commission syndicale de Belgique, 1921

durent payer un minerval de 2 000 francs par élève interne (réduit à 1 600 francs pour la deuxième session), destiné à couvrir les frais d'entretien, dépenses pour les voyages d'études, etc., pendant six mois. Dans la plupart des cas, elles durent, en outre, assurer aux élèves soutiens de famille le payement d'une indemnité pour perte de salaire, d'un montant généralement supérieur à celui du minerval.

La première session réunit dix-neuf internes, dont trois femmes, et cinq externes, dont deux femmes. A partir de la deuxième session, il ne fut plus accepté d'externes, et l'école inscrivit alors vingt-six internes, dont quatre femmes.

On pourra se faire une idée de l'enseignement de l'Ecole ouvrière supérieure par le programme de la première session, auquel il n'a été apporté que peu de changements pour les deuxième et troisième sessions. Il comporte vingt-trois semaines de cours, une semaine de vacances et deux semaines de voyages d'études. Les élèves de la première session ont effectué ces voyages en Angleterre et en Allemagne, ceux de la seconde session en Allemagne et dans un bassin industriel du Hainaut.

Pendant les vingt-trois semaines de cours, il y a eu, en moyenne, trois heures de cours par jour, généralement le matin. Les après-midi furent réservés aux visites — plus de cinquante institutions diverses furent visitées en commun, — aux séminaires dirigés par certains professeurs, aux répétitions et interrogations faites par les moniteurs, aux travaux personnels des élèves, à des conférences, etc. Une heure par jour fut consacrée à des exercices physiques.

Le programme des cours théoriques comprit, pendant la première session, 414 leçons d'une heure, réparties comme suit :

23	heures :	économie industrielle de Belgique ;
23	—	le régime du travail ;
23	—	histoire économique et sociale de Belgique ;
15	—	notions générales de droit ;
23	—	histoire du mouvement ouvrier ;
23	—	histoire des doctrines économiques et socialistes ;
23	—	éléments de psychologie appliquée à la vie sociale ;
23	—	science financière ;
23	—	la législation sociale ;
15	—	le mouvement syndical ;
15	—	le mouvement coopératif ;
23	—	la politique communale et provinciale ;
15	—	les assurances sociales ;
23	—	histoire de l'art ;
9	—	l'habitation ouvrière ;
23	—	histoire de la musique ;
23	—	les grandes étapes de la littérature universelle ;
23	—	hygiène ;
10	—	éléments de statistique générale ;
10	—	éléments d'administration et technique du bureau ;
3	—	les œuvres d'éducation ouvrière ;
15	—	les difficultés de la langue française ;
8	—	la technique du journalisme.

Vingt-sept professeurs furent chargés des diverses parties de cet enseignement. Parmi eux on trouve des praticiens du mouvement ouvrier, des intellectuels socialistes et, pour certains cours, des professeurs d'université non affiliés au parti ouvrier.

La communauté des élèves participe à la direction de l'école, au moyen d'un Comité des élèves qui conseille la direction sur toutes les mesures d'organisation intérieure de la session, et est chargé d'administrer sa propre discipline.

L'âge extrême des élèves varie de dix-neuf à trente-huit ans, mais la plupart ont de vingt à vingt-cinq ans. Quelques-uns d'entre eux occupaient déjà, avant leur envoi à l'école, des fonctions rétribuées dans le mouvement ouvrier ; mais le plus grand nombre vient directement de l'atelier ou de la mine. Le minimum de préparation scolaire requis pour l'inscription est de savoir lire et écrire ; l'élément essentiel pour la sélection des candidats par les organisations qui les délèguent est la capacité intellectuelle, la maturité morale et l'expérience du mouvement ouvrier, dont le candidat a pu faire preuve au cours de son activité antérieure.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Tout élève doit être désigné par une organisation, qui supporte les frais de son entretien, sauf dans quelques rares cas où des bourses gratuites sont fournies par l'école, le parti ouvrier, la Commission syndicale ou les pouvoirs publics. En fait, la majorité des élèves sont désignés par les unions centrales syndicales, quelques-uns seulement par les coopératives et les organisations politiques qui disposent de moins de fonds.

La direction de l'école se réserve le droit de refuser des candidats qui ne lui paraîtraient pas aptes, ou de faire une sélection au cas où un trop grand nombre de candidats seraient présentés pour les places disponibles. Le système des interrogations fréquentes (une heure d'interrogation sur quatre heures de cours) et des travaux de séminaire permet d'ailleurs, pendant la session, de procéder à l'élimination d'élèves que l'expérience démontrerait insuffisamment aptes à suivre les cours avec fruit.

L'expérience des deux premières sessions a permis au Comité de la Centrale d'éducation ouvrière d'apporter certains amendements à l'organisation telle qu'elle a été esquissée. L'essentiel en est l'extension de la durée de la session à une année scolaire complète, comportant neuf mois de cours, deux semaines de voyages d'études et deux mois et demi de vacances. Le nombre d'heures d'enseignement n'en sera pas augmenté, l'expérience ayant permis de constater que le programme actuel est trop chargé et conduit au surmenage.

On remarquera que la méthode d'enseignement que nous venons d'esquisser présente des caractéristiques qui distinguent l'Ecole ouvrière supérieure de certaines institutions analogues à l'étranger.

A la différence de l'ancienne *Parteischule* de Berlin, l'enseignement accorde une grande importance aux branches pratiques. Même la partie du programme qui est consacrée aux matières théoriques ne part d'aucun concept doctrinal préétabli. Ainsi, les doctrines socialistes sont enseignées parallèlement aux cours d'histoire générale et d'histoire du mouvement ouvrier, à un point de vue purement historique, et les élèves sont mis d'autant plus facilement en état d'exercer leur propre jugement que les professeurs appartiennent à des nuances diverses de la pensée socialiste et que les répétitions, discussions et travaux de séminaire permettent la manifestation la plus libre de toutes les opinions. Cette méthode s'inspire en outre du souci prédominant d'inciter les élèves au travail d'initiative, à la réflexion personnelle, et au développement de leurs facultés d'observation et de critique. En effet, l'école se rend bien compte qu'elle ne peut pas fournir en six mois des connaissances encyclopédiques, mais qu'elle doit se confiner à préparer de jeunes militants à utiliser, dans l'avenir, les procédés d'autodidaxie qui seuls conviennent aux adultes.

La méthode pédagogique.

L'esprit qui préside à toutes les entreprises de la Centrale d'éducation ouvrière est avant tout expérimental. Ses méthodes d'enseignement et d'organisation se modifient sans cesse, et ses dirigeants sont convaincus que tout ce qui a été fait jusqu'à présent ne constitue que les premiers pas sur une route qui conduit vers un idéal encore bien éloigné : la transformation de toute la vie des producteurs en un processus combiné de travail et d'éducation.

Au cours de ses dix années d'activité, la Centrale d'éducation ouvrière a pu établir certains faits qui permettent d'affirmer qu'il faut, pour l'enseignement aux ouvriers adultes, des méthodes radicalement différentes de celles usitées dans les écoles et les universités.

L'ouvrier adulte est généralement aussi ignorant des choses qu'on enseigne à l'école qu'un enfant qui vient d'y entrer. La plupart des élèves de la Centrale d'éducation ouvrière ont quitté l'école primaire entre l'âge de onze et quatorze ans, et bien souvent ce qu'ils y ont appris, notamment dans le domaine de l'histoire et des sciences naturelles, est tellement faux et dogmatique que ces connaissances représentent plutôt une valeur négative.

Ils ont d'ailleurs oublié la plupart des choses apprises à l'école, en dehors du savoir lire et écrire et du calcul élémentaire. En outre, leurs cerveaux sont moins plastiques que ceux des enfants, et ils sont généralement fatigués par le travail industriel quand ils viennent à l'école socialiste, voire déshabitués de la lecture et de l'effort autodidactique, dont l'école ne s'est d'ailleurs guère donné la peine de leur inculquer l'habitude.

A tous ces points de vue donc, il semblerait qu'ils constituent une matière première pédagogique plus réfractaire même que les enfants d'âge scolaire. Ce serait une profonde erreur, néanmoins, d'en conclure qu'il n'y a pas autre chose à faire que de recommencer leur formation primaire. Il ne faut pas qu'on les traite comme des écoliers. Ils ont une particularité que ceux-ci n'ont pas : leurs habitudes sont déjà formées par la vie sociale, et ils apportent avec eux des connaissances qui sont le résultat de leur vie comme producteurs et de leur participation au mouvement ouvrier. Ils ont une équation personnelle bien accusée : ils n'acceptent pas un enseignement *ex cathedra* ; leur esprit critique est singulièrement développé par le contact avec la vie réelle, et surtout par leur participation à la vie politique, la lecture de la presse et la pratique des assemblées. Leur bon sens et leur expérience de la vie sont souvent beaucoup plus considérables que ceux de la majorité des professeurs d'université.

Voilà quelques faits qui déterminent la position du problème tout à fait particulier que constitue la recherche de la méthode pédagogique qui convient aux ouvriers adultes. Il s'en dégage immédiatement certaines conclusions. La première, c'est que l'enseignement des sciences sociales — histoire, économie sociale, droit, science politique, hygiène sociale, etc. — doit prendre comme point de départ non point des connaissances encyclopédiques inexistantes, mais le fonds d'expériences déjà acquis. Ainsi, le point de départ pour l'enseignement de l'économie politique sera tout naturellement ce que l'ouvrier a déjà pu voir de l'organisation économique du milieu dans lequel il vit et travaille. Sa compréhension de la société se basera sur sa connaissance de l'atelier.

Une autre conclusion pratique que nous avons pu tirer de notre expérience, c'est que, chez des élèves adultes, la vie elle-même constitue une source continuelle d'enseignement, et qu'ils ont généralement le jugement suffisamment mûr pour pouvoir utiliser le livre et le journal comme moyens d'autodidaxie.

On peut dire à ce sujet que ce qui importe, c'est moins ce que l'on enseigne que la façon dont on l'enseigne. Le but essentiel doit être de donner aux ouvriers le désir d'apprendre par eux-mêmes et de les familiariser avec la pratique de l'autodidaxie, de façon à ce qu'ils puissent continuer à tirer des déductions générales des faits de leur expérience individuelle, et ainsi comprendre le rôle qu'ils jouent dans la société et dans le mouvement auquel ils prennent part.

Enfin, nous avons pu conclure qu'en règle générale le meilleur professeur pour des ouvriers adultes est non pas l'universitaire ou l'instituteur, qui est trop habitué à enseigner *ex cathedra* à des auditeurs passifs, mais l'ouvrier qui s'est lui-même éduqué par sa participation au mouvement ouvrier et ses institutions éducatives.

En résumé, dix années d'activité spécialisée ont confirmé la conviction des dirigeants de la Centrale d'éducation ouvrière que l'expérience est la seule source du savoir, que tout ce qu'un professeur peut faire est de guider ses élèves sur la voie de l'expérience particulière au savoir général, et que cette généralisation, pour être fructueuse, doit être le résultat d'un acte de volition de la part des élèves, pour lequel le professeur ne doit être qu'un guide.

Les résultats.

Malgré l'interruption presque totale des quatre années de guerre, une décade d'activité a suffi à la Centrale d'éducation ouvrière pour faire sentir à l'ensemble du mouvement ouvrier belge les effets favorables d'une action éducatrice spécialisée et intense. Il faut évidemment de nombreuses années pour que des institutions comme l'Ecole ouvrière supérieure puissent sortir des effets tangibles pour l'ensemble de la classe ouvrière d'un pays. Mais déjà la culture plus extensive entreprise par les écoles locales, les conférences, les bibliothèques et, d'une façon générale, par les comités locaux et régionaux d'éducation ouvrière, a suffi à relever indubitablement le niveau intellectuel du mouvement ouvrier en Belgique. Rares sont les jeunes militants, surtout dans le mouvement syndical et politique, qui n'aient subi l'empreinte de cet enseignement. Bien plus rares encore sont, parmi les militants de l'ancienne génération, ceux qui partagent encore le scepticisme de certains qui, au début de l'œuvre, voyaient en elle un gaspillage de deniers et de forces qui ne profiteraient qu'à quelques privilégiés. Nous croyons que la Commission syndicale a bien traduit la pensée de l'unanimité des militants ouvriers belges quand elle disait récemment dans son organe officiel :

« Ceux qui croyaient encore que la Centrale d'éducation ouvrière était une institution académique, intéressante surtout pour ceux qui ne sont pas encore engagés dans la lutte ou qui le sont en dilettanti, ont pu apprécier combien son activité est intimement liée à tout ce qui se rattache à la vie des travailleurs. »

Un chrétien qui se contente de remplir avec une certaine ponctualité la partie rituelle de sa religion, sans se soucier du salut de ses frères ni d'étendre le règne de Dieu, est une contrefaçon du chrétien.

P. FABER.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Actes du Saint-Siège.

CONCORDAT
entre le Saint-Siège et le gouvernement de Lettonie

La Lettonie, ou Latvia, est un des nombreux Etats libres nés de la dislocation de l'Empire russe, dont elle faisait partie depuis la paix de Nystad (1721), après plusieurs siècles de domination teutonne, polono-lituanienne et suédoise.

C'est exactement le 18 nov. 1918 qu'elle proclama son indépendance et constitua son propre gouvernement (1). *Par l'art. III du traité de Riga (13 août 1920), le gouvernement russe a reconnu « sans réserve aucune, l'indépendance et la souveraineté de l'Etat letton »* (2).

La nouvelle puissance est située sur la mer Baltique (400 kilomètres de côtes) et ses autres frontières sont constituées par l'Esthonie, la Russie et la Lituanie. Elle comprend les trois anciennes provinces de Livonie, de Courlande et de Latgalie, avec, comme capitale, le port très important de Riga.

Sa population est d'environ 1 500 000 habitants. Au point de vue nationalité, ces derniers se répartissent en Lettons (94 % dans les campagnes, 45 % dans les villes), Lituaniens, Russes, Polonais, Allemands, Juifs, Blanc-Russiens et Esthoniens.

La religion dominante est le protestantisme; les catholiques sont au nombre approximatif de 500 000, groupés principalement dans la province de Latgalie (3).

Le premier apôtre et évêque de la Livonie (4) *fut un religieux augustin, le bienheureux Meinhard († 1196). Albert de Buxhoevden fonda la ville de Riga et en fut le premier évêque (1200).*

En 1255, le pape Alexandre IV organisa la hiérarchie ecclésiastique dans les provinces baltiques et soumit au siège de Riga les évêchés d'Esthonie (fondé en 1211), de Reval (1218), de Wierlande, de Léal (1219), de Dorpat (1224), d'Œsell (1228), de Courlande (1234), de Culm, d'Ermland, de Poméranie, de Samland et de Russie.

Conquises au XIIIe *siècle par les Chevaliers porte-glaives unis à l'Ordre Teutonique, ces contrées furent au* XVIe *siècle entraînées dans l'hérésie par l'apostasie du Grand-maître provincial Gotthard Kettler, qui, devenu protestant, commença en 1562 la sécularisation des évêchés de Livonie. Le dernier archevêque catholique de Riga fut Guillaume de Brandebourg (1539-1563). Trois ans après sa mort, le siège de Riga fut sécularisé.*

Pendant près de quatre siècles, les catholiques de ces contrées formant la Lettonie actuelle furent administrés au point de vue religieux par les évêques des diocèses catholiques adjacents de Pologne, de Lituanie ou de Russie : Vilna, Kowno, Witebsk et Mohilew.

Le 22 sept. 1918, le diocèse de Riga fut rétabli par Benoît XV (Bulle du 28 oct. suivant) et le premier titulaire en fut Mgr O'Rourke, d'origine irlando-polonaise.

Bientôt démissionnaire, il se vit remplacé, sur le désir du gouvernement, par un Letton, Mgr Springowicz, né en Latgalie — qui fut élu le 14 avril 1920, et sacré le 15 août suivant (1).

Dès 1919, le gouvernement de Lettonie avait envoyé à Rome comme « délégué spécial » l'abbé Joseph Rantzan. Après la remise de ses lettres de créance, ce diplomate ecclésiastique commença les pourparlers qui viennent d'être heureusement terminés par la signature d'un concordat dont nous reproduisons le texte authentique, publié en français par les Acta Apostolicae Sedis *(15 nov. 22, pp. 577-581).*

Le Saint-Siège, représenté par S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie XI, et le gouvernement de Lettonie, représenté par S. Exc. M. Zigfrids A. Meierovics, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

I. La religion catholique sera librement et publiquement exercée en Lettonie et la personnalité juridique, avec tous les droits que le Code civil de Lettonie reconnaît aux autres personnes civiles, lui sera reconnue.

II. Le Saint-Siège, en s'entendant avec le gouvernement de Lettonie, et après que celui-ci aura remis à l'archevêque l'église et l'immeuble dont parle l'article 7, érige à Riga un siège archiépiscopal et donne à l'archevêque de Riga un ou deux évêques auxiliaires. L'archevêque et les évêques seront de nationalité lettonne.

III. Pour toutes les affaires ecclésiastiques, l'archevêché de Riga dépendra directement du Saint-Siège.

IV. Le Saint-Siège, avant de nommer l'archevêque de Riga, notifiera au gouvernement de Lettonie le candidat qu'il a choisi, pour savoir si, du point de vue politique, le gouvernement n'a pas d'objections à formuler contre ce choix.

V. Avant d'entrer en fonctions, l'archevêque prêtera entre les mains du président de la République de Lettonie le serment de fidélité dans la forme suivante :

« Je jure devant Dieu et sur les saints Evangiles, comme il convient à un évêque, de respecter et faire respecter par le clergé le gouvernement établi par la Con

(1) *Osservatore Romano*, 21. 1. 20.
(2) *Œuvre*, 29. 9. 20.
(3) *Osservatore Romano*, 21. 1. 20.
(4) Les détails historiques suivants sur l'organisation ecclésiastique de la Lettonie sont extraits d'un article, « Les anciens évêchés des provinces baltiques », publié par l'*Annuaire pontifical catholique* (Paris, Bonne Presse) de 1909, pp. 389-394.

(1) *An. pont. cath.*, 1922, p. 267.

stitution de la République de Lettonie, et de ne rien entreprendre qui soit de nature à compromettre l'ordre public. »

VI. Le Saint-Siège, après entente avec le gouvernement de Lettonie, reconstitue le Chapitre diocésain de Riga selon les prescriptions du droit canon.

VII. La République de Lettonie, de son côté, s'engage :

a) A donner à Riga, pour le culte catholique-romain, une église cathédrale choisie par le gouvernement et jugée convenable par l'archevêque ;

b) A donner un immeuble convenable pour servir de résidence à l'archevêque et au Chapitre, avec les bureaux de la chancellerie et du Consistoire.

VIII. Les membres du Chapitre, les curés, et en général tous les ecclésiastiques sont nommés par l'archevêque selon les normes du droit canon.

IX. Les ecclésiastiques, à partir de l'ordre de sous-diacre inclusivement, sont exempts du service militaire et des autres fonctions civiques incompatibles avec la vocation sacerdotale, comme par exemple : jurés, membres du tribunal, etc.

X. L'Eglise catholique a le droit de fonder et de maintenir ses propres écoles confessionnelles ; le gouvernement de Lettonie s'engage à respecter le caractère confessionnel de ces écoles et, de son côté, l'Eglise s'engage à respecter toute loi sur les écoles privées, conforme à cet engagement du gouvernement.

XI. Pour la formation d'un clergé letton, un Séminaire ecclésiastique diocésain sera fondé selon les prescriptions canoniques et sous l'autorité de l'archevêque. La langue employée dans l'enseignement du Séminaire, sauf pour la philosophie et les matières ecclésiastiques, sera le letton.

Pour ce qui concerne la fondation d'un collège letton à Rome ou l'allocation d'un nombre déterminé de bourses à ceux des élèves que l'archevêque voudra envoyer à Rome pour y faire des études ecclésiastiques supérieures, le gouvernement letton s'entendra avec le Saint-Siège.

XII. Vu le nombre encore insuffisant d'ecclésiastiques de nationalité lettone, l'archevêque aura le droit, pour une période de transition, de faire venir, selon les besoins, des ecclésiastiques de l'étranger, qui pourront librement exercer les fonctions dont ils seront chargés par l'archevêque. L'archevêque aura soin d'indiquer au gouvernement de la République les noms de ces ecclésiastiques pour savoir si, au point de vue politique, le gouvernement n'a pas d'objections à formuler contre eux. Les membres du Chapitre, les doyens et les curés titulaires doivent être citoyens lettons.

XIII. La République de Lettonie ne mettra pas d'obstacles à l'activité, contrôlée par l'archevêque de Riga, des associations catholiques en Lettonie, lesquelles auront les mêmes droits que les autres associations reconnues par l'Etat.

XIV. Les églises, chapelles, cimetières catholiques sont considérés comme propriété de l'Eglise catholique en Lettonie ; ils sont librement administrés par l'autorité ecclésiastique, ne peuvent être aliénés ou confisqués par qui que ce soit, ni destinés à d'autres usages, contre la volonté de l'autorité ecclésiastique.

XV. L'immunité des églises, chapelles et cimetières sera observée selon les normes du droit canon.

XVI. Les propriétés de l'Eglise pourront être soumises aux impôts, comme les biens des autres citoyens, excepté les édifices destinés au culte divin, ainsi que le séminaire, les évêchés et les presbytères.

XVII. Les ecclésiastiques accusés d'avoir manqué aux obligations de leur état sacerdotal s'en justifient devant l'archevêque ou ses mandataires. Du jugement épiscopal il ne peut être fait recours au jugement laïque.

XVIII. Si des ecclésiastiques sont accusés près des tribunaux laïques de crimes prévus par le Code de Lettonie, l'archevêque ou son délégué sera en temps opportun avisé, et lui ou son délégué pourra assister aux séances des tribunaux et aux débats du procès.

XIX. Les ecclésiastiques condamnés par jugement à la détention subiront leur peine d'arrêt dans un monastère. Dans les autres cas, les ecclésiastiques coupables subiront leur peine comme les autres condamnés, après que l'archevêque les aura privés de la dignité ecclésiastique.

XX. La durée du présent Concordat sera de trois ans, à partir de la date du dépôt de la ratification, et sera prolongée par renouvellement tacite, d'année en année, sauf dénonciation de six mois à l'avance.

En cas de dénonciation du Concordat, les immeubles dont parle le Concordat, avec leurs immunités, restent acquis à l'Eglise catholique, et les personnes visées par le Concordat rentrent dans le droit commun de Lettonie.

XXI. Le présent Concordat sera ratifié par le Saint-Siège et par l'Assemblée Constituante de Lettonie.

XXII. L'échange des ratifications sera effectué au Vatican, et le Concordat entrera en vigueur à la date de dépôt des ratifications.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent Concordat.

Fait au Vatican, ce 30 de mai 1922, en double exemplaire.

L. + S. PIERRE, card. GASPARRI.
L. + S. ZIGFRIDS A. MEIEROVICS.

DECLARATION

Au nom du gouvernement de la République de Lettonie, je déclare ce qui suit :

Le gouvernement de Lettonie accordera à l'archevêque, aux évêques, aux membres du Chapitre, un traitement suffisant pour leur permettre de vivre d'une manière digne de leur rang, et, en cas de divergence sur la quantité du traitement, le gouvernement s'entendra avec le Saint-Siège. Il s'engage aussi à aménager l'immeuble dont il est mention à l'article VII *b*) du présent Concordat. Les édifices et les fonds nécessaires pour la fondation d'un Séminaire ecclésiastique diocésain seront donnés par le gouvernement de Lettonie, et seront de même maintenues les autres allocations payées jusqu'à présent par le gouvernement.

Fait à Rome, ce 30 mai 1922.

L. + S. ZIGFRIDS A. MEIEROVICS.

Le texte de ce Concordat est suivi, dans les « Acta », du procès-verbal des ratifications rédigé en italien :

Entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République de Lettonie, un accord a été conclu et signé le 30 mai dernier par leurs plénipotentiaires respectifs. Aujourd'hui, 3 nov. 1922, S. Em. Monsieur le cardinal Pierre Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, et S. Exc. Monsieur Germain Albat, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères de la République de Lettonie, réunis au Palais apostolique du Vatican, ont lu les Instruments respectifs de ratification et les ont trouvés pleinement conformes en tous et chacun de leurs articles. En suite de quoi ils ont, tous deux, procédé à l'échange des ratifications en question, et, en foi de cet Acte, ils ont signé de leur propre main le présent procès-verbal en double original, en y apposant le sceau de leurs armes.

Rome, du Palais apostolique du Vatican, le 3 novembre 1922.

L. + S. PIERRE, card. GASPARRI.
L. + S. GERMAIN ALBAT.

DOSSIERS DES AGENCES DE PRESSE

Le Saint-Siège et les Diocésaines

L'*Agence Havas* a communiqué à la presse, le 2 novembre dernier, un télégramme ainsi conçu :

Rome, 1er novembre. — L'étude du statut légal de l'Eglise de France touche à sa fin au Vatican. La décision du Pape serait prochaine ; il approuverait le projet d'Associations diocésaines, reconnu conforme au droit français et au droit canon.

Dès que les journaux français reproduisant cette information arrivèrent à Rome, l'*Osservatore Romano*, du 6 novembre soir, daté des 6-7, publiait cette note officieuse, que nous traduisons de l'italien :

Nous lisons dans la *Croix* du 3 novembre un télégramme de l'*Agence Havas* annonçant comme prochaine la décision du Saint-Père sur les Associations diocésaines, dont le projet aurait été reconnu conforme au droit français et au droit canonique. Il

nous semble que la fantaisie de l'empressé correspondant de l'*Havas* dépasse la mesure s'il ose expédier de pareilles informations.

D'autre part, la *Croix* des 26-27. 11, 22 a publié cette dépêche de son correspondant romain:

De renseignements qui viennent de divers côtés, il semble résulter que l'on s'attend généralement en France à voir paraître incessamment un document pontifical sur les « Diocésaines », l'opinion s'étant répandue que le Saint-Siège aurait, d'ores et déjà, décidé d'autoriser la constitution de ces associations.

Il devient nécessaire de faire remarquer que cette opinion a notablement devancé les événements : sans les préjuger dans un sens ni dans l'autre, il importe de préciser qu'il est, aujourd'hui encore, prématuré de vouloir indiquer la solution à laquelle s'arrêtera le Saint-Siège. Car, jusqu'ici, le Souverain Pontife n'a point laissé connaître quelle sera sa décision.

Textes administratifs.

ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES

Les Étrangers et les Doctorats français.

ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 1922 (1)

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Vu les propositions de la Commission spéciale instituée par l'arrêté ministériel du 2 mars 1921 en exécution de l'art. 3 du décret susvisé ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

ARRÊTE :

Sont dispensés de produire le diplôme de licencié les candidats au doctorat qui pourront justifier des titres ou grades suivants reconnus à cet égard comme équivalents ou supérieurs ;

DROIT

Grande-Bretagne et Irlande. — B. A., honneurs 1re classe des universités d'Oxford et de Cambridge. LL. B., honneurs 1re classe de l'université de Londres. LL. B., honneurs 1re classe des universités provinciales. LL. B., des universités écossaises. LL. B., des universités irlandaises.

Belgique. — Doctorat en droit, grade légal.

Bulgarie. — Certificat de 2e examen des universités délivré après quatre années d'études.

Danemark. — Maîtrise en droit. Candidature à la maîtrise en droit.

Etats-Unis. — Candidats présentés par une des universités désignées dans la liste ci-annexée et munis de la maîtrise ès arts délivrée par une Faculté des sciences politiques, en vue du doctorat ès sciences politiques.

Finlande. — Candidature en droit.

Grèce. — Licence en droit.

Italie. — Laurea in giurisprudenza.

Pologne. — Maîtrise en droit.

Roumanie. — Licence en droit.

Suisse. — 1° En vue des deux doctorats : Doctorat *Iuris utriusque* des universités de Bâle, Berne et Zurich. Licence en droit des universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel ;

2° En vue du doctorat sciences politiques et économiques : Doctorat *rerum cameralium* de l'université de Zurich. Doctorat ès sciences politiques et doctorat ès sciences économiques de l'université de Lausanne. Doctorat ès sciences commerciales et économiques de l'université de Neuchâtel. Licence ès sciences politiques de l'université de Genève. Licence ès sciences sociales et licence ès sciences politiques de l'université de Lausanne. Licence ès sciences politiques et administratives et licence ès sciences sociales (groupe A) de l'université de Neuchâtel.

Tchécoslovaquie (1). — Trois examens (2).

Yougoslavie. — Diplôme de licencié des Facultés de Belgrade, Skoplje et Subotica. Doctorat des universités de Zagreb et Lubljana.

SCIENCES

Grande-Bretagne et Irlande. — B. A., honneurs 1re classe des universités d'Oxford et de Cambridge. B. S., honneurs 1re classe de l'université de Londres et des universités provinciales. M. A. (3), honneurs 1re classe des universités écossaises. B. A., honneurs 1re classe des universités irlandaises.

Belgique. — Doctorat ès sciences, grade légal.

Bulgarie. — Certificat de 2e examen des université délivré après quatre années d'études.

Danemark. — Maîtrise ès sciences. Candidature à la maîtrise ès sciences.

Etats-Unis. — Candidats présentés par une des universités désignées dans la liste ci-annexée et munis soit de la maîtrise ès sciences, soit du doctorat en philosophie, soit d'un certificat attestant qu'ils ont accompli au moins deux années d'études en vue du doctorat.

Finlande. — Candidature en philosophie, section physique mathématique.

Hollande. — Maîtrise ès sciences.

Italie. — Laurea in matematica. Laurea in fisica e in chimica. Laurea in scienze naturali.

Pologne. — Maîtrise en philosophie (sciences).

Roumanie. — Licence ès sciences.

Suède. — Licence ès sciences.

Suisse. — 1° En vue du doctorat ès sciences mathématiques : Doctorat ès sciences mathématiques des universités romandes. Doctorat en philosophie des universités alémaniques et de l'Ecole polytechnique fédérale (avec thèse de mathématiques). Licence en mathématiques des universités de Genève, Fribourg et Neuchâtel.

2° En vue du doctorat ès sciences physiques : Doctorat ès sciences physiques des universités romandes. Doctorat en philosophie des universités alémaniques et de l'Ecole polytechnique fédérale (avec thèse de physique ou de chimie). Licence physique et chimique et licence physique et naturelle de l'université de Genève. Licence physique de l'université de Lausanne.

3° En vue du doctorat ès sciences naturelles : Doctorat ès sciences naturelles des universités romandes. Doctorat en philosophie des universités alémaniques et de l'école polytechnique fédérale (avec thèse de sciences naturelles). Licence ès sciences naturelles des universités de Genève et Neuchâtel.

Tchécoslovaquie. — Trois examens de doctorat (*rigorosa*).

Yougoslavie. — Diplôme de licencié des Facultés de Belgrade, Skoplje et Subotica. Doctorat des universités de Zagreb et Lubljana.

LETTRES

Grande-Bretagne et Irlande. — B. A., honneurs 1re classe des universités d'Oxford et de Cambridge, de Londres et des universités provinciales, M. A., honneurs 1re classe des universités écossaises. B. A., honneurs 1re classe des universités irlandaises.

Belgique. — Doctorat en philosophie, grade légal. Doctorat ès lettres, grade légal.

Bulgarie. — Certificat de 2e examen des universités délivré après quatre années d'études.

Danemark. — Maîtrise ès arts. Candidature à la maîtrise ès arts.

Etats-Unis. — Candidats présentés par une des universités désignées dans la liste ci-annexée et munis soit de la maîtrise ès arts, soit du doctorat en philosophie, soit d'un certificat attestant qu'ils ont accompli au moins deux années d'études en vue du doctorat.

Finlande. — Candidature en philosophie, section historique philologique.

Hollande. — Maîtrise ès lettres.

Italie. — Laurea des Facultés ès lettres.

Pologne. — Maîtrise en philosophie (lettres).

Roumanie. — Licence ès lettres.

Suède. — Licence ès lettres.

(1) « Arrêté fixant la liste des titres universitaires étrangers permettant de postuler le doctorat en droit, ès-sciences ou ès-lettres. »

(1 et 2) *Errata*, *J. O.*, 26 juill. 1922, p. 7788.
(3) *Erratum*, *J. O.*, 26 juill. 1922, p. 7788.

Suisse. — Doctorat en philosophie des universités alémaniques. Doctorat ès lettres de l'université de Fribourg. Doctorat ès lettres, doctorat en philosophie, doctorat en sociologie, doctorat en sciences psychologiques de l'université de Genève. Doctorat ès lettres et doctorat ès sciences sociales de l'université de Lausanne. Doctorat ès lettres de l'université de Neuchâtel. Licence ès lettres des universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel. Licence ès sciences sociales, licence ès sciences économiques, licence en sociologie de l'université de Genève. Licence ès sciences sociales de l'université de Lausanne.

Tchécoslovaquie. — Trois examens de doctorat (*rigorosa*).

Yougoslavie. — Diplôme de licencié des Facultés de Belgrade, Skoplje et Subotica. Doctorat des universités de Zagreb et Lubljana.

Fait à Paris, le 24 juillet 1922.

LÉON BÉRARD.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE (1).

Membres de l'Association des universités américaines : University of California : Berkeley, California. Catholic University of America : Washington (District fédéral de Columbia). University of Chicago : Chicago, Illinois. Clark University : Worcester, Massachusetts. Columbia University : New-York City. Corneil University : Ithaca, New-York. Harvard University : Cambridge, Massachusetts. University of Illinois : Urbana, Illinois. Indiana University : Bloomington, Indiana. State University of Iowa : Iowa City, Iowa. Johns Hopkins University : Baltimore, Maryland. University of Kansas : Lawrence, Kansas. Leland Stanford Junior University : Stanford University, California. University of Michigan : Ann Arbor, Michigan. University of Minnesota : Minneapolis, Minnesota. University of Missouri : Columbia, Missouri. University of Nebraska : Lincoln, Nebraska. Northwestern University : Evanston, Illinois. Ohio State University : Columbus, Ohio. University of Pennsylvania : Philadelphia, Pennsylvania. Princetown University : Princetown, New-Jersey. University of Virginia : Charlottesville, Virginia. University of Wisconsin : Madison, Wisconsin. Yale University : New Haven, Connecticut.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Réglementation des subventions de l'Etat et détermination du rôle du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique.

DÉCRET DU 26 SEPTEMBRE 1922 (2)

Le ministre de l'Instruction publique a adressé au Président de la République le rapport ci-après :

Paris, le 26 septembre 1922.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La loi du 25 juill. 1919, modifiée par celle du 1 juin 1920, a confié au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique l'éducation professionnelle des adolescents.

A cet effet, dans des villes déterminées par arrêté ministériel, elle a chargé, par son art. 39, des Commissions locales professionnelles du soin de déterminer et d'organiser des cours pour les besoins des professions commerciales et industrielles de la localité.

Elle a mis ainsi ces organismes dans la nécessité de rechercher, d'une part, l'importance des établissements commerciaux et industriels de la ville, d'autre part, l'effectif des jeunes gens employés ou susceptibles d'y être admis à leur sortie de l'école.

Elle a laissé, en outre, à ces Commissions, par son art. 47, le soin de déclarer qu'un jeune homme est inapte à suivre un cours, et il n'est pas douteux qu'à un moment où notre pays ne doit laisser perdre aucune force de production, elle lui fait un devoir, avant de déclarer cette inaptitude, de rechercher le cours professionnel et, par là même, la profession pour lesquels il serait plus apte.

Enfin, elle a prévu, par le même article, un jury pour délivrer, après des épreuves pratiques et théoriques, un certificat d'aptitude professionnelle qui doit donner à l'employeur toutes garanties.

L'ensemble de ces opérations, destinées à diriger soit à la sortie de l'école, soit même pendant les dernières années de la scolarité, l'enfant vers la profession qui paraît le mieux lui convenir, ont été communément réunies sous le nom d' « orientation professionnelle ».

Les offices de placement ont été amenés à s'occuper de cette question, bien que leur rôle ait été nettement défini par l'art. 85 du Code du travail, ainsi conçu : « Dans chaque commune, un registre constatant les offres et demandes de travail et d'emploi devra être ouvert à la mairie et mis gratuitement à la disposition du public. A ce registre sera joint un répertoire où seront classées les notices individuelles que les demandeurs de travail pourront librement joindre à leur demande. Les communes comptant plus de 10 000 habitants seront tenues à créer un bureau municipal. »

Au Congrès des offices publics de placement, en 1920, ceux-ci, reconnaissant leur incompétence, ont marqué par un vœu leur intention de rechercher toutes les collaborations utiles pour leur permettre de créer eux-mêmes ces offices d'orientation professionnelle.

D'autre part, ils ont dû procéder à des expériences limitées qui devaient indiquer les méthodes les plus appropriées et les plus compatibles avec les vues des diverses catégories d'intéressés.

Mais M. le ministre du Travail lui-même a déclaré que les études d'ensemble concernant les méthodes physiologiques et psychologiques d'après lesquelles peuvent être décelées les aptitudes professionnelles des enfants, par exemple la création de tests, ne peuvent être conduites que par des personnalités d'une valeur scientifique reconnue. Il a affirmé, de plus, que les enfants ne peuvent être placés rationnellement s'il n'est pas tenu compte de leurs aptitudes physiques, morales et psychologiques. Or, « cette recherche des valeurs atteintes, à divers égards, par un adolescent sous la double influence de sa propre nature et de la formation qu'il a reçue », n'est-ce pas le but de l'examen qui aboutit au certificat d'aptitude professionnelle ?

Bref, en raison de l'importance de la question du placement dont le domaine est déjà suffisamment vaste si l'on s'en tient à celui que la loi a délimité ; en raison de la spécialisation que ces offices ont été obligés d'introduire en l'absence d'une institution appropriée à cette tâche ; étant donné qu'il ressort nettement de la loi du 25 juill. 1919 que toutes les opérations que l'on a coutume de grouper sous ce vocable sont implicitement comprises dans les attributions des organismes de l'enseignement technique et que cette interprétation a d'ailleurs été confirmée par un vote du Parlement qui a inscrit au budget du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique un crédit pour participation au fonction-

(1) *Erratum, J. O.*, 26 juillet 1922, p. 7788.
(2) « Décret relatif à l'orientation professionnelle. »

nement d'institutions d'orientation professionnelle, pour tous ces motifs, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation un projet de décret qui réglementera l'attribution de ces subventions et déterminera du même coup le rôle du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique tel qu'il paraît ressortir des textes de la loi du 25 juill. 1919.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BÉRARD.

Voici le texte du décret :

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
Vu les art. 39 et 47 de la loi du 25 juill. 1919 (1) ;
Vu la loi du 31 déc. 1921 portant fixation du budget général de l'exercice 1922 ;
Sur la proposition du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — L'orientation professionnelle est l'ensemble des opérations incombant au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique qui précèdent le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et dans l'industrie et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles.

ART. 2. — La centralisation des études et des recherches scientifiques concernant l'orientation professionnelle sera effectuée sous la direction du professeur titulaire de la chaire d'organisation technique du travail humain au Conservatoire national des Arts et Métiers.

ART. 3. — Les offices publics de placement, lorsqu'ils procèdent au placement des jeunes gens de moins de 18 ans en qualité d'ouvriers ou d'employés, ont le devoir de s'assurer qu'ils sont titulaires du certificat d'aptitude professionnelle prévu par l'art. 47 de la loi du 25 juill. 1919 ou qu'ils possèdent une attestation constatant leur inscription aux cours professionnels obligatoires pendant trois ans.

ART. 4. — En vue d'aider les offices publics de placement dans leur tâche et de leur permettre de placer rationnellement les adolescents, il peut être créé, avec le concours financier du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, des offices d'orientation professionnelle.

Ces offices sont administrés par les Commissions locales professionnelles là où elles existent, ou par les Commissions permanentes des Comités départementaux de l'enseignement technique.

ART. 5. — Les offices d'orientation professionnelle créés par les offices publics de placement pourront être subventionnés par le sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, à charge par eux :

1° D'être administrés par une Commission où serait obligatoirement représentée la Commission permanente du Comité départemental de l'enseignement technique ou la Commission locale professionnelle ;

2° De soumettre au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique et lui fournir des documents et renseignements de même ordre que ceux qui seront exigés des autres institutions s'occupant d'orientation professionnelle.

ART. 6. — Les offices d'orientation professionnelle que des associations auraient constitués pourront être également subventionnés par le sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique.

Ils devront, à l'appui de leur demande, présenter leurs statuts et fournir toutes justifications sur leur fonctionnement.

ART. 7. — Tous les offices publics d'orientation professionnelle et les offices privés subventionnés par l'Etat sont soumis à l'inspection de l'enseignement technique prévue à l'art. 7 de la loi du 25 juill. 1919.

ART. 8. — La participation de l'Etat au fonctionnement les institutions d'orientation professionnelle est accordée après avis de la Commission instituée auprès du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, qui comprend des représentants du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, du ministère de l'Instruction publique, du ministère du Travail, du ministère de l'Hygiène, du ministère de l'Agriculture et des Institutions d'orientation professionnelle privées.

Fait à Rambouillet, le 26 sept. 1922.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts,
LÉON BÉRARD.

(1) *In extenso* dans *D. C.*, t. 2, pp. 234-240.

BIENS ECCLESIASTIQUES

La confiscation continue.

On lit dans le *Journal Officiel* du 23. 11. 22, sous la rubrique « Ministère de l'Intérieur » :

Par décret en date du 27 août 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Montaigu (Vendée) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Montaigu et actuellement placés sous séquestre.

Jurisprudence.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Congrégation jadis autorisée, supprimée en principe par L. 7 juill. 1904 (Frères des Ecoles chrétiennes) ; fermeture des derniers établissements par arrêtés du 30. 6. 14 ; suppression légalement définitive au 1er janvier de l'année suivante même si les arrêtés n'étaient pas encore exécutés. — Taxe de mainmorte devenue par suite inexigible.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 10 novembre 1922.)

LE CONSEIL D'ETAT, statuant au contentieux (section spéciale du Contentieux, 1re sous-section), siégeant en séance publique,

Vu les requêtes présentées par le directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, agissant en qualité d'administrateur séquestre des biens de la Congrégation dissoute des Frères des Ecoles chrétiennes, lesdites requêtes enregistrées au secrétariat de la section spéciale du Contentieux du Conseil d'Etat, le 16 déc. 1921, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler quatre arrêtés en date des 12 mars et 6 mai 1920, par lequels le Conseil de préfecture de la Loire-Inférieure a rejeté ses demandes en décharge de la taxe de mainmorte établie, pour les années 1915 à 1918, à raison d'immeubles situés à Nantes et dépendant de la liquidation de ladite Congrégation, et, pour les années 1916 à 1918, à raison d'immeubles de même nature situés à Châteaubriant ;

Ce faisant :

Attendu que des arrêtés ministériels du 30 juin 1914 ont ordonné la fermeture des derniers établissements de cette Congrégation, qui a de ce fait cessé d'avoir une existence légale ; que par suite la taxe de mainmorte ne saurait être exigée à raison des immeubles ayant appartenu à la Congrégation à partir du 1er janvier de l'année qui suit lesdits arrêtés ministériels ; que le décret du 10 août 1914, en suspendant certains délais, n'a pas pu maintenir à la

Congrégation une personnalité qu'elle avait déjà perdue ; que si, en fait et par tolérance, l'administration de certains établissements utilisés comme maisons de retraite a été laissée pendant la guerre aux anciens congréganistes, cette circonstance n'empêche pas lesdits établissements d'avoir été fermés en droit par les arrêtés ministériels du 30 juin 1914 ;

Accorder la décharge demandée ;

Vu les arrêtés attaqués ;

Vu les réclamations présentées devant le Conseil de préfecture ;

Vu les avis du maire, des agents des Contributions directes ;

Vu les lettres en date du 14 déc. 1921 par lesquelles le préfet du département de la Loire-Inférieure transmet les présents pourvois ;

Vu les observations présentées par le ministre des Finances (1) en réponse à la communication qui lui a été donnée des pourvois, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 19 mai 1922, et tendant à l'annulation des arrêtés attaqués, à ce qu'il soit accordé la décharge des taxes contestées, à l'exception de celle afférente à l'immeuble sis à Châteaubriant, pour 1918, et le remboursement des frais de timbre s'élevant à 19 fr. 60, et au rejet du surplus des conclusions des requêtes ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 27 juin 1922, les nouvelles observations présentées par le directeur de l'Enregistrement, et tendant aux mêmes fins que les requêtes et par les mêmes moyens ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 21 avr. 1832 ;

La loi du 31 mars 1903, art. 2 ;

Ouï M. Sauvel, auditeur, en son rapport ;

Ouï Mᵉ Coche, avocat du directeur général de l'Enregistrement, agissant en qualité d'administrateur séquestre des biens de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes ;

Ouï M. Tartière, auditeur, commissaire adjoint du Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que les deux requêtes susvisées du directeur général de l'Enregistrement sont relatives à la taxe de mainmorte établie à raison d'immeubles dépendant de la liquidation de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes ; qu'elles présentent à juger la même question ; que dès lors il y a lieu de les joindre pour y statuer par une seule décision ;

Sur la demande en décharge de l'imposition établie sur le rôle de 1918 à raison d'un immeuble situé à Châteaubriant :

Considérant que le directeur général de l'Enregistrement ne justifie d'aucune demande en décharge de cette imposition ; que dès lors sa requête en ce qui concerne ladite imposition n'est pas recevable ;

Sur les autres conclusions des requêtes :

Considérant que, aux termes de l'art. 2 de la loi du 31 mars 1903, la taxe annuelle représentative des droits de transmission entre vifs et par décès établie par la loi du 20 févr. 1849 est due par toutes les collectivités qui ont une existence propre et qui subsistent indépendamment des mutations qui peuvent se produire dans leur personnel, à l'exception des sociétés en nom collectif et des sociétés en commandite simple ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les arrêtés ministériels en date du 30 juin 1914, pris en exécution de la loi du 7 juill. 1904 (2), ont prescrit la fermeture des derniers établissements dépendant de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes ; qu'ainsi, au 1ᵉʳ janv. de l'année suivante, ladite Congrégation était de plein droit réputée supprimée, même si lesdits arrêtés n'avaient pas encore reçu exécution ; que dès lors les locaux à raison desquels ont été établies les impositions contestées avaient, au 1ᵉʳ janv. 1915, cessé d'appartenir à l'une des collectivités prévues par la disposition précitée ; qu'ainsi ils n'étaient pas passibles de la taxe de mainmorte pour 1915 et les années suivantes ;

Décide :

Art. 1ᵉʳ. — Les arrêtés attaqués sont annulés.

Art. 2. — Il est accordé décharge de la taxe de mainmorte établie pour les années 1915 à 1918 à raison d'un immeuble situé à Nantes et ayant appartenu à la Congrégation dissoute des Frères des Ecoles chrétiennes, et de la taxe établie pour 1916 et 1917 à raison d'un immeuble de même nature situé à Châteaubriant.

Art. 3. — Les frais de timbre supportés par le directeur général de l'Enregistrement, tant en première instance qu'en appel, lui seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 fr. 60 [*sic*].

Art. 4. — Le surplus des conclusions des requêtes est rejeté.

Art. 5. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre des Finances.

[*Décision inédite ; correspondance particulière de la* Documentation Catholique.]

(1) M. Charles de Lasteyrie.

(2) Cf. *Revue d'Organisation et de Déf. relig.*, 1906, pp. 511-512.

RÉPONSES MINISTÉRIELLES

Le régime fiscal des patronages et œuvres de jeunesse

M. Paul Gay, député, a reçu du directeur général des Contributions indirectes la lettre suivante, qui intéresse les directeurs de patronages et œuvres de jeunesse, et qu'il veut bien nous communiquer :

Paris, le 18 novembre 1922.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me demander quel était le régime fiscal applicable aux représentations cinématographiques ou autres données par des œuvres de jeunesse, d'éducation populaire, patronages, etc., et quels étaient, en la matière, les droits des municipalités.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les représentations dont il s'agit sont soumises au régime fiscal prévu par l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 (1). Les droits au profit du Trésor sont de 6 % sur les recettes provenant des entrées, ou autres sommes versées obligatoirement par les spectateurs, lorsqu'il s'agit de représentations théâtrales ; ils sont de 10, 15, 20 ou 25 %, suivant l'importance des recettes mensuelles, pour les séances cinématographiques. Les droits sont perçus sur les recettes atténuées des charges fiscales et s'appliquent aux entrées gratuites sur les mêmes bases que pour les entrées payantes.

L'article 93 de la loi précitée (2) exonère de l'impôt les représentations organisées au profit de certaines œuvres, parmi lesquelles figurent les associations d'éducation populaire. Pour que l'exemption soit acquise, il faut que ces associations aient fait la déclaration prévue par la loi du 1ᵉʳ juillet 1901, qu'elles ne poursuivent aucun but commercial et financier. De plus, les organisateurs doivent justifier au service des Contributions indirectes que la totalité des recettes a bien été affectée, sous la seule déduction des frais, à l'œuvre au profit de laquelle les représentations sont données.

En dehors de l'impôt d'Etat, il peut être perçu sur ces représentations :

1° Le droit des pauvres, encaissé au profit des établissements charitables ; la quotité de ce droit est généralement de 10 % ;

2° Au profit des municipalités qui l'ont instituée, une taxe dont le tarif doit être approuvé par le préfet, et qui, le plus souvent, est fixée à la moitié de l'impôt d'Etat.

Les exemptions prévues à l'article 93 en ce qui concerne l'impôt ne sont pas légalement applicables au droit des pauvres et à la taxe municipale ; les conseils d'administration des bureaux de bienfaisance et les municipalités peuvent, à cet égard, prendre telles mesures qu'elles jugent utiles.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur général,
Signé : Illisible.

(1) En voir le texte dans *D. C.*, t. 4, pp. 21 et 22.

(2) *Ibid.*, p. 22.

DOSSIER BIBLIOGRAPHIQUE TRIMESTRIEL

Les meilleures nouveautés

(SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1922)

La Revue des Lectures (1) *publie depuis un certain temps, dans chacun de ses fascicules mensuels, une « liste choisie de livres récents à l'usage des bibliothèques populaires, des librairies catholiques et des lecteurs cultivés ».*

Ces listes, dressées « scrupuleusement et en toute indépendance » (2), *sont un guide compétent pour le lecteur catholique et, selon la remarque très juste de la rédaction* (3), *« constituent une nouveauté de la critique et un fait unique dans la presse française ».*

Voici d'ailleurs la méthode suivie par la Revue dans le choix de ces « nouveautés » recommandées :

Cette liste n'a rien de commun avec ce qui paraît d'ordinaire dans la presse sous un titre analogue ou sous le titre véridique de « livres reçus ». Elle a pour objet essentiel et exclusif de signaler — et le plus fréquemment de recommander — les livres nouveaux que nous jugeons propres à intéresser une partie notable de nos lecteurs.

Pour atteindre notre but, nous nous plaçons donc en face de toute la production littéraire, et principalement de tous les livres parus depuis quelques semaines. Ils sont d'ordinaire au nombre de deux à trois cents, puisque sont éliminés, dès le principe, les romans, dont nous nous occupons d'autre part, les livres appartenant aux collections à bon marché, les livres de pacotille et les livres absolument pornographiques.

Ces quelque trois cents ouvrages subissent d'abord un examen sommaire, d'où ils sortent, les uns pour passer au « salon des refusés », les autres pour prétendre à figurer dans notre liste choisie. C'est ainsi, par exemple, que, avant d'établir la liste ci-dessous et les listes précédentes, nous avons laissé ou défalqué, soit provisoirement, soit définitivement :

1° Les ouvrages dont nous ne parvenons pas à découvrir l'éditeur, malgré nos recherches et malgré les recherches approfondies faites par la Maison du livre ; par exemple, Dr Voivenel, *la Timidité et le trac* (*Excelsior* y a consacré un article le 1er août 1921) ; Général Taufflieb, *les Leçons de la guerre* (Rousset y a consacré une colonne dans le *Gaulois* du 1er novembre 1921) ; Gilles Normand, *l'Abîme financier* (recommandé par la *Croix*, 15 mars 1922) ; une brochure de M. Massignon sur l'art musulman, dont Léandre Vaillat parle dans un article de trois colonnes, dans le *Figaro* du 18 janvier 1922 ; un « curieux volume d'anticipation » que le Dr Carton vient de dédier à M. Saint, sous le titre de *la Tunisie en l'an 2 000* (article de deux colonnes de Eugène Montfort dans le *Figaro* du 16 avril 1922) ; etc., etc. ;

2° Les livres que nous avons vainement demandés, à titre onéreux et parfois contre remboursement, à des éditeurs de province ;

3° Certains livres en vente chez leur auteur, qui n'ont pas une valeur exceptionnelle et qu'il est moralement impossible de se procurer ;

4° Les livres qui, expédiés par la poste ou par le service des colis postaux, ne sont pas parvenus, après de longues semaines, à nos lecteurs de province ;

5° Les ouvrages qui soutiennent intentionnellement ou notablement des doctrines contraires à la religion catholique ; les livres qui attaquent les bonnes mœurs ou la saine philosophie, et en général tous ceux qui sont prohibés par l'Eglise ou sont d'une lecture dangereuse pour la généralité des fidèles ;

6° Les ouvrages sans valeur qui auraient échappé à nos premières éliminations et qui, à l'examen, ont été jugés appartenir à la brocante plus qu'à la librairie, à l'industrie alimentaire plus qu'à la littérature ;

7° Les livres dont, en raison de leur objet spécial et de leur intérêt restreint, nous ne devons pas encombrer nos pages, surtout si leur prix élevé est prohibitif pour la plupart de nos lecteurs ;

8° Les livres à tirage limité, les éditions de luxe et pour bibliophiles qui ne touchent pas à un sujet de conséquence ni ne sont, par leur publication même, un événement littéraire ;

9° Beaucoup de poésies. Ce genre, en effet, ne souffre pas la médiocrité : *mediocribus esse poetis non homines...*, dit Horace. Nous devons donc écarter, outre les poésies érotiques ou trop libres, les poésies qui outragent trop ouvertement les Muses.

10° Les livres qui appartiennent à un genre déjà fort cultivé et qui, n'offrant qu'un intérêt secondaire, ne valent pas l'argent que nos lecteurs y mettraient ; tels, par exemple, certains ouvrages sur la guerre, sur la critique einsteinienne, etc. ;

11° Les livres sur lesquels nous ne possédons pas de renseignements suffisants au moment où nous préparons cette chronique. Nous ne voulons, en effet, rien laisser passer qui ne soit certain et contrôlé.

Ce double travail de groupement et d'élimination demande — on s'en doute un peu et on ne le sait pas assez — un ensemble considérable et ordonné de documents, quelque attention et beaucoup de temps.

Il n'est cependant qu'une préparation. Vient ensuite, et alors seulement, le travail effectif dont nos lecteurs ont le résultat sous les yeux. [...] (1)

En vue d'être utiles à nos lecteurs et de les mettre à même d'apprécier l'excellente Revue des Lectures, *nous publions ci-dessous, presque* in extenso, *les listes parues dans les trois derniers fascicules de septembre à novembre.*

Nous n'en reproduisons que les indications bibliographiques sans les recensions. Nous les faisons suivre chacune d'un renvoi à la Revue même :

(1) *Revue des Lectures*, directeur : l'abbé Louis Bethléem ; bureaux : Paris VIe, rue de Vaugirard, 77 ; Lille (Nord), rue Saint-Pierre, 5. Abonnement : France 16 francs, étranger 18 francs.
(2) *Revue des Lectures*, oct. 1922, p. 746.
(3) *Ibid.*

(1) *Revue des Lectures*. Octobre 1922, pp. 745-746

il sera ainsi facile de se reporter à l'appréciation d'ensemble et de détail formulée par la rédaction sur l'ouvrage recommandé.

Livres spécialement destinés au clergé.

H. Buvée, docteur en droit canonique, *Memento pratique du ministère paroissial, en conformité avec le nouveau Code canonique*, 324 pages in-8. Bonne Presse, 1922, 5 francs. (Oct., p. 747.)

xii-411 pages. Gabalda, 1922, 8 fr. 50. (Oct., p. 747.)

R. P. Denis Buzy, des Prêtres du S.-C. de Bétharram, *Saint Jean-Baptiste, étude historique et critique*, in-12 de

Abbé Eugène Duplessy, *Allocutions matrimoniales*, in-12 de 328 pages. Téqui, 1922, 7 fr. 50. (Oct., p. 747.)

P. Greff, missionnaire, *De l'acoustique dans les églises par rapport à la chaire, procédés raisonnés et inédits pour diriger les ondes sonores à son gré et augmenter la puissance et la portée de la voix*, in-8 de xii-164 pages. Lethielleux, 1922, 7 francs. (Oct., p. 747.)

Chanoine J. Guibaud, *Le « Credo » d'un missionnaire aveugle : foi et patriotisme* (1881-1922). xii-432 pages, in-8. Téqui, 1922, 8 fr. 50. (Oct., p. 747.)

Michel d'Herbigny, *Theologica de Ecclesia. — II. De Deo catholicam Ecclesiam organice vivificante, seu de hodierna Ecclesiae agnitione*, in-8 de 359 pages. Beauchesne, 1921, 18 francs. (Nov., p. 824.)

Abbé Huvelin, *L'amour de Notre-Seigneur : l'Evangile, l'Eucharistie, la Passion*, 2 vol. in-12 de vi-181 et iv-169 pages. Gabalda, 1922, 9 francs. (Sept., p. 667.)

P. A.-M. Lepicier, *Tractatus de Sacramentis in genere*, in-8 de xxxv-322 pages. Lethielleux, 1922, 10 francs. (Sept., p. 667.)

J. Millot, *Retraite eucharistique*, in-12 de 364 pages. Téqui, 1922, 6 francs (Sept., p. 667.)

Abbé Th. Paravy, *La victoire des morts*, discours ; *Un saint et un apôtre, saint Anthelme de Chignin*, discours. Librairie catholique, 3, rue Saint-Réal, à Chambéry ; 2 plaquettes à 0 fr. 75. (Sept., p. 667.)

Chanoine Ch. Rolland, *Le vestibule du Paradis*, in-16 de xiv-426 pages. Aux bureaux de l'*Ami du Clergé*, à Langres (Haute-Marne), 4 francs (sans remise pour personne) ; franco, 4 fr. 60 pour la France, 4 fr. 85 pour l'étranger. (Nov., p. 824.)

A. Vermeersch, S. J., et J. Creusen, S. J., *Epitome Iuris canonici, cum commentariis ad scholas et ad usum privatum*, tome II, in-8 de xiv-474 pages. Dessain, à Malines, 1922. (Nov., p. 824.)

Synthèse du « Liber Animarum », 48 pages in-12. Chez Beauvais, 18, rue de la Paix, Calais, 1922, 1 fr. 80. (Oct., p. 747.)

Un essai de vie commune en pays dévasté : théorie, pratique, objections : lettre-préface de S. G. Mgr Lecomte, évêque d'Amiens, in-12 de 48 pages. En vente à la communauté des Missionnaires de Ham (Somme), 1922, 1 franc ; 10 francs la douzaine. (Sept., p. 667.)

Doctrine catholique et apologétique.

Abbé Léon Arendt, *Le Christ de Limpias*, in-8 de 44 pages, 20 photos hors texte. Rue de Stassart, 34, Bruxelles, 1922, 2 francs. (Oct., p. 747.)

Bossuet, *Œuvres oratoires de Bossuet*, édition critique de l'abbé Lebarcq, revue et augmentée par Ch. Urbain et E. Levesque, tome V (1666-1670), 700 pages in-18, Desclée, 1922, 12 francs. (Oct., p. 747.)

Abbé Bouvet, *Histoire biblique*, in-4 de 450 pages, illustré. De Gigord, 1922, cartonné, 11 fr. 25. (Nov., p. 825.)

Abbé Paul Buysse, *Vers la Croyance ; Dieu, l'âme et la Religion devant la raison et le cœur de l'homme*, nouvelle édition, 322 pages in-12. Desclée, 1922, 7 fr. 50. (Oct., p. 748.)

L. Capéran, *Leçons et lectures sur les preuves de la religion*, 102 pages in-12, illustré par L. Maga. Chez l'auteur, 9, rue des Teinturiers, Toulouse, ou chez B. Lamouille, 2, place Saint-Etienne, Toulouse, 1922, 2 francs. Importantes réductions par quantités. (Oct., p. 748.)

Abbé Louis Deyrieux, *Le bonheur selon l'Evangile*, 200 pages in-32. Bonne Presse, 1922, 1 franc. (Oct., p. 748.)

Abbé Eugène Duplessy, *La Papauté*, 96 pages, in-16. Bonne Presse, 1922, 0 fr. 75. (Oct., p. 748.)

Mgr Emard, premier évêque de Valleyfield, *Œuvres pastorales*, 4 vol. in-8 de xxi-348, 420, 414 et 420 pages. Librairie Notre-Dame, à Montréal (Canada), et Téqui, à Paris, 1922, 12 francs chaque volume. (Nov., p. 825.)

P. Gounin, *La Communion des saints*, in-12 de 210 pages. Bloud, 1922, 5 francs. (Sept., p. 668.)

R. P. M.-A. Janvier, des Frères Prêcheurs, *Fêtes de France : discours et panégyriques*, in-16 jésus de 304 pages. Editions de la *Revue des Jeunes*, 3, rue de Luynes, Paris (7e), 1922, 8 francs. (Oct., p. 748.)

Louis Rouzic, *La famille et l'amitié au Ciel*, in-12 de 186 pages. Téqui, 1922, 3 fr. 50. (Nov., p. 825.)

R. P. Veillermet, O. P., *La conquête des hommes*, in-8 couronne de 368 pages. Lethielleux, 1922, 7 francs. (Oct., p. 748.)

Mémoires et rapports du Congrès marial (section d'expression française) tenu à Bruxelles (8-11 septembre 1921), 2 vol. de 350 pages. Action catholique, Bruxelles, 1922, 20 francs. (Oct., p. 749.)

Piété et vie chrétienne.

Félix Anizan, *Par Lui*, nouvelle édition, 446 pages in-12, Lethielleux et Librairie Saint-Paul, 1922, 9 francs. (Oct., p. 749.)

J. Baeteman, *En retraite*, in-8. Imprimerie de l'Eure, 6, rue Meilet, Evreux, 1922, 3 fr. 75. (Sept., p. 668.)

Chanoine de Baets, *L'Hymne de la vie*, 125 pages. Beauchesne, 1922, 3 fr. 50. (Oct., p. 749.)

A. Bessières, S. J., *La Croisade eucharistique des enfants, ce qu'elle est, ce qu'elle fait, ce qu'elle demande. Directoire des aumôniers, zélateurs et zélatrices*, 132 pages in-16. « Apostolat de la Prière », 9, rue Montplaisir, Toulouse, 1922, 1 fr. 50. (Nov., p. 825.)

Al. Brou, S. J., *Les Exercices spirituels de saint Ignace*, in-12 de xii-232 pages. Téqui, 1922, 4 francs. (Sept., p. 668.)

Mme Compaing de la Tour-Girard, *L'appel de Jésus aux tout petits*, 160 pages in-24. Mersch, 1922, 2 fr. 75. (Nov., p. 825.)

RR. PP. Cotel et Jombart, S. J., *Les principes de la vie religieuse ou l'explication du catéchisme des vœux*, 4e édition, mise en harmonie avec le Code de droit canon, 244 pages in-16. Mame, à Tours, et Dewit, à Bruxelles, 1922, sans indication de prix. (Nov., pp. 825-826.)

Abbé René Deberdt, *Vingt méditations pour aider à l'exercice du Chemin de la Croix*, 170 pages in-18. Hirt, 4, rue du Faubourg-Cérès, Reims, 2 fr. 50. (Nov., p. 826.)

Abbé H. Delepine, *Paroissien dominical et manuel de piété, à l'usage de tous les diocèses*, in-16 de 960 pages. A la Procure générale, 3, rue de Mézières, Paris (6e), 1922, 7 francs, relié toile. (Nov., p. 826.)

R. P. A. Drive, S. J., *Vers Dieu sous la conduite de la Très Sainte Vierge*, 208 pages in-12. Aubanel, à Avignon, 1922, 4 fr. 50 ; franco, 5 francs. (Nov., p. 826.)

Sainte Gertrude, *Révélations de sainte Gertrude, vierge de l'Ordre de Saint-Benoît*, traduit sur l'édition latine des Pères Bénédictins de Solesmes, 2 vol. de 348 et 396 pages. Mame, 1921, 15 francs. (Nov., p. 826.)

Abbé Paulin Giloteaux, *Montée ascétique de l'Amour de Dieu*, 102 pages in-12. Chez l'auteur, 8, rue de la Houppe-du-Bois, Fourmies (Nord), 1922, 4 francs. (Nov., p. 826.)

Chanoine Granger, *La Vie d'amour de Dieu* : t. I, *La vie chrétienne est une vie d'amour de Dieu*, in-12, 2 fr. 50 ; t. II, *La vie chrétienne intégrale*, 230 pages in-12, 3 fr. 50 ; t. III, *Le monastère de la sainte dilection ou la perfection de la vie chrétienne*, 156 pages in-12, 3 fr. 50 ; t. V, *L'exercice de l'amour divin dans la cité*

de Dieu, 212 pages in-12, 3 fr. 50. Chez Aubanel, à Avignon, 1922. (Nov., p. 826.)

Chanoine H. Hoornaert, *La montée du Carmel*, par saint Jean de la Croix, première partie, *Livres I et II*; traduction nouvelle sur le texte de l'édition critique espagnole du P. Gérard de Saint-Jean de la Croix, in-16 de XXXIV-210 pages. Desclée, 1922, 7 fr. 50. (Oct., p. 749.)

Dom S. Louismet, Bénédictin, *La Vie mystique*, 316 pages in-12. Mame, 1922, 5 francs. (Oct., p. 749.)

P. Marie-Amand de Saint-Joseph, *Manuel du Tiers-Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Sainte Thérèse de Jésus*, in-18 de 450 pages. Vitte, 1922, 6 francs. (Sept., p. 668.)

Dom Columba Marmion, abbé de Maredsous, *Le Christ idéal du moine, conférences spirituelles sur la vie monastique et religieuse*, in-8 de 620 pages. Desclée, 1922, 9 francs. (Nov., p. 827.)

Sainte Mechtilde, *Révélations de sainte Mechtilde, vierge de l'Ordre de Saint-Benoît*, traduit sur l'édition latine des Pères Bénédictins de Solesmes, in-12 de 508 pages. Mame, 1921, 7 fr. 50. (Nov., p. 827.)

R. P. Joseph Michel, S. J., *La Première Communion des tout petits préparée dans la famille*, 8e édition, revue, 238 pages in-12. Beauchesne, 1922, 7 francs. (Nov., p. 827.)

M. Moisson, *L'immolation chrétienne, étude d'ascétisme*, in-12 de 196 pages. Librairie des Saints-Pères, 1922, 3 francs. (Sept., p. 669.)

P. Pierre Olivaint, S. J., *Journal de ses retraites annuelles de 1860 à 1865*, 9e édition, 2 volumes in-12 de 282 et 364 pages. Téqui, 7 fr. 50. (Sept., p. 669.)

Raoul Plus, S. J., *Dieu en nous*, 232 pages in-12, « Apostolat de la Prière », 9, rue Montplaisir, Toulouse, 40e mille, 1922, 4 francs. (Nov., p. 827.)

P. Rousset, O. P., *La doctrine spirituelle d'après la tradition catholique et l'esprit des saints*, 6e édition (la 1re en 1902), 2 vol. in-18 de 350 et 440 pages. Lethielleux, 1922, 12 francs. (Nov., p. 827.)

J. Schryvers, Rédemptoriste, *Le divin Ami, pensées de retraite*, in-8. Dewit, à Bruxelles, 1922, 5 fr. 50 franco. (Sept., p. 669.)

Louis Sempé, S. J., *La vie spirituelle, sa nature, ses degrés, ses trois voies*, 32 pages. « Apostolat de la Prière », 9, rue Montplaisir, Toulouse, 1922, sans indication de prix. (Nov., p. 828.)

P. Gustave Villefranche, S. J., *Le cœur des Saints et le Cœur de Jésus*, in-32 de 232 pages. Vitte, 1922, 3 francs. (Nov., p. 828.)

P. Ch. Willi, Rédemptoriste, *Explication du Petit Office de la Sainte Vierge Marie*, in-18 de 320 pages. Téqui, 1922, 3 fr. 50; relié, 4 fr. 60. (Sept., p. 669.)

Exercices spirituels de saint Ignace, à l'usage des prêtres, des religieux et des religieuses pour la retraite annuelle de huit jours, par le P. Bucceroni, professeur au Collège romain, nouvelle édition française, augmentée des deux rénovations de vœux, in-16 de 800 pages. Lethielleux, 1922, 8 francs. (Sept., p. 669.)

Philosophie.

Noële-Maurice Denis, *L'être en puissance, d'après Aristote et saint Thomas d'Aquin*, in-8 de 234 pages. Marcel Rivière, 1922, 12 francs. (Oct., pp. 749-50.)

Louis Favre, professeur à l'Ecole de psychologie, *Culture générale, méthode scientifique, esprit scientifique*, 155 pages in-12. Costes, 1922, 6 francs. (Nov., p. 828.)

R. P. Garrigou-Lagrange, *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques, suivi d'une étude sur la valeur de la critique moderniste des preuves thomistes de l'existence de Dieu*, nouvelle édition (la 1re en 1909) entièrement remaniée, in-16 de 400 pages. Nouvelle librairie nationale, 1922, 10 francs. (Nov., p. 828.)

Ch. Lalo, *Aristote*, in-18 de 160 pages. Mellottée, collection « les Philosophes », 1922, 2 fr. 50. (Sept., p. 669.)

Jacques Maritain, *Antimoderne*, in-16, éditions de la *Revue des Jeunes*, 3, rue de Luynes, Paris (7e), 1922, 7 francs. (Sept., p. 669.)

Gaston Milhaud, *Descartes savant*, in-8. Alcan, 1921, 12 fr. 50. (Nov., p. 828.)

R. P. Richard, O. P., *Le probabilisme moral et la philosophie*, 279 pages in-8. Nouvelle librairie nationale, 1922, 12 fr. 50. (Oct., p. 750.)

R. P. Wulf, S. J., *La théorie de la relativité d'Einstein*, traduction du R. P. Dopp, S. J., 86 pages in-8. Dewit, à Bruxelles, 1922, 2 francs. (Oct., p. 750.)

Histoire, biographies, mélanges historiques.

Adrien Boudou, S. J., *Le Saint-Siège et la Russie, leurs relations diplomatiques au XIXe siècle (1814-1847)*, in-8 de XLVIII-580 pages. Plon, 1922, 20 francs. (Oct., p. 750.)

Jacques Boulenger, *Histoires vraies*, in-8. Messein, 1922, 10 francs. (Nov., p. 829.)

R. de Boysson, *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, préface de M. le chanoine Albe, grand in-8 de XII-458 pages. Auguste Picard, 1922, 10 francs. (Nov., p. 829.)

G.-K. Chesterton, *Les crimes de l'Angleterre*, introduction de Charles Saroléa, traduction de Charles Grolleau, petit in-8. Crès, 1922, 3 francs. (Nov., p. 830.)

G.-K. Chesterton, *Petite histoire d'Angleterre*, traduit par Anne d'Osmont, in-16 de 296 pages. Crès, 1922, 6 francs. (Nov., p. 830.)

Maxime Deloche, *La crise économique du XVIe siècle et la crise actuelle*. Plon, 1922, 4 francs. (Nov., p. 830.)

Abbé F. Duine, *Lamennais, sa vie, ses idées, ses ouvrages, d'après les sources imprimées et les documents inédits*, in-16 de 390 pages. Garnier, 1922, 10 francs. (Oct., p. 751.)

Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand*, tome II, *Du Prytanée au lycée Louis-le-Grand (1800-1920)*, in-8 raisin. Boccard, 1922, 30 francs. (Oct., p. 751.)

Ernest d'Hauterive, *La police secrète du Premier Empire, bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'empereur*, tome III (1806-1807), d'après les documents originaux inédits déposés aux Archives nationales, in-8 de 594 pages. Perrin, 1922, 45 francs. (Sept., p. 670.)

Mme Jehan d'Ivray, *L'Egypte éternelle*, in-18 jésus, Renaissance du livre, 1922, 4 francs. (Sept., p. 670.)

Pierre Jacomet, *Le Palais sous la Restauration (1815-1830)*, préface de Charles Chenu, in-16 de VI-285 pages. Plon, 1922, 7 francs. (Sept., p. 670.)

R. P. Martin Jugie, *Joseph de Maistre et l'Eglise gréco-russe*, in-16 de XXVIII-198 pages. Bonne Presse, 1922, 3 fr. 50. (Oct., p. 751.)

Godefroid Kurth, *L'Eglise aux tournants de l'histoire*, 5e édition (la 1re en 1905), in-12 196 pages. Dewit, à Bruxelles, 1922, 5 francs. (Sept., p. 670.)

Roger Lambelin, *L'Egypte et l'Angleterre; vers l'indépendance; de Mohamed Ali au roi Fouad*, in-16 de 264 pages. Grasset, 1922, 6 fr. 75. (Sept., pp. 670-1.)

Henri Lammens, S. J., *La Syrie, précis historique*, 2 vol. de 280 pages in-8. Imprimerie catholique, à Beyrouth, 1922, 7 francs chaque volume. (Nov., p. 830.)

G. Lenotre, *La femme sans nom*, in-16 de 260 pages. Perrin, 1922, 7 francs. (Sept., p. 671.)

Auguste Longnon, *La formation de l'unité française, leçons professées au Collège de France en 1889-1890*, publiées par H.-François Delaborde, membre de l'Institut, avec préface par Camille Jullian, in-8 de XII-460 pages. Auguste Picard, 1922, 20 francs. (Oct., pp. 751-2.)

Louis Madelin, *La France du Directoire, conférences prononcées à la Société des conférences en 1922*, in-16 de XVI-284 pages. Plon, 1922, 7 francs. (Oct., p. 752.)

Marcel Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*, tome III, *20 septembre 1794-4 février 1797*, Arthur Rousseau, 1922, 25 francs. (Oct., p. 752.)

William S. Nelson, *La race noire dans la démocratie américaine*, 86 pages in-12. Guillon, 1922, 2 fr. 50. (Nov., p. 830.)

Franz Névé, *Deux mille ans de l'histoire des Belges*, t. I, 421 pages in-8. De Lannoy, à Bruxelles, 1922, 12 fr. 50. (Nov., p. 831.)

Alice de Payer, *Le féminisme au temps de la Fronde*, préface de l'amiral Degouy, in-8. Fast, Société des Editions d'art, 1922, 25 francs. (Nov., p. 831.)

François Charles-Roux, *Autour d'une route. L'Angleterre, l'isthme de Suez et l'Egypte au* XVIII*e siècle*, in-8 carré de x-382 pages. Plon, 1922, 15 francs. (Sept., p. 670.)

Lieutenant-colonel Emile Simond, *Histoire de la troisième République, tome IV, De 1899 à 1906, présidence de M. Loubet*, in-12 de 592 pages. Charles-Lavauzelle, 1922, 12 francs. (Sept., p. 672.)

Hagiographie.

Robert Fawtier, ancien membre de l'Ecole française de Rome, *Sainte Catherine de Sienne, essai de critique des sources : Sources hagiographiques*, in-8 raisin de XV-245 pages. Boccard, 1922, 24 francs. (Nov., p. 831.)

Joseph Grente, *La bienheureuse Jeanne de Valois (Jeanne de France), d'après les procès canoniques*, in-12, illustré. Téqui, 1922, 5 francs. (Nov., p. 831.)

Dom Hebrard, *Saint Benoît, essai psychologique d'après la Règle bénédictine et les Dialogues de saint Grégoire*, 307 pages in-12. Téqui, 1922, 6 francs. (Nov., p. 832.)

R. Hoornaert, *Sainte Térèse écrivain, son milieu, ses facultés, son œuvre*, recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 49e fascicule, 662 pages in-8. Desclée, 1922, 25 francs. (Nov., p. 832.)

Abbé Henri Morice, *Sainte Térèse. L'exploratrice du monde invisible ; la femme d'action ; la bienfaitrice de l'humanité*, 120 pages in-12. Aubanel, à Avignon, 1922, 2 fr. 50. (Nov., p. 832.)

Louis Sempé, S. J., *Saint François de Sales, en souvenir du troisième centenaire de sa mort*, 128 pages in-12. « Apostolat de la Prière », 9, rue Montplaisir, Toulouse, 1922, 2 fr. 50. (Nov., p. 832.)

Sainte Angèle Mérici et l'Ordre des Ursulines, par une religieuse du même Ordre, 2 vol. in-8 de 440 et 590 pages. De Gigord, 1922, 20 francs. (Nov., p. 832.)

Biographies édifiantes.

Lucien Bouchon, *Le P. Henri Auffroy, de la Compagnie de Jésus, docteur en droit*, lettre-préface de S. Em. le cardinal Luçon, in-8 de 248 pages. Action populaire, 51, rue Saint-Didier, Paris (16e), 7 fr. 50. (Nov., p. 833.)

U. Grohabé, *Le vénérable Michel Garicoïts : une âme forte*, chez l'auteur, à Bétharram (Basses-Pyrénées), 1922, 3 francs. (Nov., p. 833.)

Dupouey, *Lettres du lieutenant de vaisseau Dupouey*, préface de André Gide, in-18, éditions de la *Nouvelle Revue française*, 1922, 7 francs. (Nov., p. 833.)

P. Farjat, *Une âme : Sœur Marie-Augustin de l'Eucharistie, Petite-Sœur de l'Assomption (1876-1907)*, in-12. Librairie Saint-Augustin, 20, rue d'Algérie, Lyon, 1922, 3 fr. 80 franco. (Sept., p. 672.)

F. Fradet, *Le T. R. P. Lhoumeau, ancien supérieur de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse*, in-8 de 134 pages. Desclée, 1922, sans indication de prix. (Sept., p. 672.)

A. Grinié, *Une paysanne d'autrefois, au Bas-Maine*, 72 pages in-12, imprimerie Goupil, à Laval, 1922, sans indication de prix. (Nov., p. 833.)

Abbé P. Nicol, *Une mystique bretonne au* XVIII*e siècle, Madeleine Morice*, préface de M. le chanoine Saudreau, in-8 de VIII-512 pages. Beauchesne, 1922, 10 francs. (Sept., p. 672.)

R. P. Pierre Robert, Supérieur général de l'Institut des clercs de Saint-Viateur, *Vie du P. Louis Querbes, fondateur de l'Institut des clercs de Saint-Viateur (1793-1859)*, préface de Mgr Lavallée, in-8 de XIV-670 pages. Dewit, à Bruxelles, 1922, 15 francs. (Nov., p. 833.)

Education, enseignement, morale.

Dr Pierre Barbet, *La préparation du jeune homme au mariage par la chasteté*, in-12 de 69 pages. Baillière, 1922, 3 francs. (Oct., p. 752.)

Abbé J. Bricout, *L'enseignement du catéchisme en France. — L'éducation du clergé français*, 2 vol. in-12 de 128 pages. Bloud, 1922, 4 francs franco. (Sept., p. 673.)

Emile Coué, *La maîtrise de soi-même par l'autosuggestion consciente*. Librairie J. Oliven, 65, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e), 2 francs. (Nov., p. 834.)

Dr Pol Demade, *Lettres à ma filleule, essai d'hygiène morale*, in-12 de 230 pages. Action catholique de Bruxelles, 1922, 4 fr. 50. (Nov., p. 834.)

Chanoine Dubourg, *Guide des directeurs d'œuvres de jeunesse*. Aux bureaux de la Jeunesse Catholique, 14, rue d'Assas, Paris, 1922, 3 francs. (Nov., p. 834.)

Georges Duhamel, *Les plaisirs et les jeux, mémoires du Cuip et du Tioup*, in-12 de 274 pages. Mercure de France, 1922, 7 francs. (Nov., p. 834.)

F. Garcin, *L'éducation des petits enfants par la méthode montessorienne, partie théorique, partie pratique*, in-16 de VII-160 pages avec figures. Nathan, 1922, 6 francs. (Nov., p. 834.)

Dr P. Goy, *De la Pureté rationnelle, essai d'étude sur la question sexuelle, au point de vue psychologique, hygiénique et moral*, avec une préface du Dr Dubois, de Berne, nouvelle édition, 64 pages in-8, Maloine, 1922, 2 francs. (Oct., p. 752.)

Abbé Grimaud, *Futures épouses*, in-12 de VI-328 pages. Téqui, 1922, 5 francs. (Oct., p. 752.)

J. Herment, *Eléments de psychologie appliquée à l'éducation*, 174 pages in-12. Duculot, à Gembloux, Belgique, 1922, 4 fr. 50. (Nov., p. 834.)

R. P. G. Hoornaert, S. J., *Le combat de la pureté. A ceux qui ont vingt ans*, préface par le R. P. Vermeersch, S. J., 368 pages in-12. Action catholique, 79, chaussée de Haecht, Bruxelles, 1922, 6 francs. (Oct., p. 753.)

R. P. Jean Pottier, S. J., *Pour rester chaste*, 32 pages in-12, à l'« Apostolat de la Prière », 9, rue Montplaisir, à Toulouse, et 24, rue des Augustins, à Tournai, 1922, 0 fr. 85 franco. (Sept., p. 674.)

R. P. Robert, O. M. C., *Le livre d'or, ou le conseiller des fiancés ou des jeunes mariés*, nouvelle édition revue, 164 pages in-32. Brunet, 32, rue Gambetta, Arras, 1922, 1 franc. (Nov., p. 835.)

R. P. Jacques Sevin, *Le scoutisme, étude documentaire et applications*, préface de G. Goyau, in-12 de IX-337 pages. Action Populaire, 51, rue Saint-Didier, Paris, 1922, 9 francs. (Oct., p. 753.)

Une Sœur de Notre-Dame de Namur, *A l'école de nos petits, étude critique de systèmes d'éducation et leçons pratiques*, in-8 de 228 pages. Action catholique, Bruxelles, 1922, 5 francs. (Nov., p. 835.)

Médecine, hygiène.

A. Calmette, *L'infection bacillaire et la tuberculose chez l'homme et les animaux*, grand in-8 de 644 pages, avec 30 figures et 25 planches. Masson, 1922, 50 francs. (Nov., p. 835.)

Dr Dubreuil-Chambardel, *Les scolioses ou déviations de la colonne vertébrale*, in-12 de 270 pages, avec 51 figures dans le texte. Flammarion, 1922, 10 francs. (Nov., p. 835.)

Dr A. Ducournau, *Dents et maux de dents*, in-18 jésus de 300 pages, avec 27 figures. Flammarion, 1922, 7 fr. 50. (Nov., p. 835.)

Dr J. Laumonier, *La thérapeutique des péchés capitaux*, grand in-8 de VII-227 pages. Alcan, 1922, 15 francs. (Nov., p. 835.)

Max Marin, *La culture physique du jeune homme*, préface de F. Gommaërts, in-8 de 125 pages, 25 illustrations et 4 planches d'exercices. Office de publicité Lebègue, à Bruxelles, 1922, 3 fr. 75. (Nov., p. 836.)

Sciences.

A. Berthoud, *La constitution des atomes*, in-18 de 158 pages, avec 18 figures. Payot, 1922, cartonné, 4 francs. (Sept., p. 674.)

Pierre Boutroux, *Les mathématiques*, in-16 de 192 pages, collection *Cosmos*, petite bibliothèque de culture générale. Albin Michel, 1922, 5 francs. (Sept., p. 674.)

R. Champly, *Gazogènes et moteurs à gaz pauvre, à la portée de tous ; théorie et pratique du gaz pauvre ; installation et conduite des gazogènes et des moteurs*, in-8 de 232 pages, avec 90 gravures, 2e édition revue et augmentée. Desforges, 1922, 15 francs. (Sept., p. 674.)

J. Costantin et F. Faideau, *Histoire naturelle illustrée*, tome Ier, *Les plantes*, grand in-4, 796 gravures photographiques, 338 dessins, 12 planches en couleurs, 14 planches en noir. Larousse, 1922, 50 francs, relié demi-chagrin, 75 francs. (Sept., p. 674.)

E. Doublet, *Histoire de l'Astronomie*, in-16 de 596 pages avec figures. Doin, 1922, 15 francs. (Sept., p. 675.)

Maurice Emanaud, *La géométrie perspective*, in-16 de 440 pages avec 168 figures, 1921. Doin, 10 francs. (Sept., p. 675.)

R. Granjon et P. Rosemberg, *Manuel pratique de soudure autogène*, in-12 de VI-400 pages, avec 284 figures. Dunod, 1922, 13 francs ; relié, 16 fr. 50. (Sept., p. 675.)

Marcel Hegelbacher, *Les moteurs à explosion et les moteurs à combustion, leurs applications*, in-16 de 224 pages. Garnier, 1922, 8 francs. (Nov., p. 836.)

A. Jacquet, *Les machines-outils servant au travail des métaux, à l'usage des ouvriers mécaniciens, des cours d'apprentissage et des écoles professionnelles*, in-8 de IV-160 pages, avec 173 figures. Dunod, 1922, 9 fr. 50. (Nov., p. 836.)

R. Lefort, *Le bréviaire de l'aviateur*, préface de M. Caquot, in-8 de 763 pages, avec 343 gravures et 4 planches. Dunod, 1922, 48 francs. (Nov., p. 836.)

Jean-Abel Lefranc, *Les avions*, in-16 avec 174 gravures, bibliothèque des merveilles, Hachette, 1922, 6 francs. (Nov., p. 836.)

J.-G. Millet, *En lisant J.-H. Fabre, le Virgile des insectes : l'énigme de l'instinct en face de la science*, préface de M. Gaston Bonnier, in-16 de 239 pages. Delagrave, 1922, 7 francs. (Oct., p. 754.)

Abbé Th. Moreux, *Pour comprendre la géométrie plane*, in-16 de 256 pages, avec 218 figures, Doin, 8, place de l'Odéon, Paris (6e), 1922, cartonné 8 francs. (Oct., p. 754.)

Abbé Th. Moreux, *Les autres mondes sont-ils habités?* nouvelle édition (la 1re en 1912), in-16 de 150 pages, avec bibliothèque des merveilles, Hachette, 1922, 6 francs. (Nov., p. 836.)

Emile Picard, *Discours et mélanges*, in-8 de 294 pages. Gauthier-Villars, 1922, 10 francs. (Sept., p. 675.)

Louis Roule, *Les poissons migrateurs, leur vie et leur pêche, un important problème d'histoire naturelle océanique et économique*, in-12, 175 pages. Flammarion, 1922, 4 fr. 50. (Sept., p. 675.)

Recueil des études psychologiques dédiées à la mémoire de Jean-François Champollion, à l'occasion du centenaire de la lettre à M. Dacier, in-8 de 788 pages et 16 planches hors texte (forme le fascicule 234 de la « Bibliothèque de l'école des hautes-études »), Champion, 1922, 100 francs. (Nov., p. 836.)

Sociologie, politique.

Adolphe Delemer, *Le bilan de l'étatisme*, préface de M. Jacques Bardoux, in-8 de 288 pages. Payot, 1922, 10 francs. (Sept., p. 679.)

Louise Delétang, *Autour d'un atelier, documents vécus, notes d'une catholique*, in-8 de 144 pages. Crès, 1922, 2 fr. 50. (Nov., p. 842.)

R. P. Gillet, *Conscience chrétienne et justice sociale*, in-16 de 464 pages, éditions de la *Revue des jeunes*, 1922, 10 francs. (Nov., p. 842.)

René Gonnard, *Histoire des doctrines économiques*, tome II, *De Quesnay à Stuart Mill*, in-8 écu de 320 pages. Nouvelle librairie nationale, 1922, 10 francs. (Sept., p. 679.)

Louis Le Fur, *Races, nationalités, Etats*, préface de René Johannet, in-12 de VIII-136 pages. Alcan, 1922, 7 francs. (Nov., p. 842.)

Droit.

A. Carpentier, *Les petits codes Carpentier*, édition 1923 : *Code civil ; Code de procédure civile ; Code de commerce ; Code d'instruction criminelle et pénal* ; 4 vol. in-16 cartonnés, de 939, 816, 631 et 651 pages. Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris (5e), 1922, 10 francs chacun. (Nov., pp. 836-7.)

Agriculture.

Célestin Duval, *Défendons nos cultures, avec une méthode de reconnaissance instantanée des ennemis et maladies des plantes*, tome I, *Jardin d'agrément et serre* ; — tome II, *Jardin potager et grande culture*, 2 volumes illustrés, Hachette, 7 fr. 50 chacun. (Sept., p. 675.)

A. F. Pouriau, *La Laiterie, art de traiter le lait, de fabriquer le beurre et les principaux fromages français et étrangers*, 7e édition complètement remaniée, mise au courant des progrès modernes et augmentée par Louis Amman, ingénieur agronome, 630 pages, in-12, 194 gravures, librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob, 1922, 15 francs. (Sept., p. 675.)

Industrie, commerce.

M. Angé, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris, *Manuel de publicité, à l'usage des commerçants et des industriels, des professionnels de la publicité et des écoles de commerce*, in-18 de 300 pages, avec 51 figures. Baillière, 1922, cartonné 10 francs. (Nov., p. 837.)

Ed. Bataille, A. Chaplet et J. de Thellesme, *Pour le peintre-vitrier*, in-8 de 164 pages, illustré. Dunod, 1922, 7 francs. (Nov., p. 837.)

A. Broquelet, *Manuel du fabricant de jouets*, avec un avant-propos de M. Lépine, in-18 de 298 pages, avec 183 figures. Baillière, 1922, cartonné 10 francs. (Oct., p. 754.)

Raoul Caillault et Camille Baud, *La technique du métier d'électricien*, in-8 de VIII-256 pages, avec 280 figures, 2e édition (la 1re en 1916). Dunod, 1922, 9 francs. (Oct., p. 754.)

L. Chambonnaud, *La technique des affaires*, tome VIII, *Les affaires et l'affiche*, par Paul Dermée et Eugène Courmont, in-8 de 360 pages, avec 63 reproductions hors texte. Dunod, 1922, relié 36 francs. (Nov., p. 837.)

Auguste Conduché, *Les progrès de la métallurgie du cuivre*, in-12 de XV-254 pages, illustré. Gauthier-Villars, 1922, 14 francs. (Sept., p. 675.)

Joseph Conques, *Le charbon : origine de la houille ; création d'une mine ; matériel d'extraction ; accidents de mines ; rôle économique et social du charbon*, in-16. Lemerre, collection Monde et Science, 1922, 7 francs. (Sept., p. 675.)

J. Denis, *Manuel du mineur*, in-18 de 384 pages, avec 195 figures. Baillière, 1922, cartonné 12 francs. (Nov., p. 837.)

R. Dubœuf, *Manuel du mécanicien automobiliste : construction et réparation*, in-18 de 317 pages, avec 310 gravures. Baillière, 1922, cartonné, 10 francs. (Nov., p. 837.)

J.-B. Fonteix et Alexandre Guérin, *La publicité méthodique, manuel pratique de publicité commerciale*, suivi de *L'évolution de la publicité*, grand in-8 de VII-248 pages, avec 250 illustrations et 2 planches. Société française de publications périodiques, 20, boulevard Poissonnière, Paris (9e), 1922, 10 francs. (Nov., p. 837.)

Paul Guilvert, *Manuel du peintre en décors : filage, lettres*, in-18 de 232 pages, avec 105 figures. Baillière, 1922, cartonné 10 francs. (Nov., p. 837.)

Louis Hakspill, *L'azote*, in-12 de XII-271 pages. Gauthier-Villars, 1922, 14 francs. (Sept., p. 675.)

M. Huc, *Manuel du tanneur, mégissier, corroyeur*, in-18 de 402 pages, orné de 162 figures. Baillière, 1922 ; cartonné, 12 francs. (Sept., p. 675.)

Antonin Martin, *Le pétrole, son origine, sa composition, sa recherche*, in-12 de 163 pages, illustré. Alcan, 1922, 6 francs. (Sept., p. 675.)

D. de Prat, *Nouveau Manuel complet de filature*, tome II. *Fibres végétales*, 520 pages, in-18, collection des manuels Roret. Mulo, 12, rue Hautefeuille, 1922, 11 fr. 55. (Oct., p. 754.)

Colonel Jean Rouelle, *L'acier, élaboration et travail*, in-12 de 200 pages. Colin, 1922, 5 francs. (Sept., p. 675.)

A.-L. Sternberg, *Manuel pratique de l'ouvrier électricien-mécanicien*, traduction et adaptation de l'ouvrage

(allemand) de Ernst Schulz, in-8 de 306 pages et 153 figures. Dunod, 1922, 12 francs. (Nov., p. 837.)

R. Swyngedauw, directeur de l'Institut électro-technique de Lille, *Guide du monteur électricien, cours d'électricité industrielle professé devant un auditoire de monteurs et ouvriers électriciens*, in-8 de 297 pages, avec 193 figures et 40 problèmes gradués. Béranger, 15, rue des Saints-Pères, Paris (6e), 1922, 18 francs. (Nov., p. 837.)

V. Ziegler, *Le pétrole*, adapté de l'anglais par le commandant Martin, in-8 de 160 pages. Alcan, 1922, 6 francs. (Nov., p. 837.)

Géographie, voyages, missions.

Augustin Bernard, *Le Maroc*, 6e édition (la 1re en 1913) entièrement refondue et mise à jour, in-8 de 465 pages, 5 cartes. Alcan, 1922. (Oct., p. 755.)

O. Butter et B. Ruml, *La République tchécoslovaque, aperçu de la vie intellectuelle, économique, politique et sociale*, in-8, 102 pages, avec 3 cartes, 27 photographies, nombreux tableaux et graphiques. Bossard, 1922, 6 francs. (Nov., p. 837.)

Gaston Caillard, *L'Indo-Chine, géographie, histoire, mise en valeur*, in-8 de 128 pages, 4 cartes, 28 photographies, édition « Notre domaine colonial », 20, rue de Mogador, Paris (9e), 1922, 7 fr. 50. (Nov., pp. 837-8.)

Philippe Gidel, *Les grands ports français : Caen, Dieppe et Cherbourg*, in-8 de iv-160 pages, avec 12 figures. Dunod, 1922, 12 francs. (Nov., p. 838.)

Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, préface de M. d'Estournelles de Constant, in-16 de 324 pages, 32 illustrations. Presses universitaires, 49, boulevard Saint-Michel, Paris (5e), 1922, 15 francs. (Nov., p. 838.)

Marcel Granet, *La religion des Chinois*, in-8 de xii-264 pages, collection Science et civilisation, Gauthier-Villars, 1922, 8 francs. (Nov., p. 838.)

Paul Gruyer, *Un mois en Normandie*, in-16, illustré de 72 gravures et 5 cartes. Hachette, 1922, 15 francs. (Sept., p. 675.)

Paul Gruyer, *Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Maisons, Marly-le-Roi*, in-8 illustré de 84 gravures, collection « Les villes d'art célèbres ». H. Laurens, 1922, 10 francs. (Sept., p. 675.)

Henri Guerlin, *Les châteaux de Touraine : Luynes, Langeais, Ussé, Azay*, in-18, illustré de 45 gravures. H. Laurens, 1922, 4 fr. 50. (Sept., p. 675.)

Lieutenant-colonel C.-K. Howard-Bury, *A la conquête du Mont-Everest*, traduction française de G. Moreau, préface du prince Roland Bonaparte, in-8, illustré de 33 photographies et de cartes et croquis. Payot, 1922, 20 francs ; relié toile, 25 francs. (Nov., p. 838.)

Reginald Kann, *Le protectorat marocain*, 274 pages, in-12, 8 cartes. Berger-Levrault, 1921, 10 francs. (Nov., p. 838.)

Mgr Bossillon, coadjuteur de Vizagapatam, *Les chevaliers de la Brousse*, in-12 de 326 pages. Vitte, 1, place Saint-Sulpice, Paris (6e), 1922, 5 francs. (Sept., p. 676.)

Erik Sjoestedt, *Le secret de la sagesse française*, éditions des « Lettres françaises », 1 et 3, place Boulnois, Paris (17e), 1922, 6 francs. (Oct., p. 755.)

L. Tauxier, *Le noir de Bondoukou*, in-8 de 771 pages, 24 planches. Leroux, 1921, 40 francs. (Nov., p. 838.)

Léandre Vaillat, *La Savoie, l'âme et les paysages*, 8e édition (la 1re en 1912), revue, in-12, 345 pages. Champion, 1922, 7 francs. (Sept., p. 676.)

Vidal-Lablache, *Atlas général Vidal-Lablache, historique et géographique*, nouvelle édition conforme aux traités de paix, 420 cartes et cartons, in-folio. Colin, 1922, 120 francs ; avec reliure amateur 150 francs. (Sept., p. 676.)

Littérature, poésie, mélanges littéraires.

Alexandre Arnoux, *Huon de Bordeaux*, in-16 de 160 pages. Albin Michel, 1922, 3 fr. 75. (Nov., p. 838.)

Alexandre Arnoux, *La légende du Cid Campéador*, in-16 de 200 pages. Piazza, 1922, 10 francs. (Nov., p. 838.)

Maurice de Becque, *Légendes russes*, collection « Les Plus Belles Légendes du monde », 80 pages, grand in-8, éditions de l'Abeille d'or, 222, boulevard Saint-Germain, 1922, 18 francs. (Oct., p. 755.)

Léon Bloy, *Lettres à sa fiancée*, in-16 de 170 pages. Stock (Delamain, Boutelleau et Cie), 1922, 22 francs. (Nov., p. 838.)

Charles du Bos, *Approximations*, in-16 de xiv-266 pages, collection « La critique », Plon, 1922, 7 fr. 50. (Sept., p. 677.)

Maurice Bouchor, *Homère*, in-16 de 130 pages. Delagrave, 1922, 5 francs. (Sept., p. 676.)

Capitaine N. Bourron, *Après les jours héroïques*, 208 pages in-12. Berger-Levrault, 1922, 6 francs. (Oct., p. 759.)

Robert Browning, *Poèmes, précédés d'une étude sur sa pensée et sa vie par Mary Duclaux, poèmes traduits par Paul Alfassa et Gilbert de Voisins*, in-16 de 264 pages. Grasset, collection « Les cahiers verts », 1922, 6 francs. (Oct., p. 755.)

Paul Cazin, *Les mémoires de J.-C. Pasek, gentilhomme polonais*, éditions « Les Belles-Lettres », 157, boulevard Saint-Germain, Paris (6e), 1922, 10 francs. (Oct., p. 755.)

Dante, *La Divine Comédie*, traduit par André Pératé, tome I, *l'Enfer*, in-folio. Jacques Beltrand, graveur-imprimeur-éditeur, 1922, sans indication de prix. (Sept., p. 677.)

Henri Gheon, *Jeux et miracles pour le peuple fidèle*, in-16 jésus de 416 pages, éditions de la *Revue des jeunes*, 3, rue de Luynes, Paris (7e), 1922, 8 francs. (Sept., p. 679.)

Comte de Gobineau, *Trois ans en Asie (1755-1858)*, 2 vol. in-16 de 300 pages. Grasset, 1922, 13 fr. 50 les 2 volumes. (Nov., p. 839.)

Godefroy-Boutard, aveugle, *Si vous nous redisiez..! monologues et récits*, 44 pages in-8, chez l'auteur, 1, rue Boutard, à Neuilly-sur-Seine, 1922, 3 francs. (Oct., p. 759.)

Francis Jammes, *L'amour, les muses et la chasse*, tome II des *Mémoires*, 226 pages in-12. Plon, 1922, 7 francs. (Sept., p. 677.)

Henri Joly, *Souvenirs universitaires, précédés des souvenirs bourguignons*, in-16. Bloud, 1922, 7 francs. (Nov., p. 840.)

Joseph de Maistre, *Les meilleures pages*, introduction d'Alexis Crosnier, liii-407 pages in-16. Duvivier, à Tourcoing, 1922, 7 francs. (Oct., p. 757.)

A. de Parvillez et M. Moncarey, *La littérature française, manuel pour la préparation au baccalauréat et aux divers examens*, 1256 pages in-8. Beauchesne, 1922, relié 24 francs. (Oct., p. 757.)

Odilon Redon, *A soi-même, notes sur la vie, l'art et les artistes*, introduction de Jacques Morland, in-8 de 178 pages. H. Floury, 2, rue Saint-Sulpice, Paris (6e), 1922, 15 francs. (Oct., p. 757.)

L. Reynaud, *L'influence allemande en France aux xviiie et xixe siècles*, in-8. Hachette, 1922, 12 francs. (Oct., p. 758.)

Emile Ripert, *Le Poème d'Assise*, 209 pages in-12. Renaissance du Livre, 1922, 7 francs. (Oct., p. 759.)

Mme Paul de Samie, née Lucy de Lamare, docteur ès lettres, *A l'aube du romantisme, Chênedollé (1769-1833), essai biographique et littéraire*, in-8. Plon, 1922, 20 francs. (Oct., p. 758.)

Ernest Seillière, *Balzac et la morale romantique*, 106 pages in-8. Alcan, 1922, 5 francs. (Oct., p. 758.)

Ernest Seillière, *Le romancier du grand Condé, Gautier de Coste, sieur de La Calprenède*, 142 pages in-8, Emile-Paul, 1922, 5 francs. (Oct., p. 758.)

Ernest Seillière, *Sainte Beuve, agent, juge et complice de l'évolution romantique*, 184 pages in-8. Société d'économie sociale, 54, rue de Seine, Paris (6e), 1922, 5 francs. (Oct., p. 758.)

Albert Thibaudet, *Gustave Flaubert, sa vie, ses romans, son style*, in-12. Plon, 1922, 7 fr. 50. (Oct., pp. 758-9.)

H. Willette, *Les Lys d'eau*, 96 pages in-8. Chiberre, 1922, 4 fr. 50. (Oct., p. 760.)

Les Contes de Perrault, préface de Sylvain Bonmariage, illustrés par Gaude Roza, 192 pages in-16. Figuière, 1922, 3 fr. 85. (Oct., p. 759.)

Symphonie de l'offrande, 158 pages in-8. Dorbon, 1922, 10 francs. (Oct., p. 760.)

Beaux-Arts.

Léonce Bénédite, *Notre art, nos maîtres; Puvis de Chavannes, Gustave Moreau et Burne-Jones, G.-F. Watts*, in-18 de 240 pages, orné de 4 planches. Flammarion, 1922, 7 francs. (Sept., p. 678.)

André Boll, *La perspective expliquée*, in-16 de 80 pages, illustré de 64 figures et de 2 planches en couleurs. Chiron, 40, rue de Seine, Paris, 1922, 3 francs. (Sept., p. 678.)

Pierre Borel, *Le roman de Gustave Courbet, d'après une correspondance originale du grand peintre*, préface de Camille Mauclair, 163 pages in-16. Chiberre, 1922, 8 francs (Oct., p. 760.)

François Bournand, *La Sainte Vierge dans les arts*, in-4, 344 pages. Tolra, 1922, 14 francs. (Sept., p. 678.)

H. Fechheimer, *La sculpture égyptienne*, traduction de Charlotte Marchand, in-4 de 56 pages, avec 168 reproductions phototypiques. Crès, 1922, relié 35 francs. (Nov., p. 841.)

H. Fierens-Gevaert, *La peinture à Bruges, guide historique et critique*, 83 pages in-4, 96 planches, Van Oest, à Bruxelles, 1922, 30 francs. (Oct., p. 760.)

Louis Gillet, *Histoire des arts*, in-4 de 600 pages, illustré. Plon, 1922, 48 francs. (Nov., p. 841.)

Tristan L. Klingsor, *L'art français depuis vingt ans : la peinture*, in-12, 124 pages, avec planches. Rieder, 1922, 8 francs. (Oct., p. 760.)

Paul Lafond, *Murillo*, in-8 de 128 pages, 24 reproductions. H. Laurens, 1922, 5 francs. (Nov., p. 842.)

Pierre Lasserre, *Philosophie du goût musical*, collection « Les cahiers verts », 150 pages in-16. Bernard Grasset, 1922, 5 francs. (Sept., p. 678.)

L. Reau, *L'art russe de Pierre le Grand à nos jours*, in-8 jésus de XI-292 pages, 72 planches hors texte. H. Laurens, 1922, 25 francs. (Oct., p. 760.)

John Ruskin, *Les matins à Florence*, traduit par E. Nypels, XXXII-224 pages in-8, 12 planches hors texte. Laurens, 1922, 12 francs. (Oct., p. 761.)

Mlle Magdeleine Simonard, *La voix travaillée suivant les lois de la physique et de la physiologie*, d'après les travaux de l'abbé Rousselot et du Dr Pierre Bonnier, préface de M. Gastoué, in-8 de XI-52 pages, éditions Maurice Senart, 20, rue du Dragon, Paris (6e), 1922, 5 francs. (Sept., p. 678.)

Jean Tild, *Goya*, 150 pages in-8, nombreuses photogravures. Alcan, 1922, 10 francs, collection « Art et Esthétique ». (Oct., p. 761.)

G. Vidalenc, *L'art norvégien contemporain*, in-8 de 122 pages, avec 16 planches hors texte. Alcan, 1922, 10 francs. (Nov., p. 842.)

Livres de guerre et d'après-guerre.

A. d'Aubigny, A. Celier, A. Delatour, etc. *Problèmes financiers d'après-guerre, conférences organisées par la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques*, in-12 VIII-246 pages. Alcan, 1922, 8 francs. (Oct., p. 761.)

Capitaine Caussin, *Vers Taza, Souvenirs de deux ans de campagne au Maroc (1913-1914)*, préface du maréchal Lyautey, in-8, 294 pages, 41 photos et 20 cartes. L. Fournier, 264, boulevard Saint-Germain, Paris (7e), 1922, 10 francs. (Sept., p. 679.)

Général Cherfils, *La guerre de la délivrance*, 3 vol. in-8 écu de XI-495, 492 et 483 pages, avec cartes dans le texte. De Gigord, 1922, 39 francs. (Nov., p. 842.)

Maurice Dayet, *La renaissance économique de l'Allemagne*, préface de J. Seydoux, in-16 de 172 pages. Presses universitaires de France, 49, boulevard Saint-Michel, Paris (5e), 1922, 6 francs. (Nov., p. 843.)

M. Dutreb, *Nos Sénégalais pendant la grande guerre*, préface du général Mangin, in-16, éditions des « Voix lorraines », à Metz, 5 fr. 25 franco. (Sept., p. 679.)

F.-W. Foerster, *Mes combats : à l'assaut du militarisme et de l'impérialisme allemands*, préface de Th. Ruyssen, in-8 de XVI-310 pages, librairie Istra, 15, rue des Juifs, Strasbourg (57, rue de Richelieu, Paris (2e), 1922, 10 francs. (Nov., p. 843.)

Antoine Gorski, membre de la Commission polonaise de codification, *La Pologne et la guerre*, 324 pages in-16. Alcan, 1922, 10 francs. (Oct., p. 761.)

Dr Lucien-Graux, *Histoire des violations du Traité de paix*, tome II, in-8 de 485 pages. Crès, 1922, 12 francs. (Nov., p. 843.)

Lieutenant-colonel Grouard, *La conduite de la guerre jusqu'à la bataille de la Marne*, in-8 de 215 pages, avec 2 cartes. Chapelot, 1922, 8 francs. (Sept., p. 680.)

Vicomte de Guichen, *La question de Bavière pendant et après la guerre mondiale*, brochure de 43 pages. Emile-Paul, 1922, 2 francs. (Nov., p. 843.)

Gabriel Hanotaux, *La bataille de la Marne (25 août-7 septembre 1914)*, 2 vol. in-8 carré de VIII-352 pages et IV-416 pages, avec 2 cartes, 18 croquis et 15 cartes d'état-major. Plon, 1922, 30 francs. (Oct., p. 761.)

Emile Haumant, *Le problème de l'unité russe*, in-16 de 132 pages, avec 4 cartes. Bossard, 1922, 4 fr. 50. (Sept., p. 680.)

Paul le Faivre, *Soleil levant, soleil couchant ; Angleterre, Etats-Unis, Japon*, 92 pages in-16. Nouvelle librairie nationale, 1921, 3 fr. 50. (Nov., p. 843.)

Ernest Lemonon, *L'Italie d'après-guerre (1914-1921)*, 261 pages in-12. Alcan, 1922, 5 francs. (Nov., p. 843.)

Jean Maxe, *Les cahiers de l'Antifrance*, 5 volumes parus. Bossard, 1922, prix variés ne dépassant pas 3 francs. (Oct., p. 761.)

Georges Moresthe, *Vilna et le problème de l'Est européen*, in-12 de 130 pages. Bossard, 1922, 4 fr. 80. (Sept., p. 680.)

Jean de Pange, *Les libertés rhénanes : pays rhénans, Sarre, Alsace*, in-16. Perrin, 1922, 8 francs. (Sept., p. 680.)

Jules Poirier, *La bataille de Verdun*, in-8 raisin de 304 pages illustré de 24 plans ou cartes et de 4 planches hors texte. Chiron, 40, rue de Seine, Paris (7e), 1922, 261 pages in-12. Alcan, 1922, 5 francs. (Nov., p. 843.)

Pierre Ryss, *L'expérience russe*, traduction et préface par Raoul Labry, in-16 de 252 pages. Payot, 6 francs. (Sept., p. 680.)

Divers.

L. Charbonneau-Lassay, *Le cœur rayonnant du donjon de Chinon, attribué aux Templiers*, 46 pages in-8, au Secrétariat des Œuvres du Sacré-Cœur, rue Croix-de-Pierre, à Paray-le-Monial (S.-et-L.), 1922, 3 francs. (Nov., pp. 843-4.)

Abbé Delabroye, *Renouveau paroissial et national de 1914 à 1920*, in-8 écu de 420 pages. De Gigord, 1922, 12 francs. (Sept., p. 680.)

Adélard Dugré, *L'œuvre apostolique des Canadiens français*, 32 pages in-8. Imprimerie Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, 1922, sans indication de prix. (Nov., p. 844.)

Jean-José Francis, *Le Phare, étude de la société moderne*, 218 pages in-12. Maison française d'art et d'édition, 37, rue Falguière, 1922, 7 francs. (Nov., p. 844.)

B. Laurent, *Poste et postiers*, in-12 de 380 pages. Gaston Doin, 1922, 10 francs. (Nov., p. 844.)

Léopold Lobel, *La technique cinématographique*, 2e édition revue et augmentée, in-8 de XIV-360 pages, avec 377 figures. Dunod, 1922, 32 francs, relié 36 fr. 50. (Sept., p. 681.)

Camille Saint-Saëns, *Divagations sérieuses*, in-16 de XIV-156 pages. Flammarion, 1922, 4 fr. 50. (Sept., p. 681.)

Camille Saint-Saëns, *Ecole buissonnière*, in-12 de 366 pages, éditions Pierre Lafitte, 1922, 3 francs. (Sept., p. 681.)

Rachat de livraisons de la « Documentation Catholique »

Pour compléter des collections et rendre par là service aux abonnés récents, l'administration de la Documentation Catholique *est disposée à racheter au prix uniforme de 60 centimes l'exemplaire franco les livraisons ci-après :*

9, 74, 79, 120, 134, 135, 136, 137, 138, 159.

Prière envoyer les livraisons à cette seule adresse : Monsieur le Bibliothécaire, 5, rue Bayard, Paris-VIIIe, *et mentionner en tête de la suscription le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.*

N.-B. — Nous ne rachetons ni les collections complètes ni les numéros non indiqués dans la liste ci-dessus.

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.